DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE
SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

CONCOURS DE PROJETS ET CONCOURS D'IDÉES EN PROCÉDURE SÉLECTIVE – RAPPORT DU JURY

nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts pôle muséal et culturel

site des Halles CFF aux locomotives, Lausanne

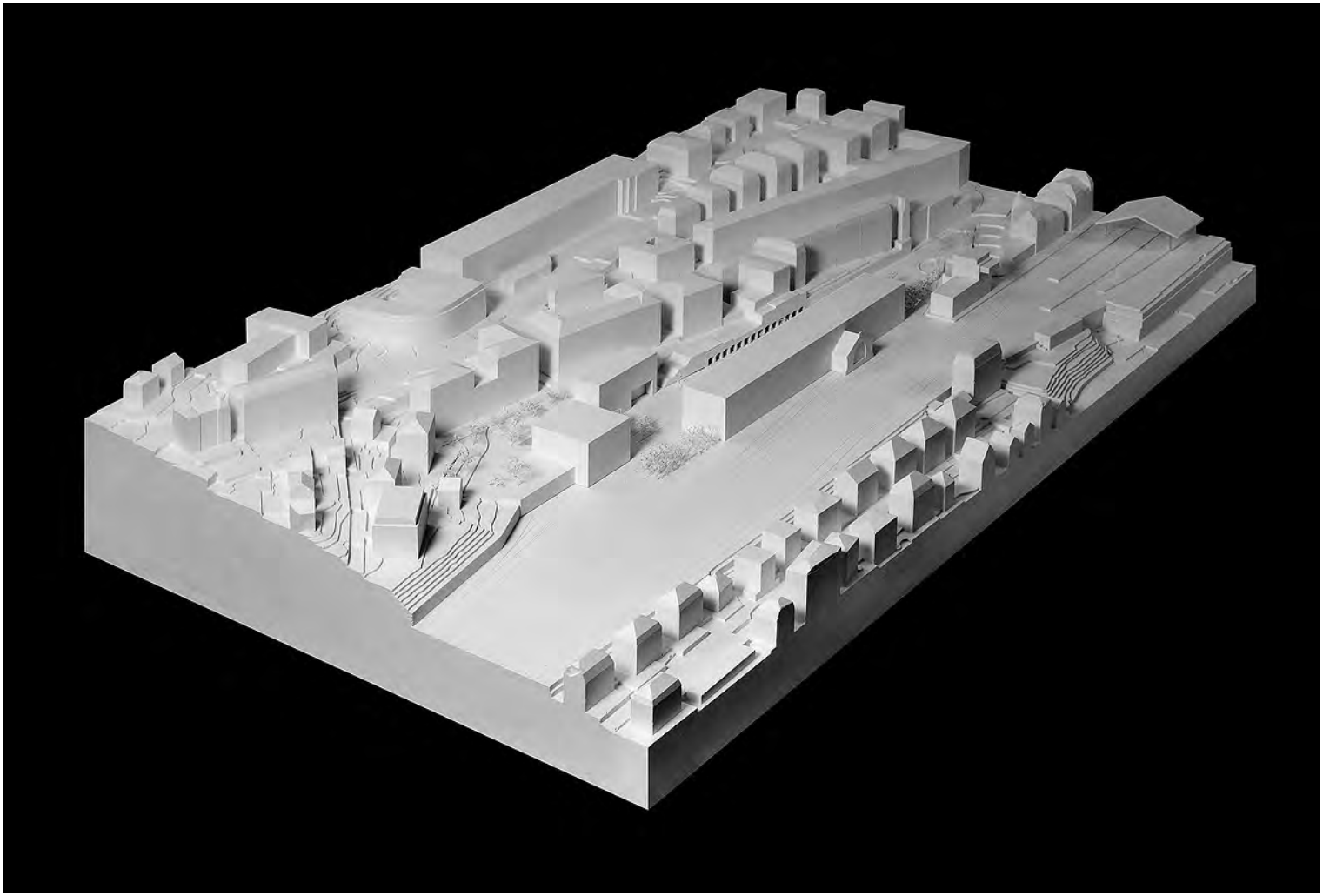

Orthophoto du site (vol 2008) **1:500**

---- Périmètre du concours de projets env. 21 000 m²

---- Périmètre pour le concours d'idées

© SERVICE DE LA COORDINATION ET DU CADASTRE

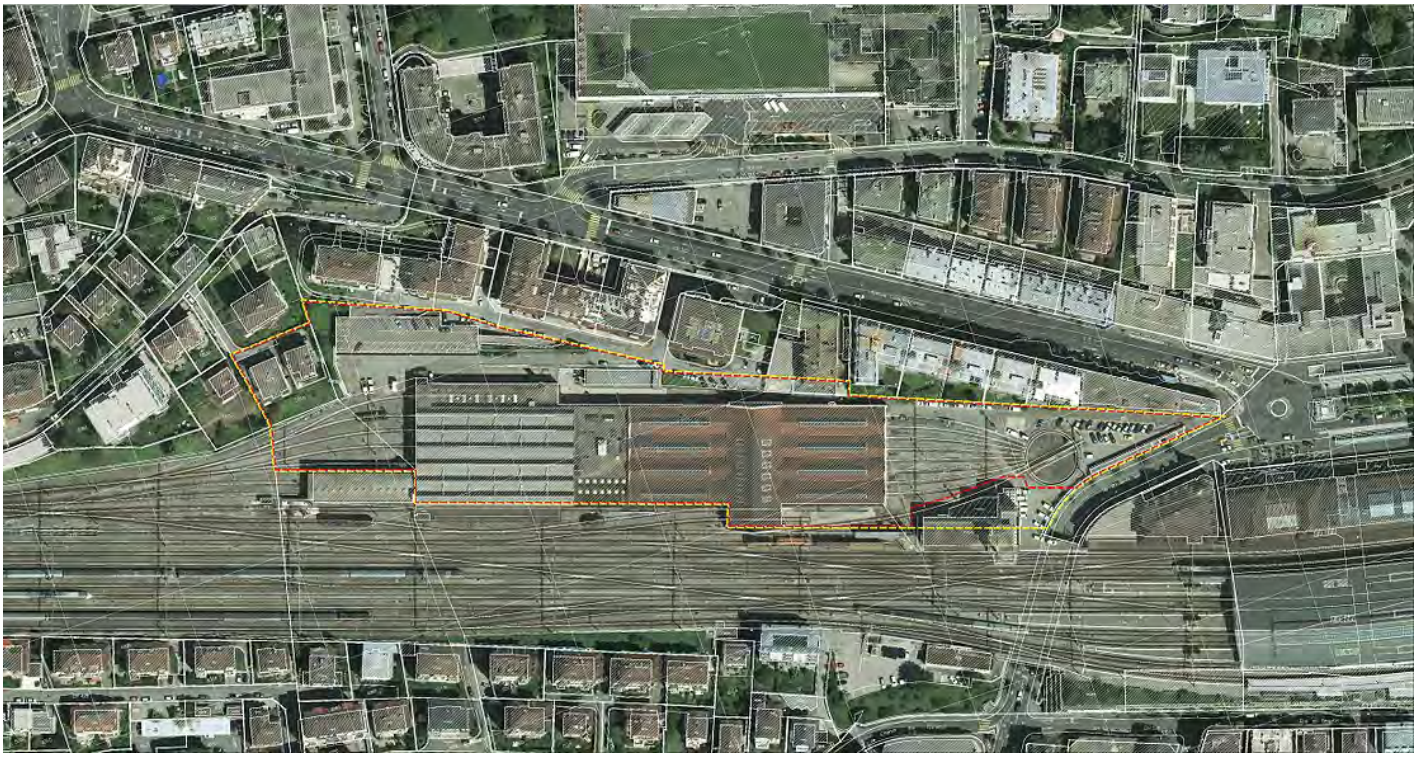

© ANDRÉ LOCHER, WWW.SWISSCASTLES.CH

nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts
pôle muséal et culturel

CONCOURS DE PROJETS ET CONCOURS D'IDÉES EN PROCÉDURE SÉLECTIVE
RAPPORT DU JURY

---

1. **PRÉAMBULE** / 03

2. **RAPPEL DE LA PROCÉDURE** / 04
2.1 Organisateur – Maître de l'ouvrage / 04
2.2 Genre de concours et type de procédure / 04
2.3 Objet et importance du concours / 05
2.4 Calendrier – délais / 05
2.5 Jury / 06
2.6 Distinctions / 07
2.7 Objectifs du concours de projets et du concours d'idées / 07
2.8 Périmètres / 07
2.9 Programme du concours de projet / 08
2.10 Programme du concours d'idées / 09
2.11 Sélection / 10

3. **JUGEMENT** / 11
3.1 Remise des projets / Contrôle technique / 11
3.2 Expertises / 12
3.3 Admission des projets au jugement / 13
3.4 Délibérations et méthode d'examen / 13
3.5 Sélection des propositions (tours éliminatoires) / 14
3.6 Classement / 14
3.7 Considérations générales / 15
3.8 Recommandation du jury / 15

4. **APPROBATION** / 17
4.1 Levée de l'anonymat / 18

5. **PRÉSENTATION DES PROJETS** / 21
5.1 Projets primés / 21
5.2 Projets non primés / 65

1. Préambule

Nous avons la chance de vivre dans une région magnifique dont la prospérité est enviée. Ses nombreuses académies, son économie florissante, sa démocratie directe et sa riche culture – sans compter son amour de la culture – participent ensemble au succès qui fait de nous, selon le très sérieux Financial Times, « l'une des plus grandes réussites de la planète ».

La réalisation du MCBA et, espérons-le, d'un pôle muséal au cœur de Lausanne s'inscrit pour le canton de Vaud dans cette logique de succès, s'agissant non seulement de mettre en valeur ses collections artistiques mais également de participer au rayonnement de la région lémanique en Suisse et dans le monde. Les enjeux urbanistiques liés au projet, en plein cœur de Lausanne, de même que les fortes attentes de la population renforcent le caractère particulier de ce concours.

Conscient que son travail constitue une étape majeure dans le déroulement de ce projet, le jury que j'ai eu le plaisir de présider s'est réuni dans un esprit constructif. Il a mené sa mission exigeante avec rigueur, détermination et enthousiasme au regard des objectifs ambitieux du maître d'ouvrage. Le résultat fut, au final, l'objet d'une décision unanime.

Je souhaite remercier ici solennellement tous ceux qui ont œuvré à cette mission et permis son excellent déroulement. En particulier :

- Les membres du jury dont l'engagement a été sans faille de même que les experts qui ont permis au jury d'étayer sa décision.
- M. David Chipperfield, vice-président du jury, qui a généreusement partagé son savoir unique dans le domaine de l'architecture et contribué, ainsi, à placer les débats à un niveau d'excellence.
- L'ensemble des bureaux d'architectes et d'ingénieurs, en Suisse et dans le monde, qui en tant que concurrents ont pris part à ce concours.
- Le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL) du canton de Vaud qui a œuvré, sans relâche à l'organisation et à la bonne tenue de ce concours.

Le rapport ci-après rappelle les critères d'évaluation et les objectifs généraux définis dans le programme du concours, et présente les conclusions du jury sur les différents projets. Il introduit surtout le projet lauréat, BLEU, qui répond magnifiquement à ces différents défis.

En conclusion, je tiens à adresser mes plus chaleureuses félicitations à MM Barozzi et Veiga, ainsi qu'à leur équipe qui auront la tâche de mettre en œuvre ce projet phare dont nous nous réjouissons de pouvoir admirer la réalisation d'ici quelques années.

OLIVIER STEIMER
PRÉSIDENT DU JURY

2. Rappel de la procédure

2.1 Organisateur – Maître de l'ouvrage

L'organisateur du concours est l'Etat de Vaud par son Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL) qui agit pour le compte du département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC).

2.2 Genre de concours et type de procédure

Le concours pour le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) est un concours de projets d'architecture et d'ingénierie anonyme, à un degré, en procédure sélective. Lui est associé, pour le pôle muséal et culturel, un concours d'idées. Le concours de projets et le concours d'idées sont jugés globalement. Un seul classement est établi. Le programme de concours est approuvé par le maître de l'ouvrage, le jury et la société des ingénieurs et des architectes (SIA).

Législation applicable

Les lois, règlements et normes suisses sont applicables, en particulier la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) du 24 juin 1996, son règlement d'application du 8 octobre 1997, ainsi que le règlement sur les concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 – 2009.

Le concours est soumis aux Accords internationaux OMC sur les marchés publics.

2.3 Suite du concours

Pour la partie concours de projets, soit la réalisation du MCBA, le jury recommande au maître de l'ouvrage le projet retenu et ses auteurs pour la poursuite des études et l'exécution du projet.

Le maître de l'ouvrage entend confier le mandat d'études et de réalisation à l'architecte, à l'ingénieur civil et aux ingénieurs spécialistes en techniques du bâtiment, auteurs du projet recommandé par le jury.

Les autres mandataires que l'équipe lauréate s'est adjoints et qui ont participé au projet lauréat, peuvent être mandatés pour la suite des études, pour autant qu'ils aient pris part de façon significative au projet et s'ils peuvent attester de bonnes références.

Le concours d'idées a pour but d'obtenir des propositions de planification générale pour le développement futur du pôle muséal et culturel ainsi que du site. Le lauréat n'a, dès lors, aucun droit à un mandat.

2.4 Calendrier – délais

PROCÉDURE SÉLECTIVE	
Publication de l'appel à candidature	20/07/2010
Rendu des dossiers de candidature	08/09/2010
Notification du résultat de la sélection aux candidats	20/10/2010

CONCOURS DE PROJETS ET D'IDÉES	
Mise à disposition du programme du concours et des documents annexes	22/11/2010
Mise à disposition de la maquette	22/11/2010
Délai pour l'envoi des questions	12/01/2011
Réponses du jury aux questions	28/01/2011
Rendu des projets	20/04/2011
Rendu des maquettes	04/05/2011
Jugement	9, 10, 23/05/2011
Remise des prix et vernissage de l'exposition	16/06/2011
Exposition des projets	17–30/06/2011
Adjudication du mandat (à titre indicatif)	été 2011

PLANNING D'INTENTION POUR LA SUITE DU PROCESSUS	
Changement d'affectation du sol	2011–2012
Etudes de projet	2011
Demande d'autorisation	2012
Demande de crédit d'ouvrage	2012
Construction	2013–2016
Mise en service	2016

2.5 Jury

Le jury est constitué des personnes suivantes :

Président

M. Olivier Steimer — PRÉSIDENT DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE

Vice président

M. David Chipperfield — ARCHITECTE DIPLÔMÉ DE LA KINGSTON SCHOOL OF ART ET DE L'ARCHITECTURAL ASSOCIATION

Membres non professionnels

M. Daniel Brélaz — SYNDIC DE LA VILLE DE LAUSANNE
M. Pierre-Marcel Favre — ÉDITEUR
M. Bernard Fibicher — DIRECTEUR DU MCBA
M. André Hoffmann — ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS
M. Pierre Keller — DIRECTEUR DE L'ECAL
Mme Christine Salvadé — JOURNALISTE
Mme Brigitte Waridel — CHEFFE DE SERVICE DU SERAC

Membres professionnels

Mme Geneviève Bonnard — ARCHITECTE EPFL
M. Patrice Bulliard — URBANISTE TITULAIRE D'UN MASTER EN URBANISME À L'UNIVERSITÉ D'OXFORD BROOKES, CHEF DU SERVICE D'URBANISME DE LA VILLE DE LAUSANNE
Mme Stéphanie Cantalou — ARCHITECTE CANTONALE DU CANTON DE VAUD, EPFL, LAUSANNE (REMPLACÉE PAR M. PHILIPPE PONT DÈS LE 1/1/2011)
M. Patrick Devanthéry — ARCHITECTE EPFL
M. Francisco Aires Mateus — ARCHITECTE DIPLÔMÉ DE LA FACULTÉ D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ TÉCNICA DE LISBOA
M. Aurelio Muttoni — INGÉNIEUR EN GÉNIE-CIVIL EPFZ, PROFESSEUR EPFL
M. Charles Pictet — ARCHITECTE EAUG
M. Laurent Staffelbach — ARCHITECTE EPFL, CFF IMMOBILIER

Suppléants non professionnels

M. Bernard Decrauzat — PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF MCBA
Mme Silvia Zamora — MUNICIPALE DE LA VILLE DE LAUSANNE

Suppléants professionnels

Mme Deborah Saunt — ARCHITECTE
M. Philippe Pont — ARCHITECTE, CHEF DE SERVICE DU SIPAL (REMPLACE MME STÉPHANIE CANTALOU DÈS LE 1/1/2011)

Spécialistes conseils

M. Roland Bieri — HÜGLI AG, SÉCURITÉ
M. Jean-François Bodin — ARCHITECTE MUSÉOGRAPHE
M. Laurent Chenu — CONSERVATEUR DES MONUMENTS ET SITES DU CANTON DE VAUD
M. Miguel Fernandez-Ruiz — MUTTONI & FERNÁNDEZ, INGÉNIEURS CONSEILS
M. Hartwig Fischer — DIRECTEUR DU FOLKWANG MUSEUM
M. Pierre Frey — HISTORIEN DE L'ART
M. Thomas Huber — ARTISTE
M. Christian Jelk — PRÉSIDENT VISARTE VD
M. Andreas Lüscher — E'XACT KOSTENPLANUNG AG
M. Yves Roulet — CHEF DE LA SECTION ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES, SIPAL
M. Jean-Luc Spertini — CFF INFRASTRUCTURES

Accompagnement procédure

M. Christian Bridel — CBMM SA, ARCHITECTE
M. Alain Dayer — CHEF DE PROJET SIPAL

2.6 Distinctions

Il est prévu d'attribuer cinq à sept prix, plus d'éventuelles mentions. La somme globale des prix, mentions et indemnités pour le concours de projets et d'idées s'élève conformément à la directive SIA 142 à 575 000 francs hors taxe. Les prix, ainsi que les éventuelles mentions et indemnités ne sont distribués qu'à l'issue du jugement.

2.7 Objectifs du concours de projets et du concours d'idées

Culturels et sociétaux

Il s'agit de privilégier le contenu au bénéfice du plus large public et susciter au fil du temps, dans le MCBA et sur le site de manière générale, l'émergence d'une vie artistique et culturelle foisonnante. Les porteurs du projet souhaitent faire de ce site, à terme, un véritable « quartier » dynamique fréquenté par le plus grand nombre, où chacune et chacun se sente en familiarité.

Architecturaux et fonctionnels

Ecrin ou simple contenant, le musée est le révélateur des œuvres, l'étendard des valeurs et des croyances d'une époque, le socle d'une société. Un musée est particulier et marquant lorsque la symbiose du lieu et du contenu est réalisée. L'enjeu du concours consiste à proposer un projet de qualité avec une image forte et une réponse précise aux besoins muséaux.

Financiers

L'intégration, dès les prémices du projet, de la cible financière fixée à 75 millions de francs, est un objectif du maître de l'ouvrage.

Développement durable

Le futur projet doit répondre par une mise en œuvre équilibrée des trois piliers du développement durable : social, environnemental et économique.

Enjeux urbanistiques

L'objectif premier de la réflexion urbanistique consiste à mettre en valeur le site, à le désenclaver pour le relier avec le reste de la ville. Cette nouvelle centralité à l'échelle de l'agglomération lausannoise doit permettre la création d'un véritable pôle culturel et muséal. Il s'agit également de garantir un développement par étapes tout en garantissant le maintien dans le périmètre des activités ferroviaires et leurs accès.

2.8 Périmètres

Trois périmètres sont pris en considération pour les études. Un périmètre de réflexion élargi, compris dans un triangle délimité par les voies de chemin de fer au sud, le chemin de Villard et l'avenue Louis-Ruchonnet au nord ainsi que l'avenue William-Fraisse à l'est, un périmètre du concours de projets du MCBA et enfin un périmètre du concours d'idées du pôle muséal et culturel.

------ Périmètre du concours de projets env. 21 000 m²
------ Périmètre du concours d'idées 21 000 m² + 1 000 m²
------ Périmètre de réflexion

2.9 Programme du concours de projet

Un musée ouvert sur le monde et ouvert à tous

Le nouveau MCBA, par sa conception, ses dimensions, sa vocation et sa situation idéale à côté de la gare, peut développer une politique d'expositions plus ambitieuse, dans de nouveaux espaces et avec de meilleurs moyens. Par la nouvelle possibilité de montrer ses collections en permanence, par la richesse accrue de ses expositions, par la renommée qu'il en retirera, il constitue un atout majeur en matière d'attractivité touristique pour Lausanne et le Canton.

Il fonctionne comme un lieu d'échanges et de rencontres, entre formes d'art de toutes les époques, entre passé et futur, entre cultures d'ici et d'ailleurs, entre publics de toutes les générations et provenances géographiques, entre spécialistes et simples curieux, entre les mondes du travail et des loisirs.

Les missions du MCBA

Il s'agit de conserver et développer son rôle généraliste en présentant simultanément les collections cantonales (environ 9 000 œuvres) enrichies par des collections privées en dépôt et des expositions temporaires soit thématiques soit monographiques qui feront alterner art ancien, moderne et contemporain.

Un musée ouvert à tous les publics

Le musée se profile en tant que lieu d'apprentissage et de formation. Non seulement il transmet des valeurs et des perspectives culturelles, mais encore il contribue au développement de la réflexion critique – pour tous les publics.

La présentation des collections permet de répondre à trois demandes majeures, insatisfaites actuellement : celle du public local, celle du tourisme et celle des écoles de la scolarité obligatoire, post-obligatoire et tertiaire ainsi que d'acquérir de nouveaux publics.

Un musée prospectif

Il s'agit d'intégrer dans le concept du musée deux espaces particuliers : d'une part l'« Espace projets » d'environ 270 m² qui s'adresse à un public cible plutôt jeune et urbain. Entièrement expérimental, en phase avec l'actualité, ouvert tant aux artistes locaux qu'internationaux, il propose des expositions temporaires. D'autre part un « Espace dossiers » de 180 m², lié aux expositions permanentes des collections, qui permet, en un roulement plus rapide, la présentation des nouvelles acquisitions, des restaurations, des recherches récentes sur les œuvres et les artistes de la collection de même que des œuvres fragiles (sur papier) n'autorisant pas l'intégration dans les espaces dédiés à la peinture et la sculpture.

Un musée partenaire

Le MCBA présente ses activités et diffuse le résultat de ses recherches. Il développe des partenariats notamment avec l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL), l'Université et la Haute Ecole pédagogique du Canton de Vaud (HEP) dans le cadre de la formation des artistes, des historiens de l'art et des enseignants en art visuel. Le musée instaure le dialogue à travers des réseaux sociaux. Le MCBA collabore avec la Collection Toms Pauli. Le MCBA peut être appelé à abriter d'autres fondations en cas de dépôt à long terme de collections.

Résumé des surfaces utiles du MCBA

Les nouvelles perspectives offertes par le site des halles CFF ainsi que l'évolution du MCBA impliquent un programme de locaux pouvant être résumé comme suit (le programme de la Fondation Toms Pauli y est intégré) :

N°		M²	TOTAL M²	COMMENTAIRES
	Secteurs internes		**3170**	
11	Personnel	490		Bureaux
				Autres espaces administratifs
12	Services internes	2150		Ateliers
				Livraison
				Infrastructure muséographique
				Réserves
13	Locaux techniques	530		
	Secteurs publics		**4920**	
14	Espaces publics	3640		Accueil
				Exposition permanente
				Expositions temporaires
15	Services publics	1280		Librairie
				Restauration
				Auditoire
				Service de médiation
				Bibliothèque
	Total surface utile MCBA		**8090**	

2.10 Programme du concours d'idées

Un quartier des arts et de l'image sur le site des halles CFF à Lausanne

Avec ses plus de 21 000 m², le site des halles CFF, au cœur de la ville de Lausanne, offre l'évidente opportunité de créer un véritable quartier culturel vivant et attractif, et, dans ce contexte, de regrouper notamment en un même lieu trois institutions phares du canton (MCBA, musée de design et d'arts appliqués contemporains (MUDAC) et L'Elysée). Les perspectives pour le dynamisme et la visibilité du patrimoine que représentent ces trois institutions sont multiples et se déclinent en termes de fréquentation, de projets événementiels et de valorisation des collections, tout en laissant apparaître un potentiel important de mise en commun et de mutualisation des moyens et des ressources, les trois institutions restant maîtresses de leurs programmations propres ainsi que de la politique de gestion de leurs collections. En complément de ces trois musées, le site du pôle muséal et culturel pourrait offrir un certain nombre d'espaces complémentaires à vocation culturelle, faisant de ce site un véritable lieu de vie. Le pôle muséal et culturel créerait ainsi une dynamique supérieure à ce que les trois musées pourraient offrir individuellement.

L'Elysée, un musée au service de la création

Institution culturelle incontournable par la qualité de ses expositions, le Musée de l'Elysée rend compte de la multiplicité des pratiques photographiques. Sa reconnaissance dépasse largement ses frontières grâce à une expertise inégalée dans l'organisation de manifestations internationales. En effet, la renommée du musée est entretenue par les nombreuses expositions – 23 en moyenne chaque année – réalisées hors les murs en collaboration avec les institutions les plus prestigieuses et dont la fréquentation annuelle, sur le plan international, dépasse les 500 000 visiteurs (50 à 100 000 visiteurs à Lausanne).

En étant l'une des trois composantes du pôle muséal et culturel, le Musée de l'Elysée peut anticiper et se projeter dans le futur pour concevoir un lieu en phase avec ses besoins et devenir la référence comme Musée de la photographie et de l'image du XXIe siècle. Surfaces utiles actuelles du musée de l'Elysée : 3 000 m².

Le MUDAC, un musée du design unique en Suisse romande

Le MUDAC est le seul musée de Suisse romande à explorer les diverses facettes du design et des arts appliqués contemporains. Actif depuis 10 ans et ayant présenté plus de 70 expositions temporaires, publié plus de 50 ouvrages et mis sur pied de nombreuses collaborations suisses et internationales, le MUDAC se définit comme une plateforme de libres échanges entre les diverses disciplines de la création contemporaine. Sa riche programmation explore notamment les parallélismes, les oppositions et les rapprochements entre les domaines cousins de l'art et du design. Son identité forte a permis à Lausanne et au canton de Vaud, grâce aussi à la renommée de l'ECAL, de figurer comme centre d'excellence du design contemporain international. Surfaces utiles actuelles du MUDAC : 2 000 m²

Compte tenu de l'essor de ces deux musées, les surfaces utiles ici mentionnées sont appelées à augmenter sur la base des synergies à mettre en place avec le nouveau MCBA et de la configuration du pôle muséal et culturel. Le chiffre de 5 000 m² est donné à titre indicatif pour le concours d'idées ; il sera appelé à être précisé le moment venu lors de l'étude du projet.

Programme complémentaire

En complément des trois musées cités, le site du pôle muséal et culturel pourrait offrir un certain nombre d'espaces complémentaires à vocation culturelle, faisant de ce site un véritable lieu de vie.

Les concurrents sont invités à faire des propositions pour compléter les éléments énoncés dans le concours d'idées, tels que salles de spectacles et de réunions, salles de musique, galeries, ateliers d'artistes, etc.

2.11 Sélection

Procédure sélective

Sur la base des critères d'aptitude fixés, le jury s'est proposé de sélectionner quinze à vingt équipes qui devaient comporter obligatoirement les compétences suivantes :

- architecture (pilote)
- ingénierie civile.

Le concours ne s'adressait pas exclusivement à des équipes avec une grande expérience dans la construction de musées. Des groupements avec une expérience dans des projets d'envergure et surtout faisant preuve de grandes qualités pouvaient également être sélectionnés. Afin d'assurer la relève, le maître de l'ouvrage envisageait en particulier de sélectionner trois équipes qui ne répondraient pas forcément en tous points aux exigences formulées dans les critères de qualification.

Sélection des équipes de mandataires

Le jury s'est réuni le 7 octobre 2010 pour procéder à la sélection des candidats. Sur les 136 dossiers parvenus à l'organisateur, le jury a sélectionné 18 équipes. Dans son choix, le jury a également retenu trois équipes au titre de la relève.

ARCHITECTES		INGÉNIEURS CIVILS
Durrer Linggi Architekten AG, Zürich	*	Dr Schwartz Consulting AG, Zug
Harry Gugger Studio, Basel		Schnetzer Puskas Ingenieure AG, Basel
NIETO SOBEJANO ARQUITECTOS SLP, Madrid		GSE Ingenieur-Gesellschaft mbH, Berlin
MADE IN Sàrl, Genève & TEKHNE SA, Lausanne	*	BABEL, Ingénieurs civils SA, Genève
ESTUDIO BAROZZI VEIGA, BARCELONE	*	PONDIO Ingenieros, S.L., Madrid
Allied Works Architecture, New York		Nicolet, Chartrand, Knoll Ltée, Montréal
Jessen + Vollenweider GmhH, Bâle Kuehn Malvezzi Gmbh, Berlin		Diggelmann + Partner AG, Bern
EM2N / MATHIAS MÜLLER / DANIEL NIGGLI ARCHITEKTEN AG / ETH / SIA / BSA, Zürich		Aerni + Aerni Ingenieure AG, Zürich
Annette Gigon / Mike Guyer dipl. Arch.ETH / BSA / SIA AG, Zürich		dsp Ingenieure & Planer AG, Zürich
Kengo KUMA & Associates, Tokyo		Eijiri Structural Engineers, Tokyo
Caruso St John Architects, Londres		Conzett Bronzini Gartmann AG, Chur
51N4E ARCHITECTEN BVBA, Bruxelles		NEY + PARTNERS, BRUXELLES
Bernard Tschumi Architects, New York		OVE ARUP & PARTNERS P.C., New York
Durisch + Nolli Architetti Sagl, Lugano Massagno		Fürst Laffranchi Bauingenieure GmbH, Wolfwil
ARGE - Morger + Dettli Architekten AG / Bearth & Deplazes AG, Bâle / Chur		Rapp Infra AG, Basel
Jean-Paul Jaccaud Architectes, Genève Sergison Bates architects, London		Techniker Ltd Consulting Structural Engineers, London
Souto Moura Arquitectos SA, Porto Pont12 architectes SA, Lausanne		GIACOMINI & JOLLIET Ingénieurs SA, LUTRY
B+W architecture sàrl / Ueli Brauen + Doris Wälchli, Lausanne		DIC s.a. ingénieurs, Aigle

* Retenus au titre de la relève

3. Jugement

Le jury s'est réuni les 9, 10 et 23 mai 2011.
Mme Stéphanie Cantalou a été remplacée pour l'ensemble du jugement par M. Philippe Pont.

L'examen préalable des projets a été effectué par l'organisateur technique du concours pour ce qui concerne les documents demandés et le respect du programme. Un tableau récapitulatif des données chiffrées demandées a également été établi.

3.1 Remise des projets / Contrôle technique

Examen préalable
L'examen préalable a pris en compte le programme du concours ainsi que les réponses aux questions des concurrents.
Le contrôle préalable a été effectué du 21 avril 2011 au 8 mai 2011.

Remise des projets
Les projets devaient parvenir au plus tard le 20 avril 2011 à 16 h 00 à l'adresse de Me Béatrice Ehlers, notaire. La date et l'heure de réception de chaque projet ont été consignées par Me Béatrice Ehlers avec la mention de la devise. Pour des raisons pratiques, les projets ont été numérotés de 1 à 18 dans leur ordre d'arrivée.

N°	DEVISE
1	Passé, présent, futur
2	LA FENÊTRE ET LE MIROIR
3	Déjeuner sur l'herbe
4	ENFILADE URBAINE
5	Dionysos
6	PASSAGES
7	UNISON
8	un train peut en cacher un autre
9	15612011
10	RÉSONANCE
11	FELIX
12	Place et Palais
13	BLEU
14	Albert et Félix
15	Jardins Ephémères
16	EN_VOIE
17	Terrasses Culturelles
18	the fab four

Tous les projets ont été envoyés dans les délais à l'adresse de Me Béatrice Ehlers. Les enveloppes cachetées ont été retirées des portefeuilles par Me Béatrice Ehlers et mises en lieu sûr. Tous les projets sont parvenus sous couvert de l'anonymat et pourvus d'une devise.

Remise des maquettes
Les maquettes devaient être remises au plus tard le 4 mai 2011 à 16 h 00 auprès de M. Yves Gigon maquettiste. La date et l'heure de réception de chaque projet ont été consignées avec la mention de la devise. La maquette du projet N° 4 « ENFILADE URBAINE » est arrivée chez le maquettiste le 6 mai 2011. Par l'intermédiaire de Me Béatrice Ehlers, qui a été chargée d'enquêter afin d'éviter toute levée de l'anonymat, les faits suivants ont pu être établis. La maquette du concurrent était dédouannée à Genève le 4 mai 2011 à 7 h 32 et prête à être livrée. Un problème logistique propre au transporteur mandaté, qui garantissait contractuellement la livraison dans les délais, a retardé la livraison de la maquette au lendemain. Une tentative de livraison infructueuse due à l'absense du maquettiste a eu lieu le 5 mai 2011. La maquette a finalement été livrée le 6 mai 2011.

Documents demandés
Les exigences ont été dans l'ensemble respectées à l'exception de quelques dérogations et omissions. Elles ne portent pas sur des éléments déterminants pour l'appréciation des projets. Les lacunes les plus importantes concernent le concours d'idées qui a été traité avec un niveau de détail fort variable selon les concurrents. Les projets sont complets dans leurs parties essentielles. Les projets sont compréhensibles à l'exception du projet 9 dont la lecture est très problématique. Les projets 3, 9, 10, 11 et 17 en particulier, sont très schématiques quant au concours d'idées. Les propositions ne laissent pas supposer d'intentions déloyales.

Respect du cahier des charges et du programme
Le respect du cahier des charges a été vérifié dans le cadre du contrôle technique et des différentes expertises. Au vu de la très grande complexité du site et des nombreuses contraintes, les candidats ont eu de la difficulté à se conformer à toutes les exigences. La conformité au programme a été vérifiée sur la base du tableau remis par les concurrents. Les écarts de surfaces constatés sont parfois relativement importants mais les éléments de programme sont tous présents. Aucun projet ne s'écarte sur des points essentiels des dispositions du programme.

3.2 Expertises

Travail des spécialistes conseils
Hormis le contrôle formel et technique, les projets ont été analysés par des experts qui ont rendu compte de leurs appréciations au jury. Pour la première session, suivant la décision prise préalablement par le jury, les valeurs transcrites dans les tableaux ont été celles des concurrents à l'exception des erreurs flagrantes constatées et les experts se sont concentrés sur les points essentiels des propositions.

Domaines d'expertises
Les domaines de compétences suivants ont fait l'objet d'une analyse :
- muséographie
- patrimoine
- développement durable, techniques, énergies
- rapport au tissu bâti
- ingénierie civile
- infrastructure CFF
- économie de la construction
- sécurité

Contrôle approfondi
Entre les deux sessions du jury, soit entre le 11 et le 22 mai 2011, les sept projets restants après les deux premiers tours ont été examinés en détail par les experts qui ont rendu compte de leurs appréciations au jury avant les délibérations de la deuxième session.

3.3 Admission des projets au jugement

Exclusion du jugement selon art. 19.1a SIA 142

Concernant la maquette du projet N° 4 « ENFILADE URBAINE », le jury constate que :

- le projet est arrivé dans les temps, seule la maquette est arrivée en retard et n'a pas empêché l'examen du projet par le groupe technique.
- la maquette a été dédouanée à Genève le 4 mai 2011 à 7 h 32 et aurait très bien pu arriver à 16 h à Rolle chez le maquettiste.
- le concurrent n'a pas tiré d'avantage de ce retard de livraison.

En vertu du principe de proportionnalité l'élimination d'un concurrent qui a consacré un nombre d'heures très considérable à l'élaboration de sa proposition et n'a pas tiré avantage du retard de livraison de sa maquette est disproportionné aux yeux du jury. Le jury décide en conséquence d'admettre tous les projets au jugement.

Exclusion de la répartition des prix selon art. 19.1b SIA 142

Le jury constate la difficulté que les concurrents ont eu à tenir compte de toutes les contraintes du cahier des charges et du programme. Une application rigoureuse de ces règles conduirait à l'élimination de la plupart des projets alors qu'ils ne remettent pas fondamentalement en cause les propositions. Le cahier des charges, malgré ses nombreuses prescriptions, restait par ailleurs relativement ouvert sur de nombreux points et laissait la place à un certain degré d'appréciation. Le jury a toutefois tenu compte de ces éléments dans son appréciation globale. Après analyse des dérogations constatées et de l'ampleur des non-conformités, le jury conclut qu'aucune proposition ne s'écarte des dispositions des prescriptions du programme sur des points essentiel. Le jury décide d'admettre tous les projets à la répartition des prix.

3.4 Délibérations et méthode d'examen

Le jury a, dans un premier temps, pris connaissance des projets. Il s'est ensuite rendu encore une fois sur le site pour s'en imprégner. Il a entendu les experts.

Les critères énoncés dans le programme sont rappelés et confirmés, soit :

- la qualité de l'inscription du projet dans le tissu urbain et l'attention apportée aux aménagements extérieurs
- la qualité muséale
- l'architecture et les réponses apportées à la question patrimoniale
- les qualités fonctionnelles et le respect du programme demandé
- les dispositions adoptées pour atteindre la cible de 75 millions de francs, l'économie générale du projet tant du point de vue de la construction que de l'exploitation
- l'attention portée aux principes du développement durable
- la pertinence de la proposition faite pour les étapes futures du pôle muséal et culturel
- la possibilité de réalisation par étapes, les possibles synergies entre les différentes entités, les éventuelles propositions de programme complémentaire, la cohérence générale de l'image finale du site.

Il est décidé de procéder par tours éliminatoires. Seuls les projets retenus pour le classement final feront l'objet de critiques individuelles. Le jury au complet passe devant tous les projets qui sont débattus avant les tours éliminatoires. Si, à chaque tour, l'ensemble des critères de jugement est sous-jacent, le jury développe et approfondit à chaque passage les critères d'appréciation sur lesquels il met plus particulièrement l'accent.

3.5 Sélection des propositions (tours éliminatoires)

Premier tour d'élimination

Les projets ont été examinés de manière globale. Une attention plus particulière a été donnée par le jury à la question de l'inscription du projet dans le tissu urbain et à la qualité architecturale des propositions.

Au premier tour, le jury a éliminé les six projets suivants :

N°	DEVISE
2	LA FENÊTRE ET LE MIROIR
4	ENFILADE URBAINE
10	RÉSONANCE
14	Albert et Félix
15	Jardins Ephémères
17	Terrasses Culturelles

Deuxième tour d'élimination

Le jury a procédé à un deuxième tour d'élimination. A nouveau, tous les critères énoncés dans le programme sont présents. Les questions muséales, patrimoniales et de fonctionnement sont approfondies.

Suite à cet examen, les sept projets suivants ont été écartés :

N°	DEVISE
1	Passé, présent, futur
5	Dionysos
6	PASSAGES
7	UNISON
12	Place et Palais
16	EN_VOIE
18	the fab four

Tour de révision de l'ensemble des projets

Conformément à l'art 21.1 du règlement SIA 142, le jury passe en revue, encore une fois, toutes les propositions éliminées. Suite à ce tour de rattrapage, les projets suivants sont repêchés :

N°	DEVISE
5	Dionysos
6	PASSAGES

3.6 Classement

Avant de passer à la répartition des prix, le jury prend la décision de répartir les 575 000 francs hors taxe de prix, mentions et indemnités de la façon suivante. Il attribue aux 18 concurrents à titre d'indemnité la somme de 20 000 francs et le solde, soit : 215 000 francs, est consacré aux prix.

Considérant son travail et les critiques détaillés qui figurent au chapitre 5, le jury procède au classement final et à l'attribution des prix.

Dans un premier temps, le jury décide à l'unanimité de retenir les projets 3 et 13 pour les deux premiers rangs. Il procède dans un deuxième temps au classement des projets restants. Les rangs 3 à 7 sont attribués à la majorité des voix. Finalement, c'est à l'unanimité qu'il décide d'attribuer au projet 13 « Bleu » le 1er rang et au projet 3 « Déjeuner su l'herbe » le 2e rang.

Le classement s'établit de la façon suivante :

RANG	PRIX	N°	DEVISE	PRIX
1er rang	1er prix	13	Bleu	65 000.–
2e rang	2e prix	3	Déjeuner sur l'herbe	50 000.–
3e rang	3e prix	9	15612011	30 000.–
4e rang	4e prix	5	Dionysos	25 000.–
5e rang	5e prix	8	un train peut en cacher un autre	20 000.–
6e rang	6e prix	11	FELIX	15 000.–
7e rang	7e prix	6	PASSAGES	10 000.–

3.7 Considérations générales

En octobre 2010, le jury a procédé à la sélection de 18 équipes parmi 136 dossiers présentés par des groupements d'architectes et d'ingénieurs en génie civil. Pour répondre au cahier des charges, ces équipes ont été complétées par des ingénieurs en techniques du bâtiment ou encore d'autres spécialistes selon les besoins des projets. Les groupes sélectionnés ont dû assimiler l'importante documentation fournie avec le programme et en saisir les principaux enjeux. Le jury se réjouit de l'effort fourni par les équipes au vu de la très grande difficulté de la tâche proposée. Il se félicite également de la variété des propositions et des stratégies proposées par les concurrents, ce qui lui a permis de se forger une solide opinion sur les priorités à retenir. Aussi le jury tient-il à remercier l'ensemble des concurrents, architectes et spécialistes, pour le travail accompli.

Au travers de l'analyse des projets, il est apparu que les objectifs du maître d'ouvrage apparaissaient parfois comme antinomiques et qu'ils ne pouvaient pas être tous satisfaits. En effet, bon nombre de projets présentés hésitent entre la volonté de conservation d'une substance historique liée à l'exploitation ferroviaire, celle de créer une institution à l'image forte intégrée dans un quartier de ville animé et l'insertion d'un pôle muséal et culturel aux contours volontairement laissés à l'appréciation des concurrents.

Au cours d'un processus d'échanges constructifs et généreux, appuyés par les analyses approfondies des experts, le jury s'est forgé une opinion tant sur les projets que sur les priorités à fixer pour répondre à l'attente du plus grand nombre.

Au vu des problématiques soulevées et à la lecture des propositions des concurrents, le jury a acquis la conviction que la mise en valeur de l'esprit du lieu était plus important qu'une stricte préservation du patrimoine lié à la halle de 1911. Il s'est également convaincu que la halle rendait improbable le désenclavement du site, en particulier de sa partie ouest et qu'il compromettait donc grandement la possibilité de créer un nouveau quartier des arts ouvert sur la ville. Finalement, le jury est convaincu que le projet lauréat désigné à l'unanimité offrira, grâce à une juste hiérarchisation des différentes contraintes, contradictions et enjeux, un espace public et un lieu de vie de qualité au potentiel de développement important pour la ville et ses habitants. Le projet lauréat crée un espace urbain convivial, il construit un musée fonctionnel et il ouvre le chemin pour des affectations complémentaires futures tout en conservant subtilement le souvenir des activités passées. A ces qualités, le projet retenu allie celles liées aux critères de coût, de développement durable et de sécurité.

3.8 Recommandation du jury

Au terme du jugement, le jury recommande au maître de l'ouvrage conformément à l'article 3.5 du programme :

- de confier le mandat aux auteurs du projet BLEU pour la poursuite des études et la réalisation du MCBA (concours de projet)
- de confier aux lauréats du concours, le soin de poursuivre la réflexion sur le développement des propositions esquissées dans le concours d'idée. L'objectif est de donner une cohérence à la valorisation et au développement de l'ensemble du site et de préciser les rapports que le nouveau MCBA devra entretenir avec l'ensemble du pôle muséal et des éventuels compléments de programme
- de mener une réflexion approfondie, en collaboration avec les CFF et la Ville de Lausanne, visant à déplacer le poste directeur CFF. Le maintien de cet ouvrage n'est pas en pleine adéquation avec l'image que l'on cherche à donner au site, ni à l'exploitation des futurs musées. L'emplacement de ce dernier possède en effet un fort potentiel pour recevoir des programmes qui viendraient renforcer la place de la plaque tournante et le site dans son ensemble.

Conformément aux remarques contenues dans la critique, le projet lauréat contient un important potentiel de développement qu'il s'agira de cristalliser dans la poursuite des études. Le jury engage les auteurs du projet lauréat à établir un dialogue attentif avec le maître de l'ouvrage pour favoriser un développement harmonieux du projet.

4. Approbation

Le présent rapport est adopté par le jury le 23 mai 2011.
Pour le jury

M. OLIVIER STEIMER
PRÉSIDENT DU JURY

M. DAVID CHIPPERFIELD
ARCHITECTE

M. DANIEL BRÉLAZ
SYNDIC DE LA VILLE DE LAUSANNE

M. PIERRE-MARCEL FAVRE
ÉDITEUR

M. BERNARD FIBICHER
DIRECTEUR DU MCBA

M. ANDRÉ HOFFMANN
ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

M. PIERRE KELLER
DIRECTEUR DE L'ECAL

MME CHRISTINE SALVADÉ
JOURNALISTE

MME BRIGITTE WARIDEL
CHEFFE DE SERVICE DU SERAC

MME GENEVIÈVE BONNARD
ARCHITECTE EPFL

M. PATRICE BULLIARD
URBANISTE, VILLE DE LAUSANNE

M. PATRICK DEVANTHÉRY
ARCHITECTE EPFL

M. FRANCISCO AIRES MATEUS
ARCHITECTE

M. AURELIO MUTTONI
INGÉNIEUR CIVIL, PROFESSEUR EPFL

M. CHARLES PICTET
ARCHITECTE EAUG

M. PHILIPPE PONT
CHEF DE SERVICE DU SIPAL

M. LAURENT STAFFELBACH
ARCHITECTE EPFL, CFF IMMOBILIER

M. BERNARD DECRAUZAT
PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF MCBA

MME SILVIA ZAMORA
MUNICIPALE DE LA VILLE DE LAUSANNE

MME DEBORAH SAUNT
ARCHITECTE

4.1 Levée de l'anonymat

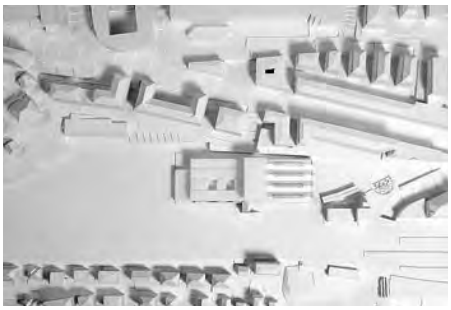

Passé, present, futur p. / 66
BERNARD TSCHUMI ARCHITECTS NEW YORK
OVE ARUP & PARTNERS P.C. NEW YORK

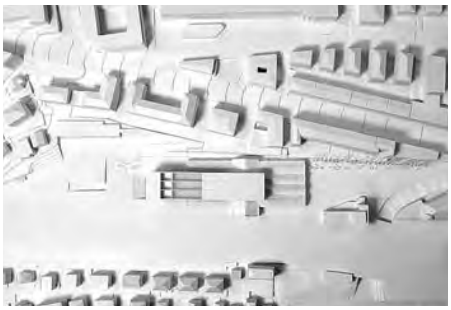

LA FENÊTRE ET LE MIROIR p. / 70
NIETO SOBEJANO ARQUITECTOS SLP MADRID
GSE INGENIEUR-GESELLSCHAFT MBH BERLIN

Déjeuner sur l'herbe p. / 28
CARUSO ST JOHN ARCHITECTS LONDON
CONZETT BRONZINI GARTMANN AG CHUR

UNISON p. / 78
DURRER LINGGI ARCHITEKTEN AG ZÜRICH
DR SCHWARTZ CONSULTING AG ZUG

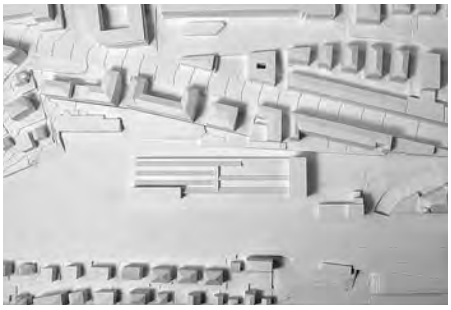

un train peut en cacher un autre p. / 46
ANNETTE GIGON / MIKE GUYER AG ZÜRICH
DSP INGENIEURE & PLANER AG ZÜRICH

15612011 p. / 34
MADE IN SÀRL, GENÈVE & TEKHNE SA LAUSANNE
BABEL, INGÉNIEURS CIVILS SA GENÈVE

BLEU p. / 22
ESTUDIO BAROZZI VEIGA BARCELONA
PONDIO INGENIEROS, S.L. MADRID

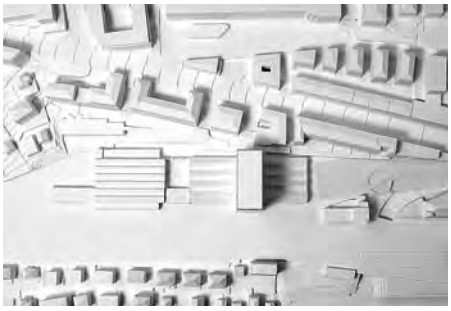

Albert et Félix p. / 90
B+W ARCHITECTURE SÀRL
UELI BRAUEN + DORIS WÄLCHLI LAUSANNE
DIC S.A. INGÉNIEURS AIGLE

Jardins Ephémères p. / 94
ARGE - MORGER + DETTLI ARCHITEKTEN AG BASEL
BEARTH & DEPLAZES AG CHUR
RAPP INFRA AG BASEL

ENFILADE URBAINE p. / 74
51N4E ARCHITECTEN BVBA BRUXELLES
NEY + PARTNERS BRUXELLES

Dionysos p. / 40
EM2N / MATHIAS MÜLLER / DANIEL NIGGLI ARCHITEKTEN AG ZÜRICH
AERNI + AERNI INGENIEURE AG ZÜRICH

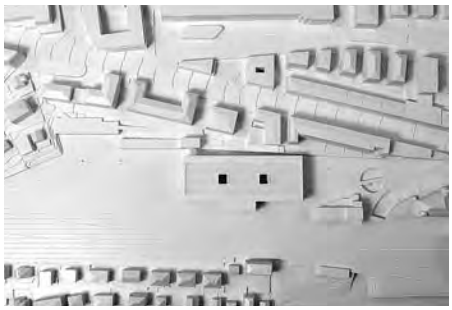

PASSAGES p. / 58
DURISCH + NOLLI ARCHITETTI SAGL LUGANO MASSAGNO
FÜRST LAFFRANCHI BAUINGENIEURE GMBH WOLFWIL

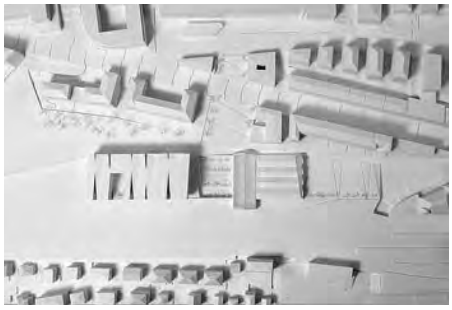

RÉSONANCE p. / 82
ALLIED WORKS ARCHITECTURE NEW YORK
NICOLET, CHARTRAND, KNOLL LTÉE MONTRÉAL

FELIX p. / 52
JESSEN + VOLLENWEIDER GMHH BASEL
KUEHN MALVEZZI GMBH BERLIN
DIGGELMANN + PARTNER AG BERN

Place et Palais p. / 86
SERGISON BATES ARCHITECTS LONDON
JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES GENÈVE
TECHNIKER LTD CONSULTING STRUCTURAL ENGINEERS LONDON

EN_VOIE p. / 98
KENGO KUMA & ASSOCIATES TOKYO
EIJIRI STRUCTURAL ENGINEERS TOKYO

Terrasses Culturelles p. / 102
HARRY GUGGER STUDIO BASEL
SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG BASEL

the fab four p. / 106
SOUTO MOURA ARQUITECTOS SA PORTO
PONT12 ARCHITECTES SA LAUSANNE
GIACOMINI & JOLLIET INGÉNIEURS SA LUTRY

5.1 Présentation des projets primés

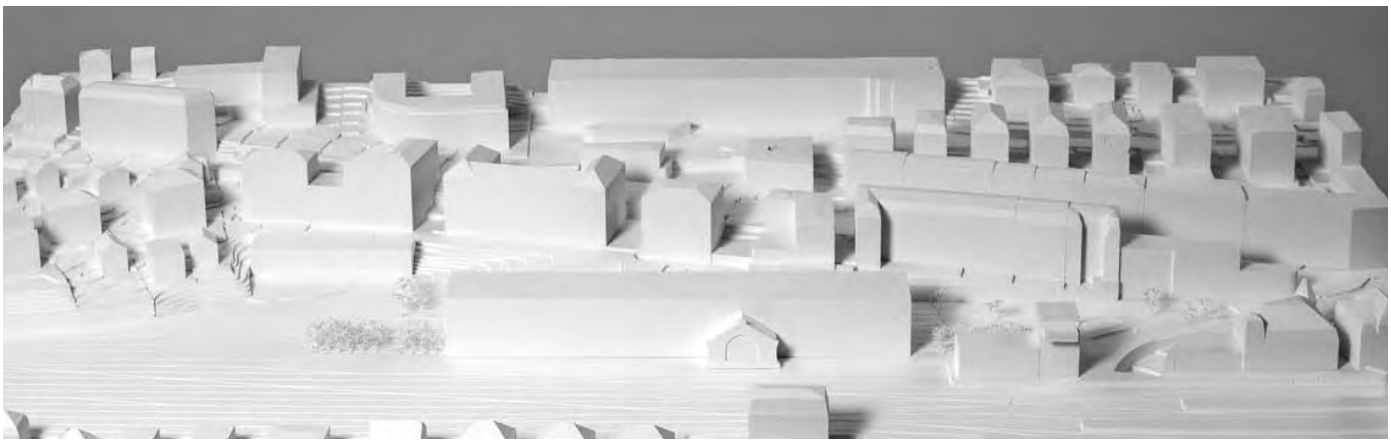

LAURÉAT

BLEU

Le projet propose de « fabriquer » de l'urbanité.
Il s'agit de construire la ville à travers une nouvelle institution et un nouvel espace public qui entretiendraient un lien symbolique avec le passé du site ainsi renouvelé. Cette formidable ambition s'inscrit dans une lecture très attentive du lieu, de ses composantes et de ses potentiels. Ainsi, le constat d'une importante densité sur la zone de la gare de Lausanne conduit à proposer des espaces publics de qualité plutôt qu'une densification. En ce sens le nécessaire désenclavement du site et la construction du vide recherché s'opèrent à travers un volume linéaire au nord des voies qui crée et protège ce nouvel espace ouvert, destiné à l'activité sociale du pôle muséal. La prise en compte de l'implantation des halles qui obstruent le site dans la relation est/ouest et le jugement de leur inadaptation à l'accueil des espaces muséaux excluent donc leur conservation matérielle. Les auteurs proposent alors de mettre en valeur quelques éléments précis pour conserver l'héritage du passé sur le plan symbolique et émotionnel.

La proposition cohérente et courageuse de ne conserver que des fragments des halles ne peut s'apprécier qu'en regard de la qualité de l'espace public proposé et de l'adéquation du volume simple et abstrait destiné au musée. Dans ce contexte, le projet construit un véritable parc urbain où la symbolique ferroviaire est assimilée à celle d'un espace industriel. Contrairement à la sécheresse des illustrations perspectives, les auteurs décrivent un parc où la végétation s'inscrira entre les rails et où les platanes organiseront le lien entre la place du musée et celle de la gare. Le volume simple du MCBA définit d'un côté un prisme lisse en référence à la vitesse des trains, ponctué de la grande fenêtre conservée du pignon de la halle centrale. Il contient de l'autre la place, avec un rythme vertical en façade. Le dessin des toitures propose une belle 5e façade par les vitrages disposés pour l'éclairage zénithal.

Libéré de la géométrie des halles, le nouveau musée peut proposer des qualités tant fonctionnelles que spatiales, de distribution et de lumière sur les trois niveaux où se répartissent les différentes affectations. Mais ce projet « neuf » ne s'affranchit pas totalement des halles et de leur caractère dont il s'inspire pour provoquer les émotions recherchées. Là où le pont roulant distribuait les locomotives, le fragment conservé de la nef centrale devient, comme une révérence, l'espace de l'accueil et de la distribution des visiteurs du musée. Ici, la coupe est magnifiée à la dimension de l'institution, alors que tous les espaces d'exposition sont quant à eux plus neutre et de nature à répondre strictement à leur but : permettre tour à tour l'organisation des expositions, la présentation et la contemplation des œuvres dans des conditions optimales de lumière et de climat. Ces fonctionnalités sont ici parfaitement atteintes et la répartition des différentes activités comme leur accessibilité indépendante permettent une grande flexibilité dans l'usage du musée.

Choisie pour ses qualités de réception de la lumière et pour offrir de légers reliefs, la brique d'une couleur relativement neutre est mise en œuvre sur toutes les façades du musée. Très lisse et abstraite côté voies, elle accueille sur le pignon est, comme une dentelle, le profil de l'une des nefs latérales qui met en valeur par contraste la neutralité de la façade. Les grands et fins pilastres verticaux confèrent une élégance différenciée à la façade de l'accueil et de la place. Ils garantissent le fort contraste et la vibration des ombres et de la lumière, et laissent deviner les ouvertures au nord qui, disposées habilement, mettent le musée en relation, in vivo cette fois, avec la place, donc avec la ville.

Le jury apprécie particulièrement la cohérence et la grande qualité du projet qui, d'une analyse précise portant à un acte courageux, abouti à un vrai espace muséal et offre une nouvelle définition de l'urbanité et de l'échange.

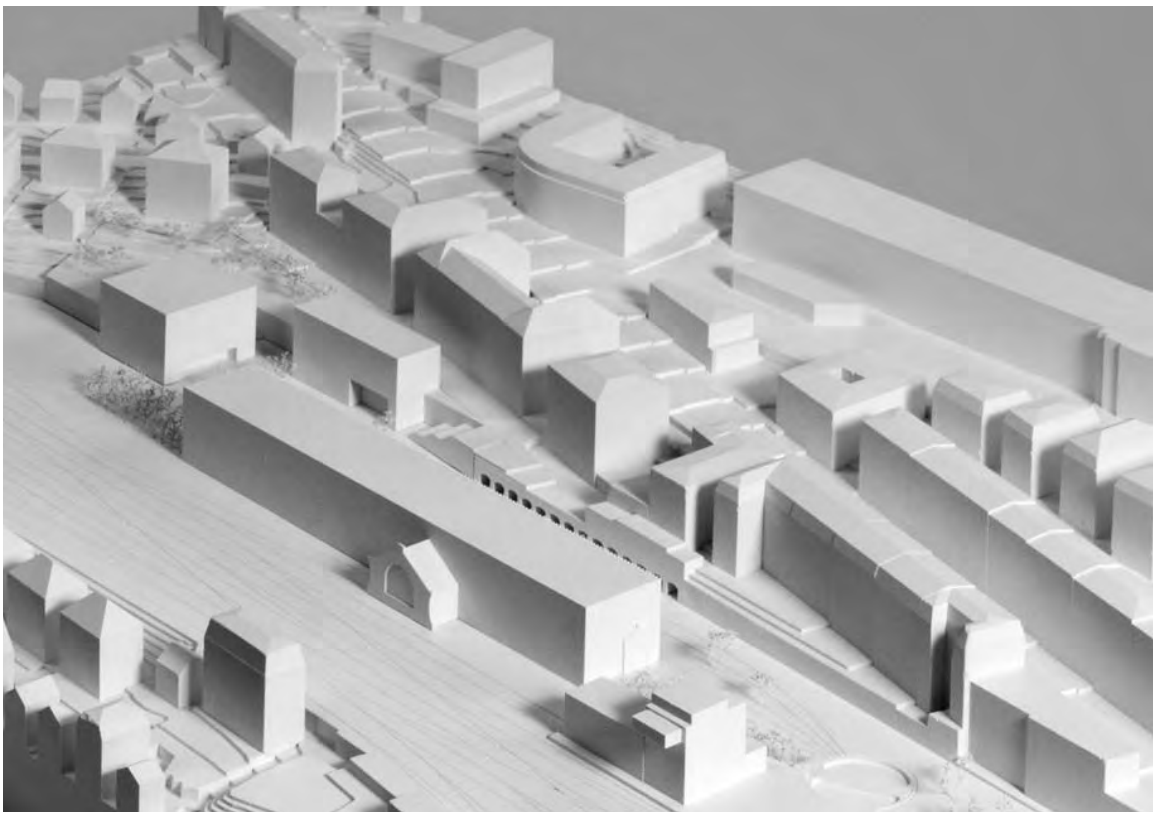

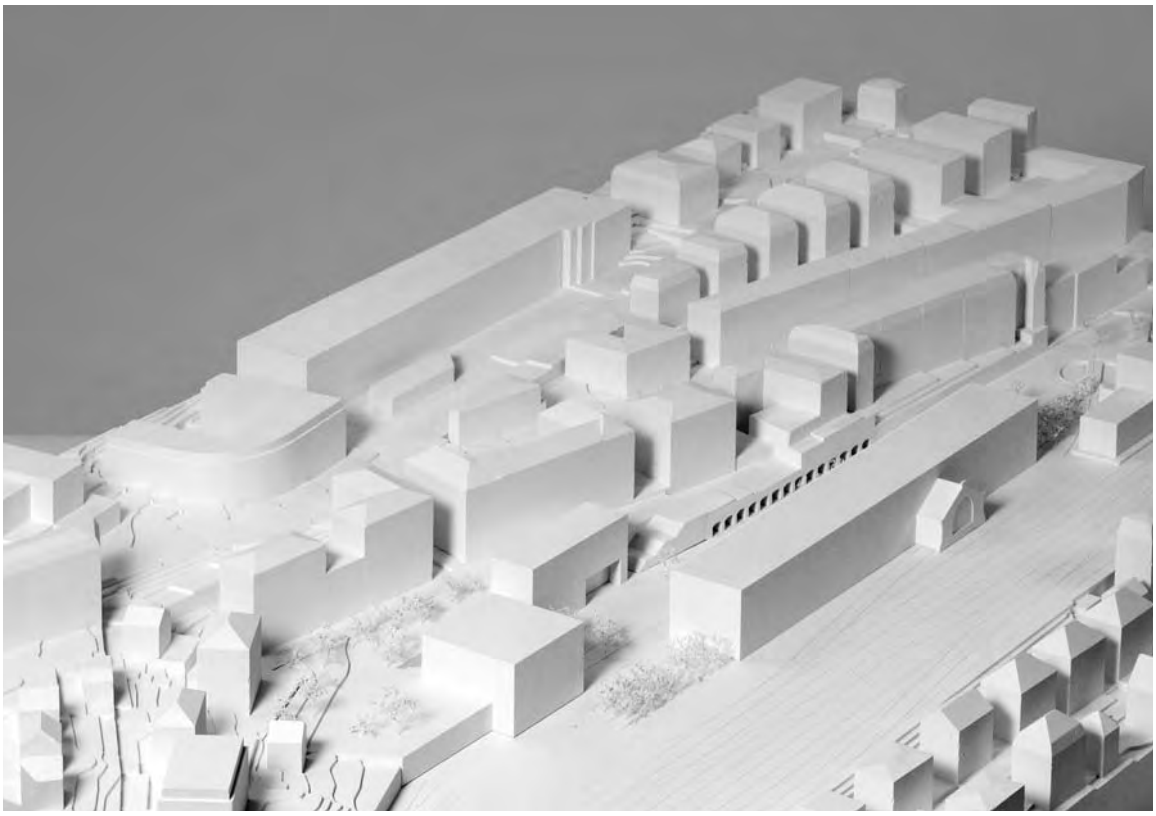

BLEU

ARCHITECTES
ESTUDIO BAROZZI VEIGA

ADRESSE
CALLE BAILÉN 36, 1º2ª
08010 BARCELONA / ES.

INGÉNIEURS CIVILS
PONDIO INGENIEROS, S.L, MADRID / ES.

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
INGÉNIEURS-CONSEILS SCHERLER SA, VD.

INGÉNIEUR CHAUFFAGE / VENTILATION
CHAMMARTIN & SPICHER SA, VD.

INGÉNIEUR SANITAIRE
BA CONSULTING SA, VD.

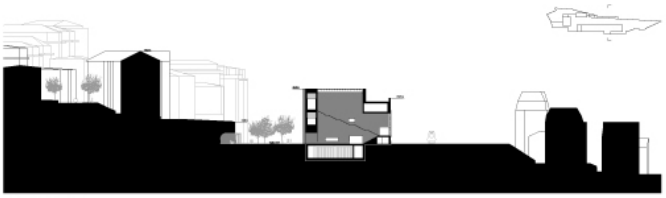

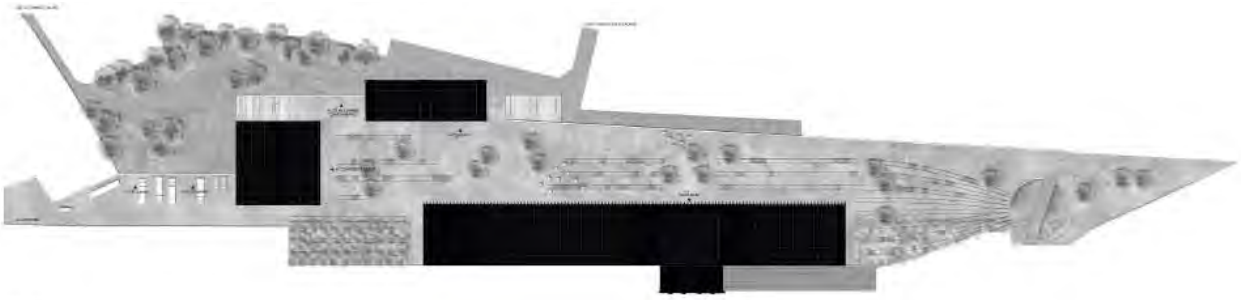

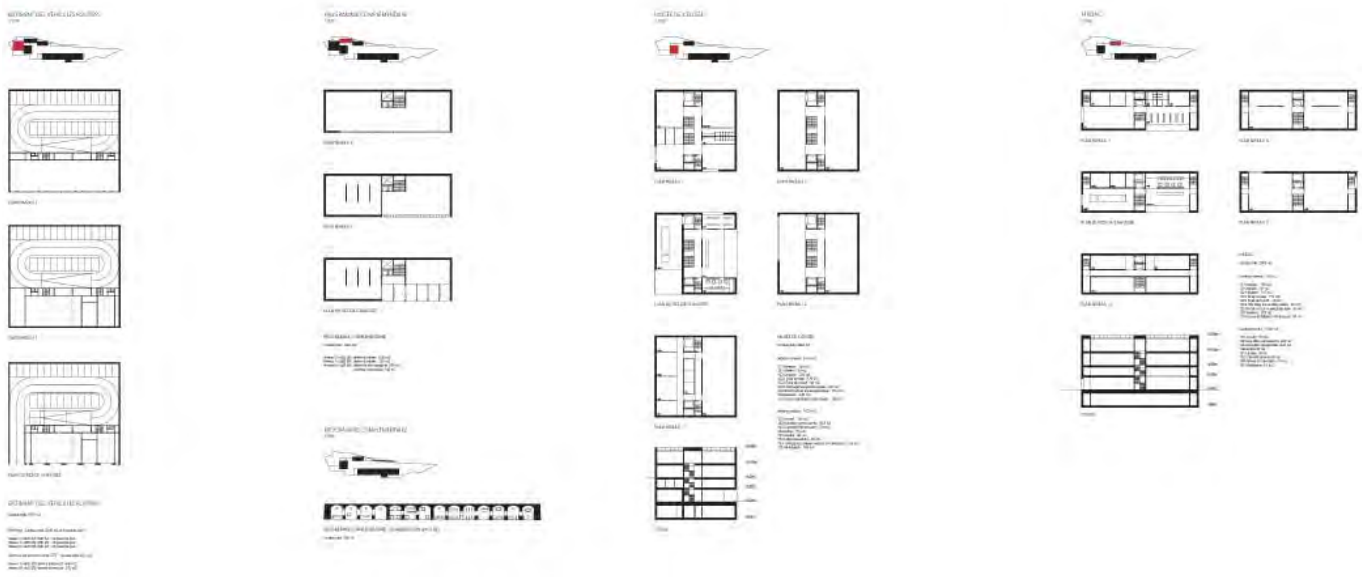

BLEU

ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION
IECSA – INSTITUT POUR L'ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION, VD.

LIGHTING DESIGN
ARTECLUMINOTECNIA SL, SANT CUGAT DEL VALLÈS / ES.

PAYSAGISTE
4D AG LANDSCHAFTSARCHITEKTEN BSLA, BE.

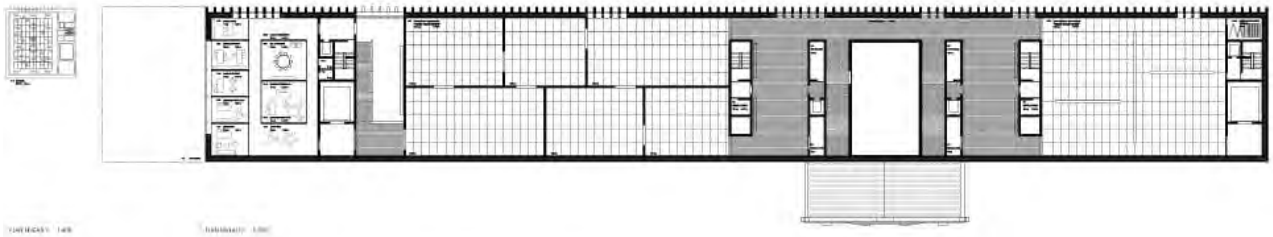

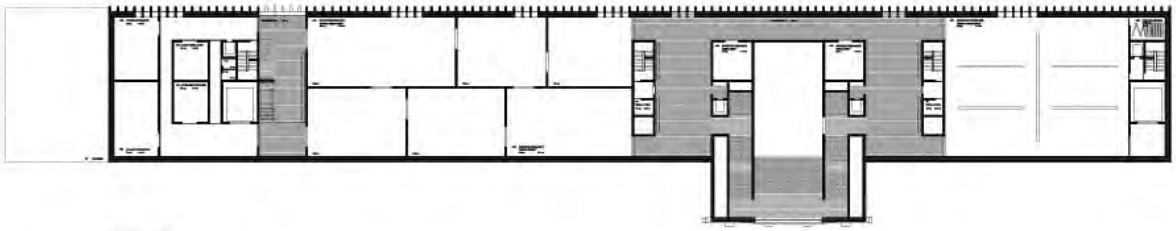

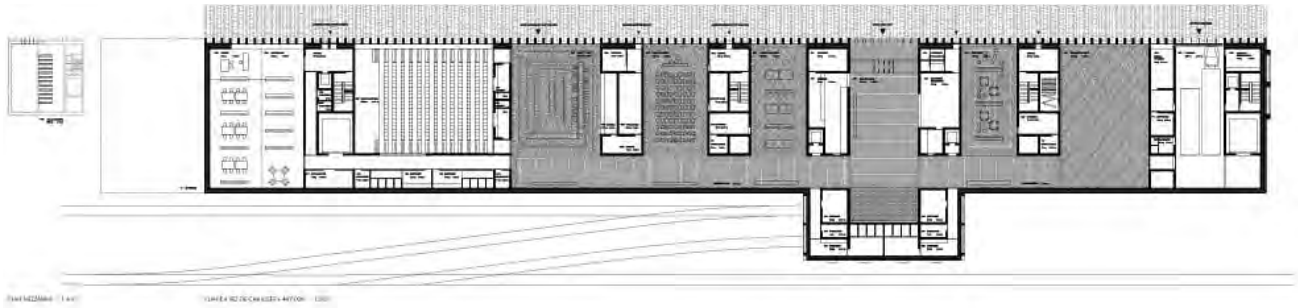

FAÇADE
FERRÈS ARQUITECTOS Y CONSULTORES SL, BARCELONA / ES

INGÉNIEUR ACOUSTIQUE
ARAU ACUSTICA, BARCELONA / ES

PROJECTEUR EN QUESTIONS MUSÉOLOGIQUE
BOGNER.CC KG, WIEN / AT.

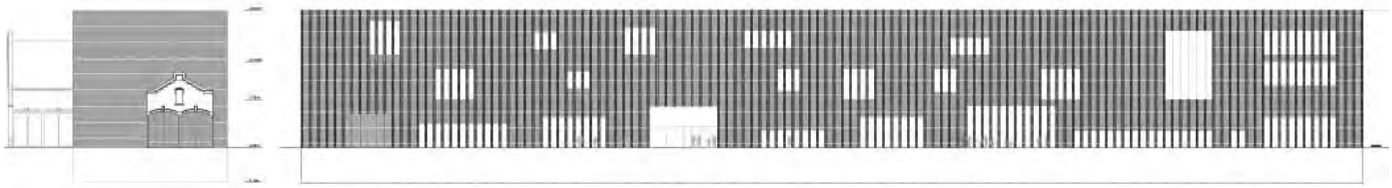

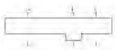

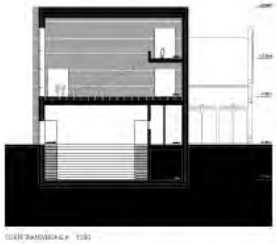

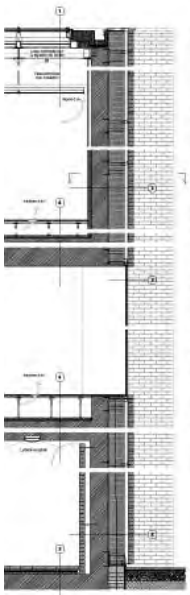

DEUXIÈME PRIX / RANG

Déjeuner sur l'herbe

Par une série de subtiles modifications des éléments construits et structurants du site, le projet parvient à assimiler le programme du MCBA et du pôle muséal avec une grande simplicité et une efficacité remarquable. Le projet assume les caractéristiques spatiales particulières du site, et cherche à tirer parti de l'enchaînement d'une place de grande échelle, d'un passage étroit et d'une place plus intime, qualifiant chaque espace d'une nouvelle limite. Ces modifications légères permettent avec peu de moyens la transfiguration du site d'une vocation ferroviaire à une destination représentative et publique, tout en conservant la mémoire du lieu. Ainsi la cour de la plaque tournante devient la grande place d'accueil du public, qualifiée par la construction d'une structure habillant le mur de soutènement amont. Occupée par l'accueil et le restaurant, cette nouvelle structure est ponctuée à son entrée d'un haut portique, nouvelle porte d'entrée du pôle muséal depuis la place de la gare. La même structure d'accueil se transforme en loggia pour qualifier à la fois l'entrée au musée et la transition avec le passage étroit au nord de la halle de 1911. Le mur de soutènement habité par divers services tout en gardant la mémoire des anciennes niches fait vivre cet espace de transition. La cour des musées est définie par quelques volumes isolés libres ou flanqués dans la pente. Cette esquisse mérite une confirmation, notamment celle de la hauteur unitaire à la corniche, contredisant l'idée prônée par les auteurs d'un lieu fait d'une composition d'objets divers posés sur une topographie artificielle.

La plateforme des voies CFF est le niveau de référence du projet. L'auteur insiste sur le fait que le musée est organisé sur un seul niveau, qui plus est le rez-de-chaussée. Les espaces publics du MCBA colonisent la halle des locomotives. Sa façade à quatre pignons ordonne la trame des espaces des salles dédiées à l'exposition permanente pour l'aile est. Pour l'aile ouest, le besoin d'espaces plus vastes pour l'exposition temporaire dicte l'abandon de la trame ancienne. La halle de 1911 fait l'objet d'une reconversion dynamique : on utilise les éléments bons à prendre, telle la trame et les façades et on abandonne la spatialité ancienne incompatible avec les exigences d'un musée. La structure et les toitures sont renouvelées pour offrir le confort d'une lumière naturelle contrôlée, à l'esthétique filigrane rappelant la finesse et la fragilité des structures premières. La trame centrale permet l'installation de l'espace projet, alors que la trame arrière devient un couloir de distribution. Le jury regrette que cette distribution arrière ne devienne pas une rue intérieure que l'on traverserait de bout en bout pour rejoindre la cour des musées, dédoublant ainsi le parcours linéaire extérieur. L'occupation de ce déambulatoire par l'exposition permanente démontre les limites de la compacité du concept. La sobriété se fait au détriment d'une certaine générosité qui fait parfois défaut. Les services publics restent également en dehors de la halle, posant la question de leur visibilité et de leur viabilité en toute saison.

Le module accolé à l'aile ouest organisant les services internes sur 5 niveaux sur sous-sol permet un fonctionnement rationnel. L'entrée des livraisons reste modeste. L'organigramme du parcours des œuvres d'art n'est pas idéal pour les espaces de l'exposition permanente.

L'emploi du béton blanc souligne l'intervention nouvelle, que ce soit pour les nouvelles structures, pour les nouveaux refends structurant l'espace ou encore pour obstruer certains percements. Les nouvelles structures des toitures sont décrites en bois, de hauteurs différentes pour varier la compression de l'espace. L'emploi du bois reste à vérifier en concordance avec l'idée d'un espace de lumière diaphane. L'économie générale du projet est appréciée.

Le jury relève la grande modestie du projet qui cherche à transformer ce lieu sans heurt. Du fait du maintien de la halle de 1911, le projet démontre la difficulté d'offrir au site la fluidité nécessaire à assurer une visibilité du pôle muséal.

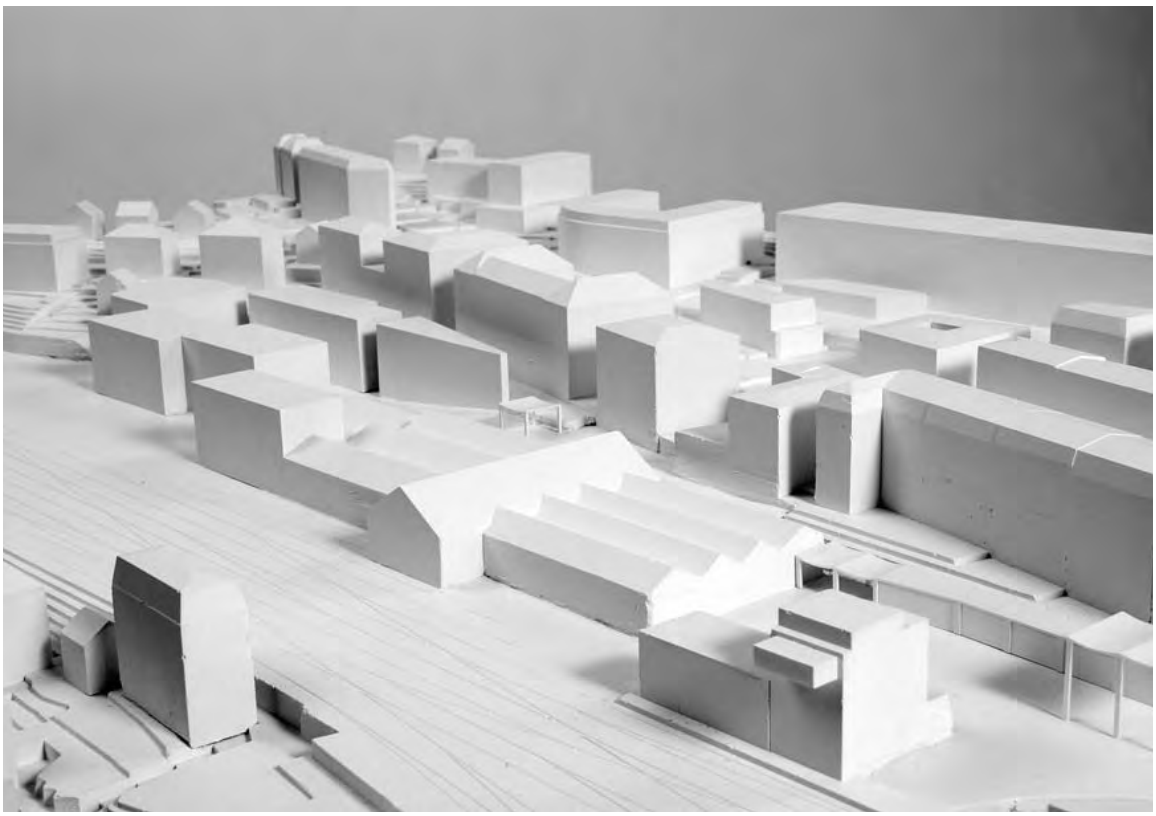

Déjeuner sur l'herbe

ARCHITECTES
CARUSO ST JOHN ARCHITECTS

ADRESSE
COATE STREET 1
LONDON E2 9AG / GB.

INGÉNIEURS CIVILS
CONZETT BRONZINI GARTMANN AG, GR.

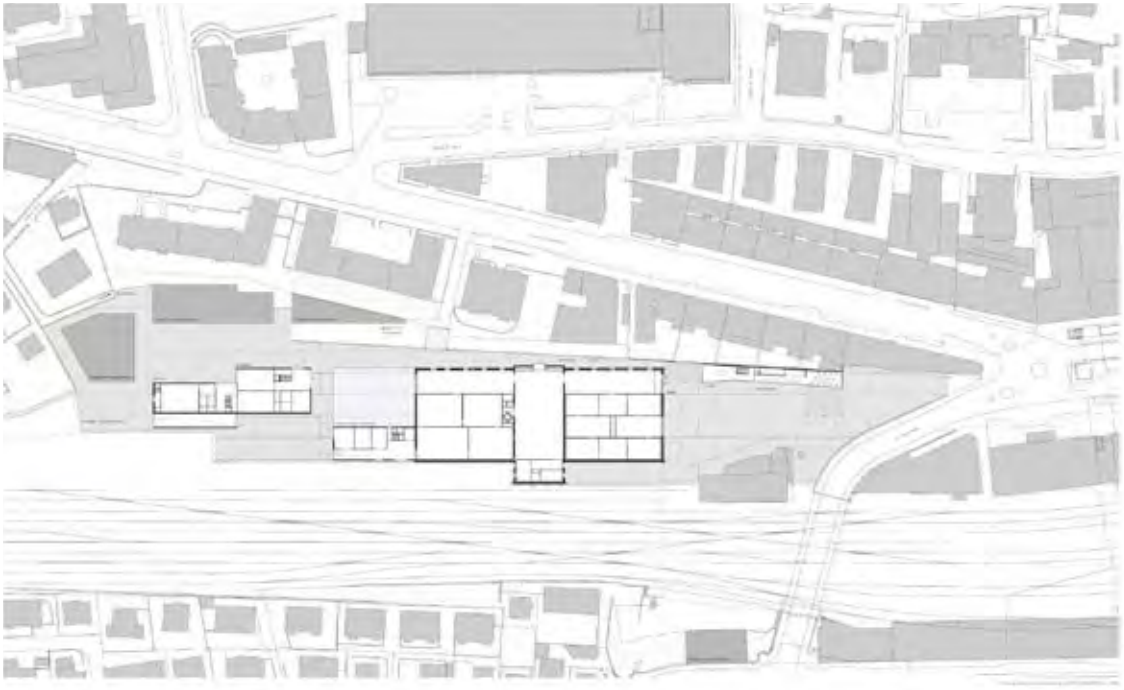

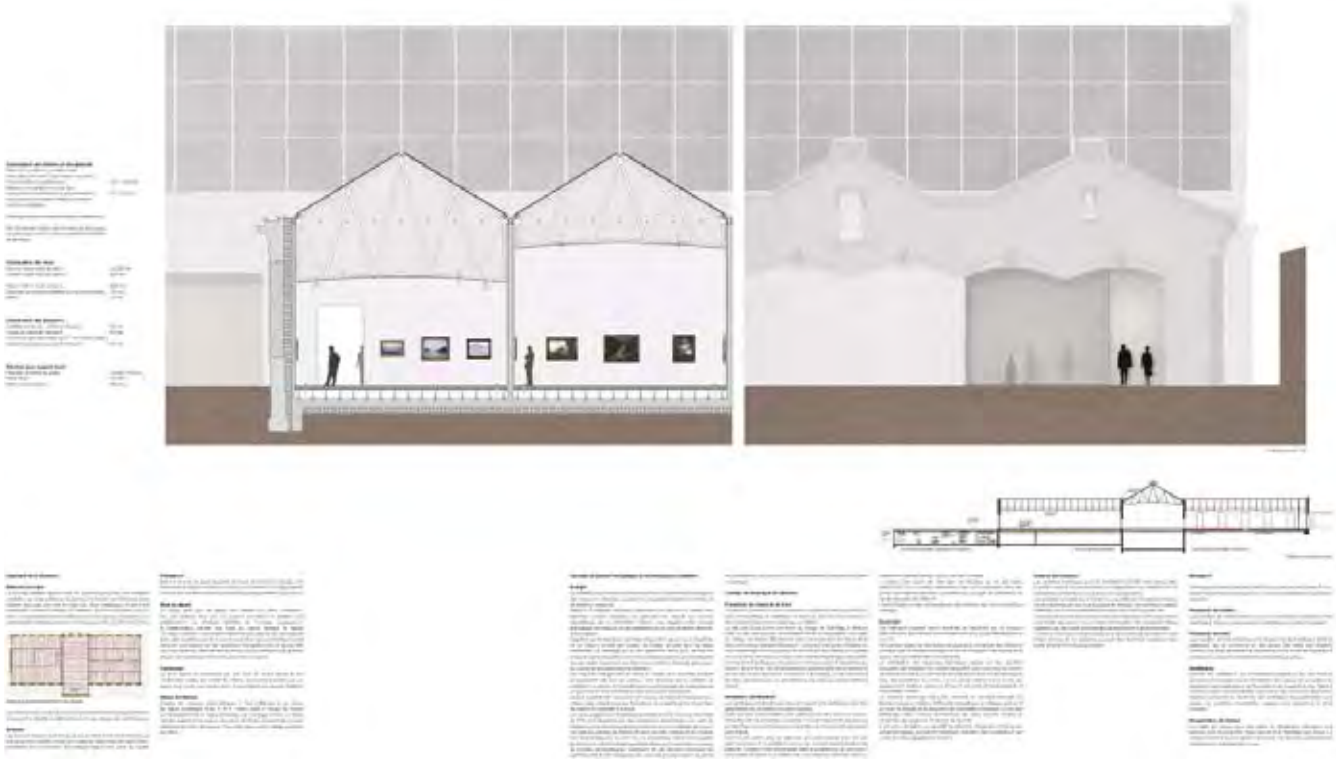

Déjeuner sur l'herbe

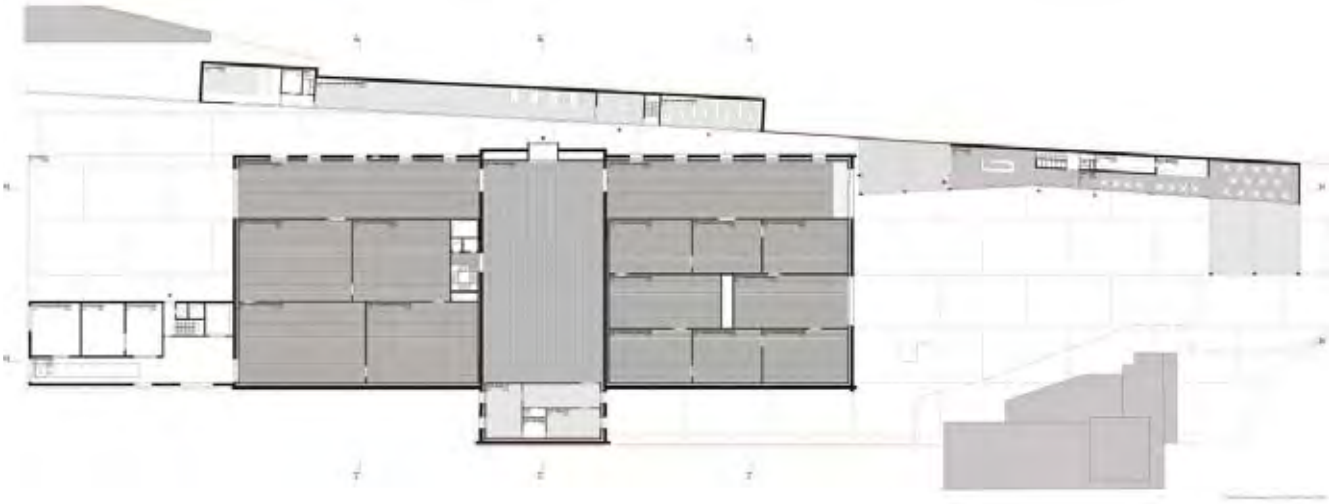

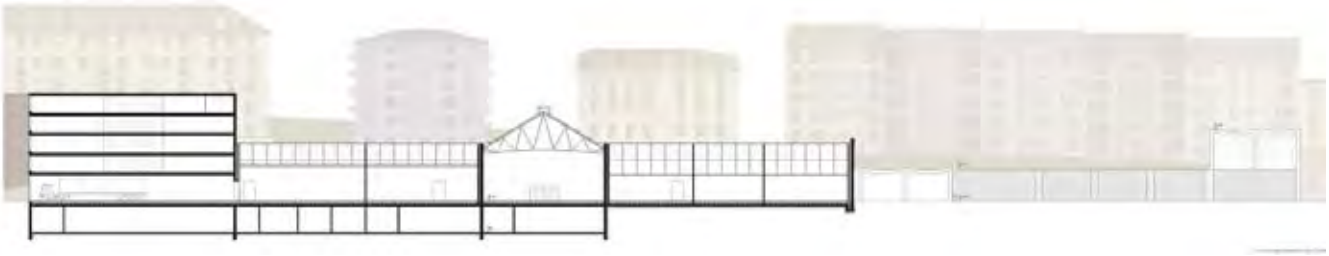

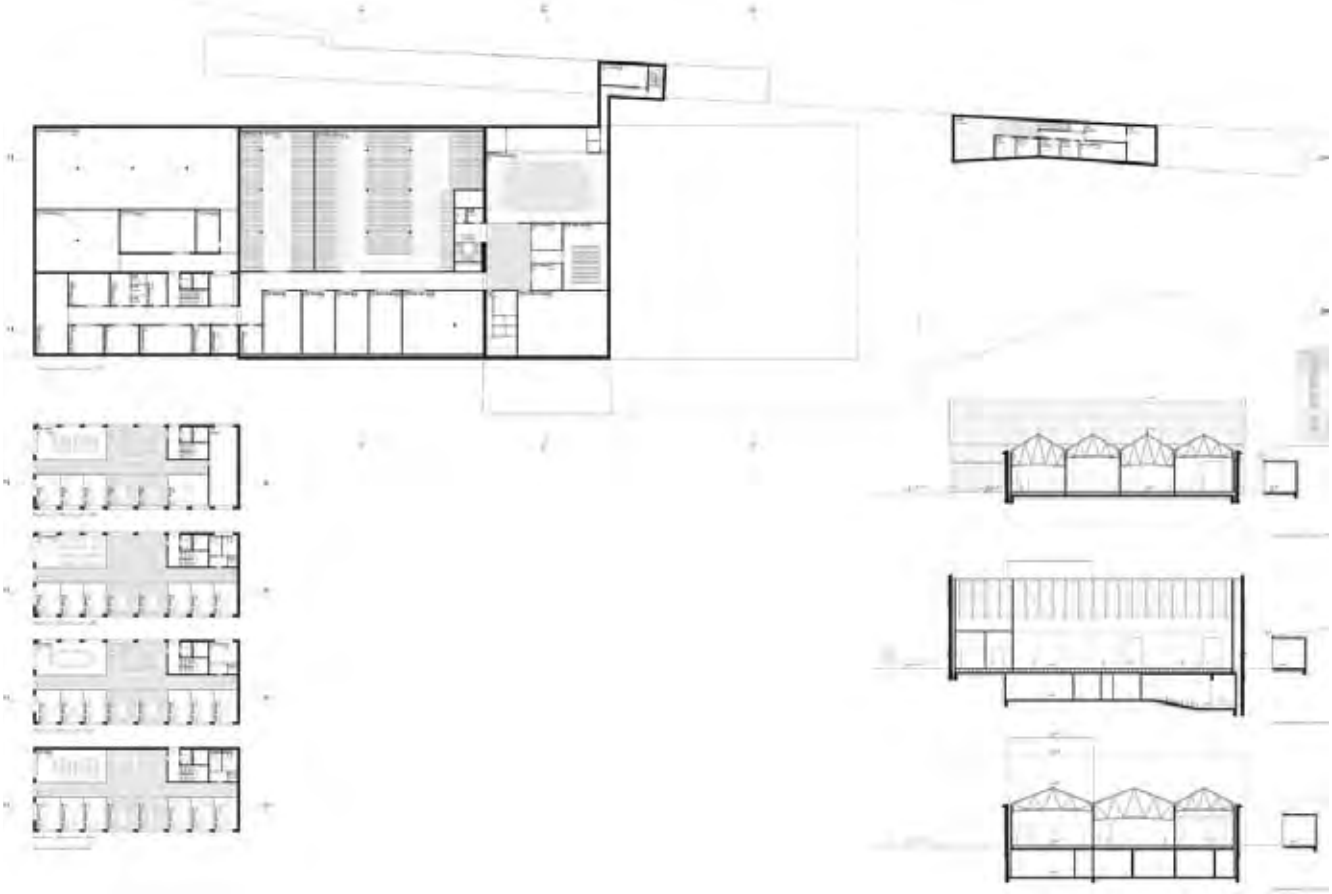

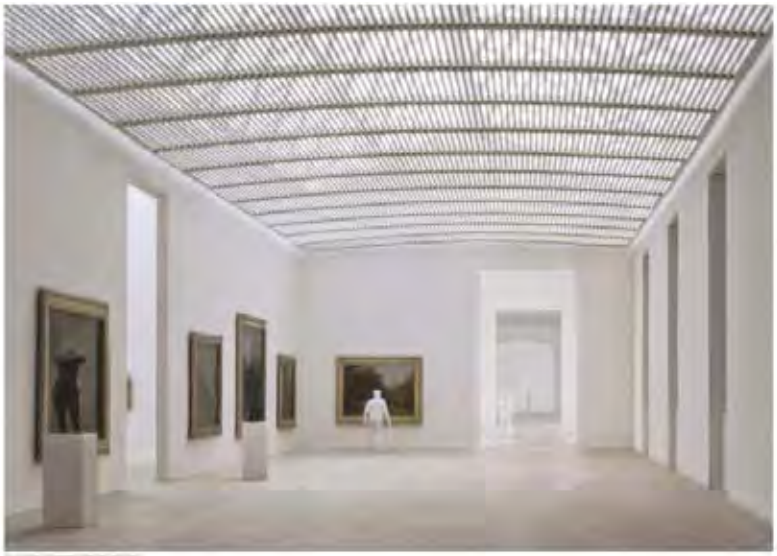

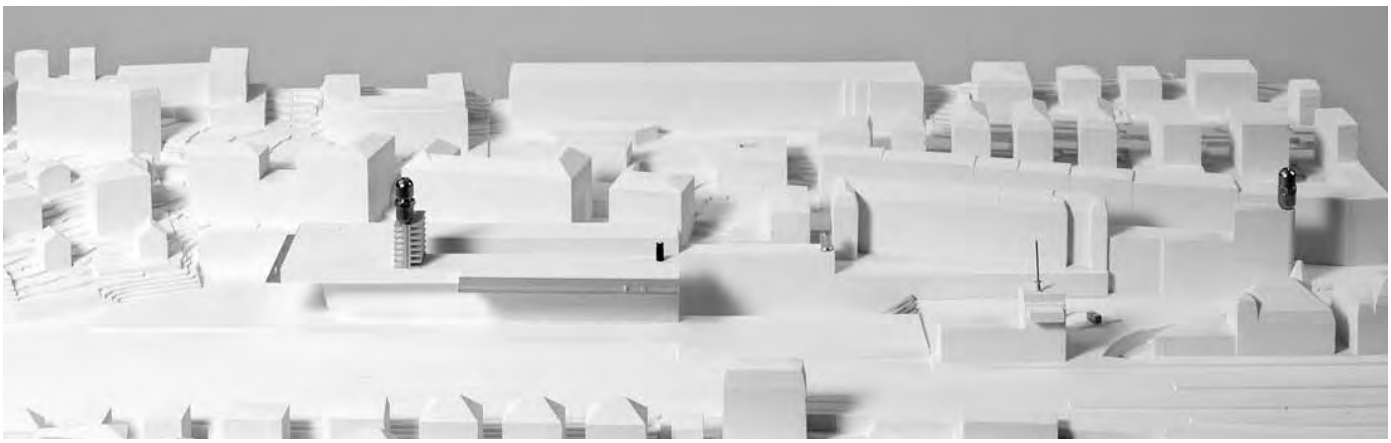

TROISIÈME PRIX / RANG

15612011

15612011 propose de conserver l'esprit du lieu par la mémoire du site et non par la conservation de vestiges bâtis dont l'usage est jugé malaisé. Dans cette approche, le patrimoine est constitué par les qualités infrastructurelles et industrielles du lieu qui appellent à la mise en place d'une typologie et une interprétation du programme qui recherchent les qualités propres à l'architecture d'édifices infrastructurels publics et industriels.

Le projet consiste en une nouvelle rue qui rayonne depuis la place de la gare. Ce vide monumental est mis à l'échelle de la ville, la nouvelle rue définissant l'empreinte et l'assise du futur pôle muséal. C'est une sorte de plan de quartier défini par un axe et un gabarit. Transversalement, ce nouvel espace public est relié en amont et en aval par des escalators. La zone commerciale de la gare de Lausanne se trouve ainsi reliée au futur musée.

Aux rez-de-chaussée, les auteurs du projet proposent un programme entièrement public avec des commerces, une brasserie dont la terrasse s'ouvre sur les rails et l'entrée du musée. Le grand foyer d'entrée distribue les institutions principales situées dans les étages : la collection permanente dans les deux ailes et l'exposition temporaire dans l'aile nord. Enfin la bibliothèque et l'auditoire au centre.

L'exposition temporaire est accessible directement depuis le foyer par un escalier à vis qui s'ouvre sur la ville.

Pour les auteurs du projet, le musée est un lieu de consommation, d'éducation et d'exposition. Ils en revendiquent enfin la flexibilité dans une infrastructure à l'échelle de la ville.

Les planches du rendu nous montrent les images d'un projet en devenir et nous questionnent sur la représentation habituelle des projets qui donnent à voir une miniaturisation du futur escompté. Ainsi, les grandes images présentées proposent des associations d'idées avec des éléments puisés dans un répertoire connu pour juxtaposer une série de mises en situations. Le langage architectural du projet qui est suggéré par les coupes est essentiellement laissé à la phase ultérieure du développement du projet.

Le jury a eu de la peine à entrer dans le projet et à en sortir les fonctions, la lisibilité des légendes étant malaisée. L'extrême soin apporté à la plaquette d'accompagnement a permis de combler cette difficulté.

A part cette question de lecture, le jury apprécie beaucoup la qualité du propos urbain et la clarté de pensée qui a présidé à la conception du projet. Il déplore cependant le fait que la rue ait une excavation dans sa partie ouest qui contraint à descendre pour remonter lorsqu'on veut joindre l'entrée du musée.

Des difficultés sont également à escompter dans la relation que le bâtiment propose avec les voies ferroviaires. Cette image évocatrice et poétique qui met en scène l'univers du train comme on a pu l'apprécier au XIXe siècle pose des problèmes d'adéquation avec les normes actuelles de sécurité. L'offre existante aux alentours met en question la stratégie du socle commercial.

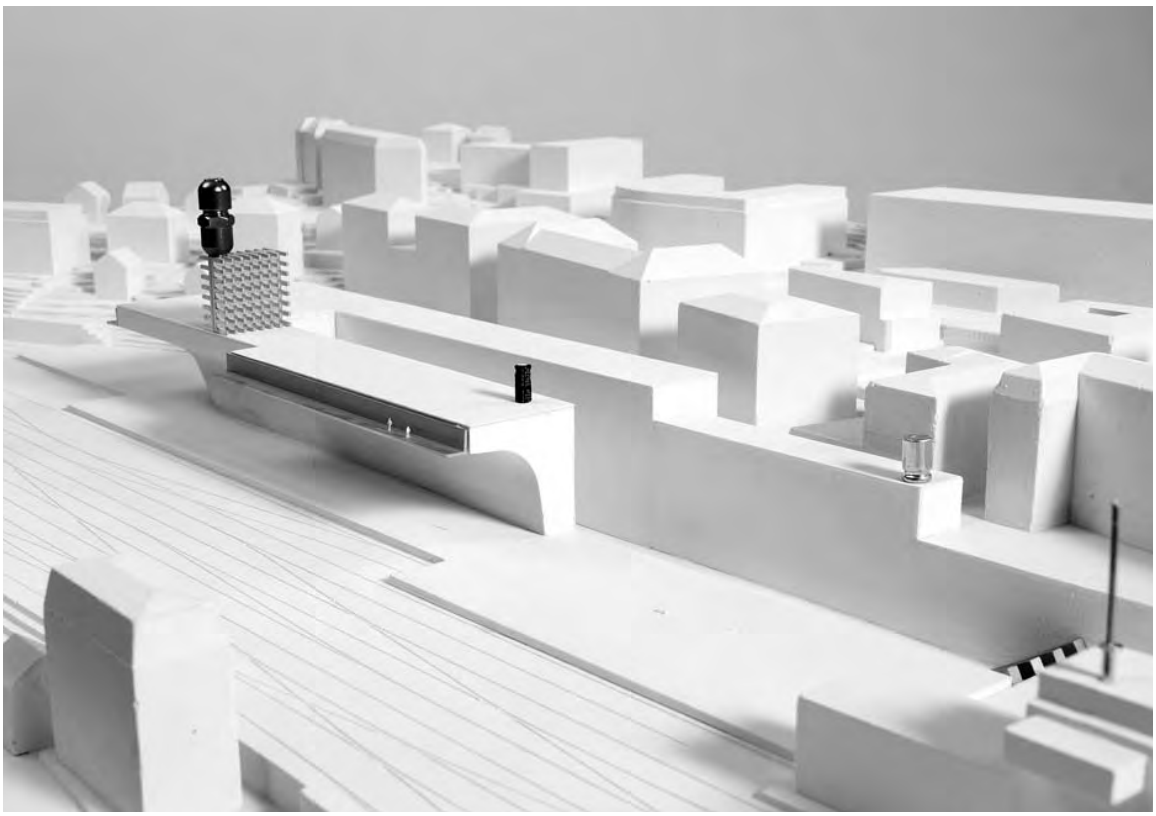

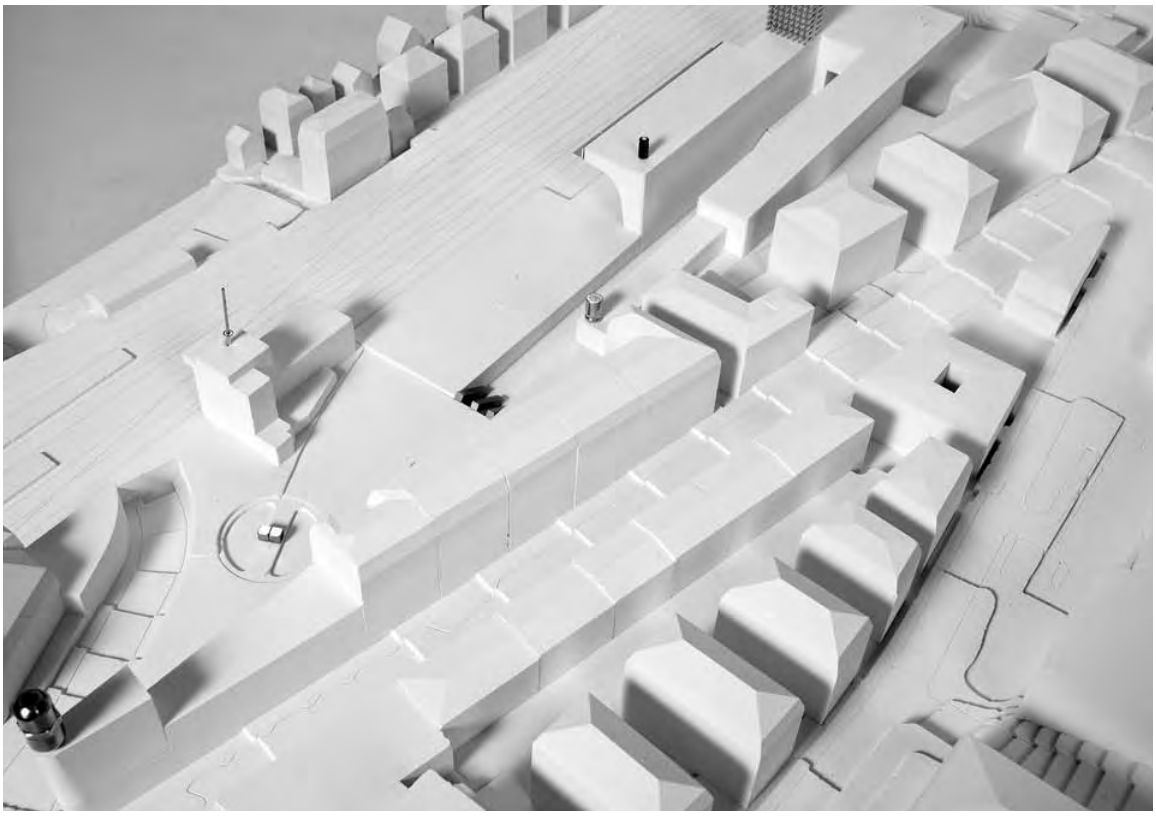

15612011

ARCHITECTES
MADE IN TEKHNE SÀRL & TEKHNE SA

ADRESSE
AVENUE DE LA GARE 33
1003 LAUSANNE

INGÉNIEURS CIVILS
BABEL, INGÉNIEURS CIVILS SA, GE.

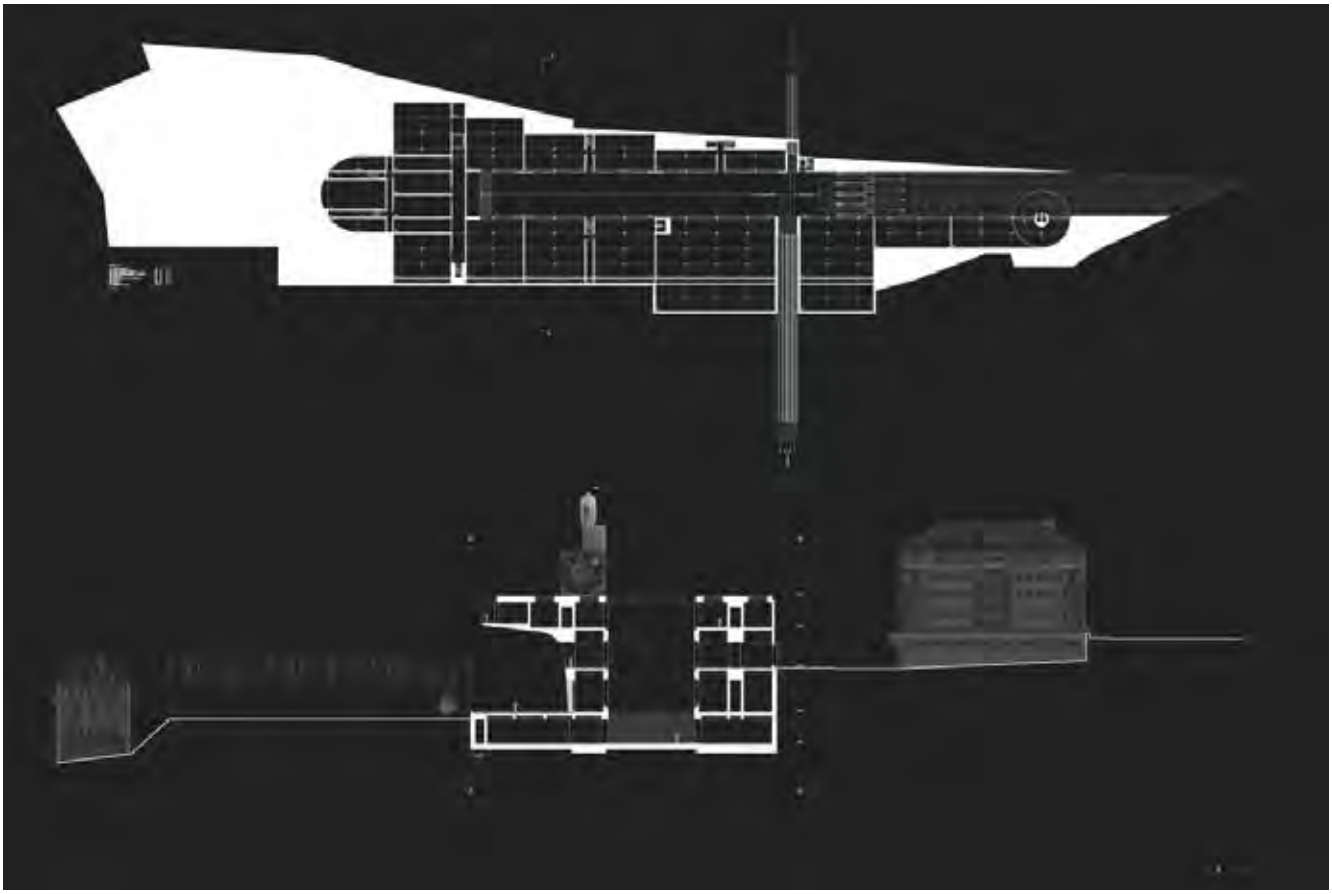

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
BETELEC, VD.

INGÉNIEUR CHAUFFAGE / VENTILATION
RIGOT + RIEBEN, GE.

INGÉNIEUR SANITAIRE
SCHUMACHER, GE.

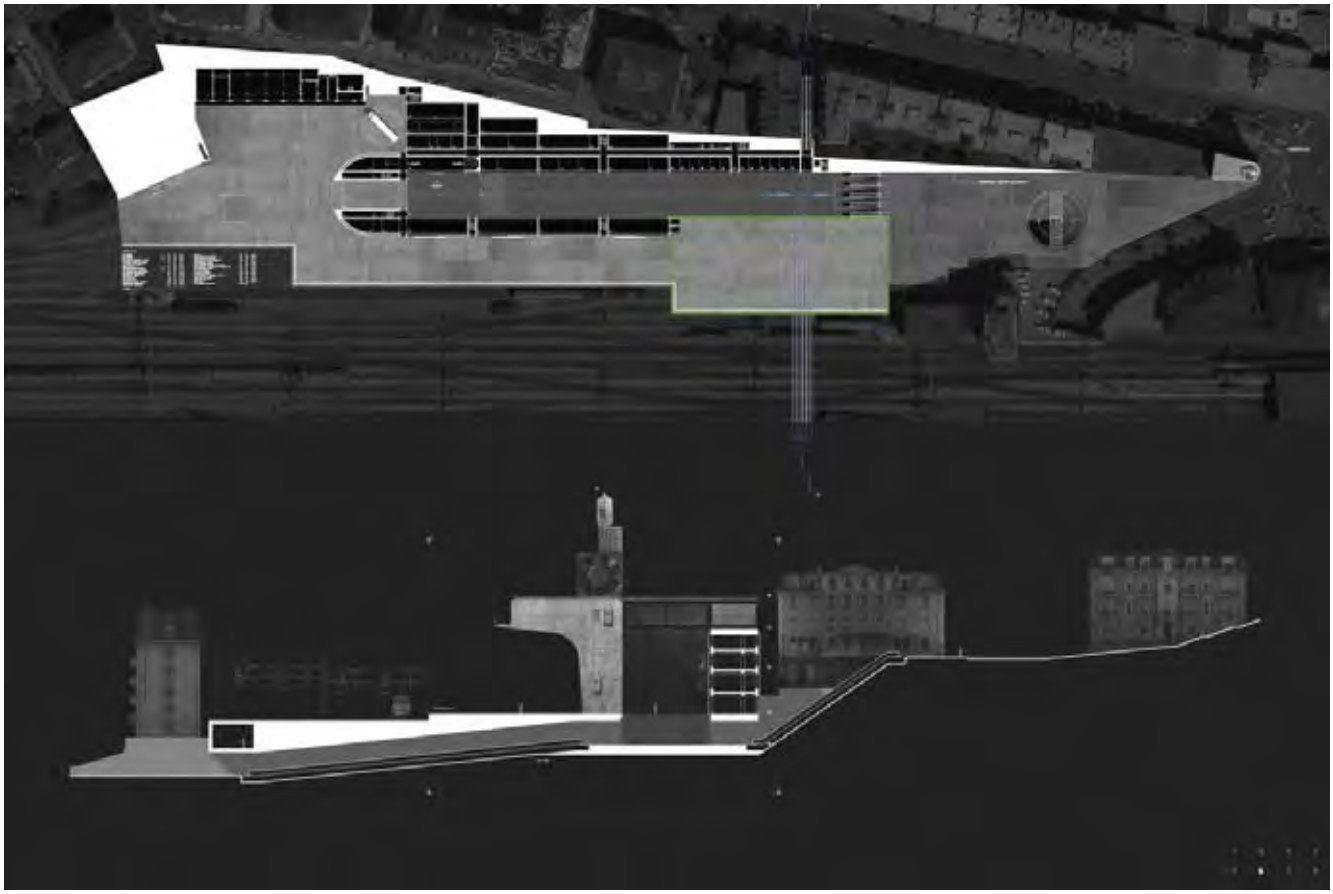

15612011

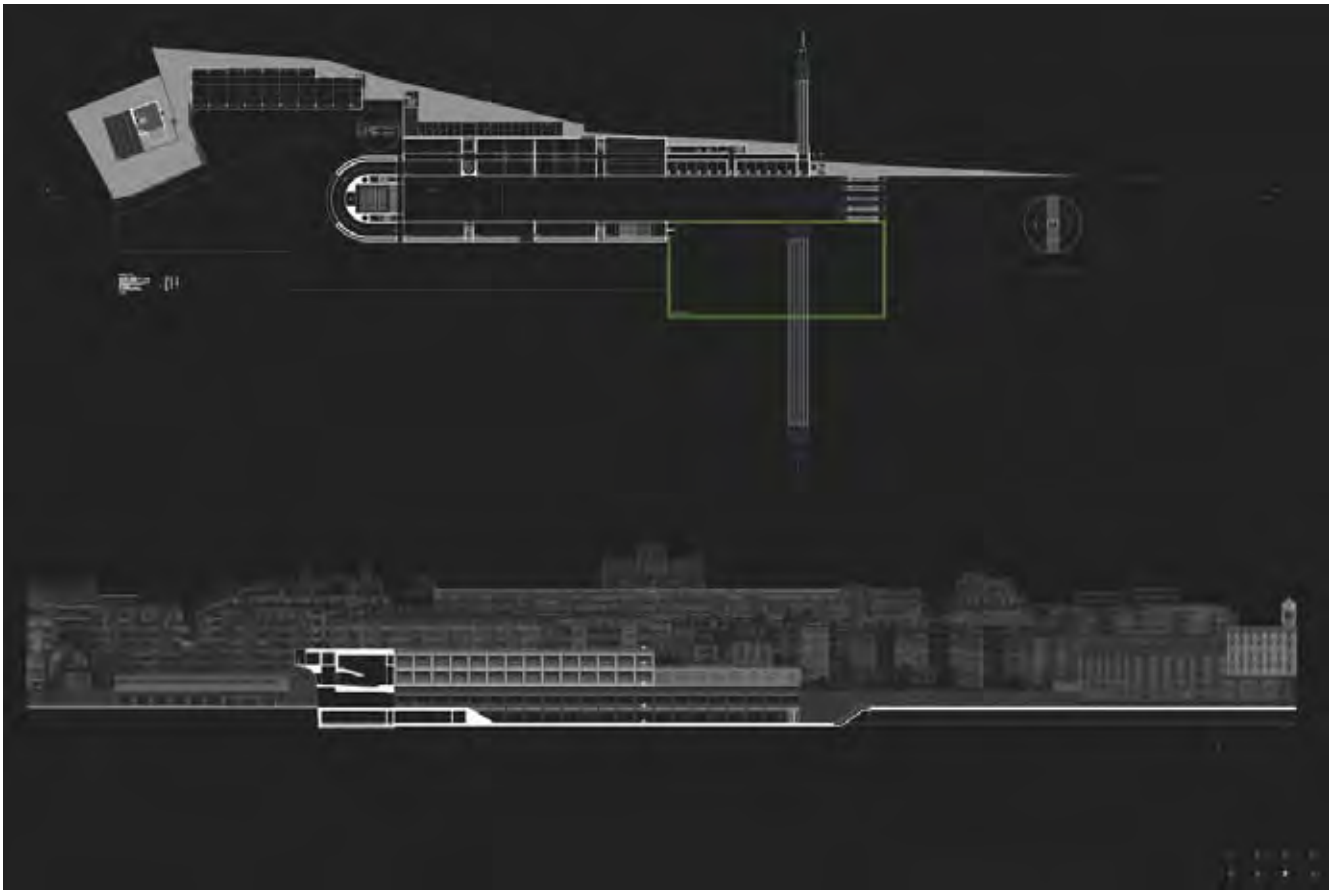

super_STRUCTURE

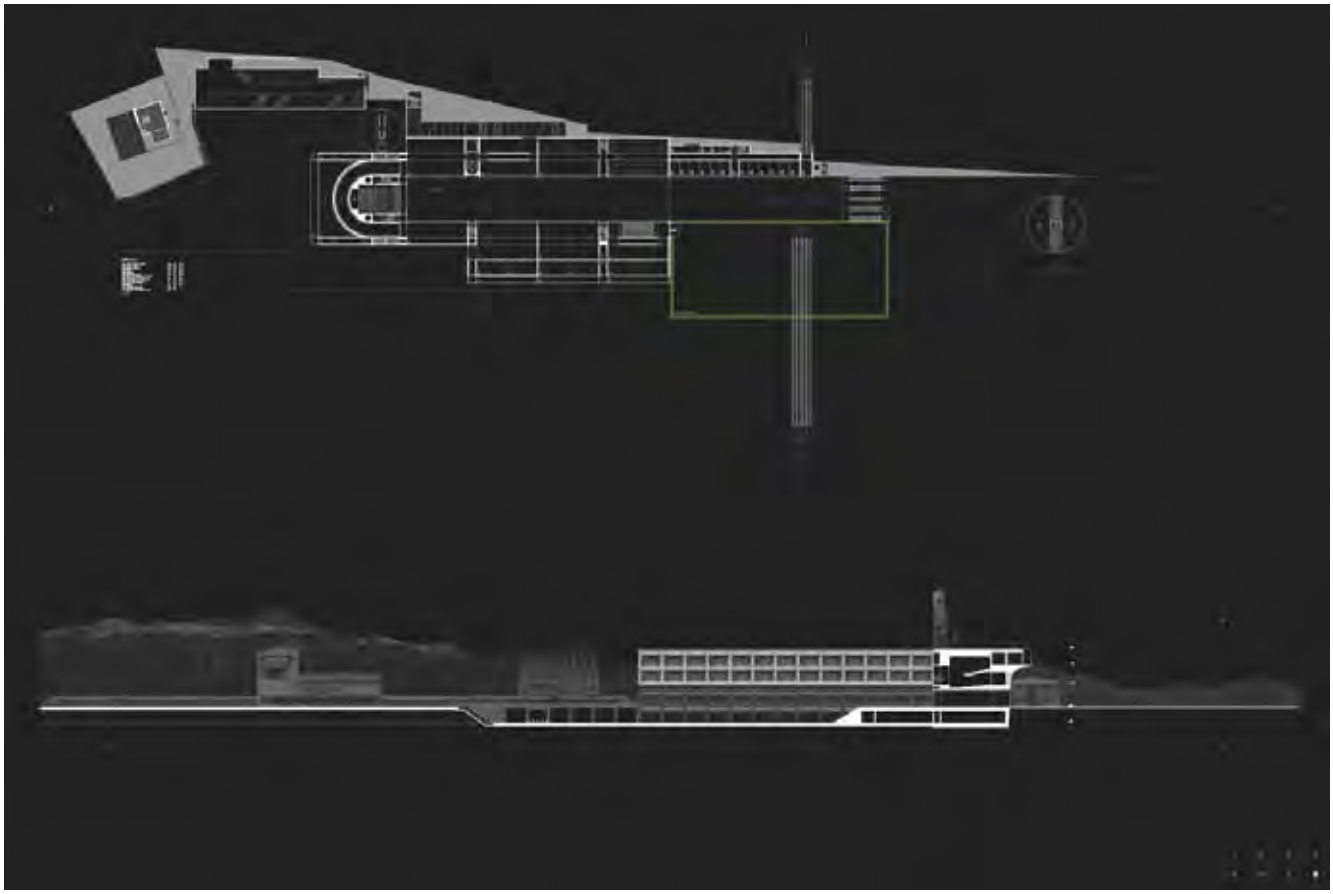

QUATRIÈME PRIX / RANG

Dionysos

Le projet Dionysos place l'intégralité du programme dans l'enceinte des murs de la halle existante.

La hauteur du bâtiment est modifiée par l'ajout d'un volume précisément ajusté sur le périmètre de la halle. Un pliage des toitures de la surélévation contribue à harmoniser le langage architectural des deux entités.

A l'échelle du quartier, les auteurs du projet souhaitent conserver la mémoire du lieu.

L'aménagement de l'esplanade d'accès conserve au sol les rails menant aux grandes portes, la plaque tournante est reconvertie en bar et la nature minérale et aride des aménagements extérieurs nous relie à l'atmosphère du site ferroviaire.

Le jury apprécie le fonctionnement général du bâtiment, notamment l'espace projet qui relie l'esplanade au musée à proprement parler par un espace polyvalent dont le caractère est celui d'une halle située entre extérieur et intérieur. Ce vaste espace d'entrée est librement appropriable pour de multiples usages.

L'entrée du musée est ainsi repoussée dans le volume central qui abrite la billetterie autour du grand escalier, le shop et la cafétéria. Le grand auditoire est également placé dans ce volume d'entrée, ce qui en permet l'utilisation de manière indépendante du reste des fonctions du musée.

Un grand escalier central donne accès à une mezzanine qui s'ouvre sur la halle d'entrée avec la bibliothèque, puis aux salles d'exposition qui s'étendent toutes sur un niveau complet.

Côté ouest, l'administration communique par un escalier généreux avec l'accueil du musée. L'utilisation judicieuse des niveaux de cette partie du bâtiment permet une bonne relation des espaces de stockage, livraison, conservation, administration etc.

Le jury apprécie le caractère rationnel de la proposition ainsi que le grand soin apporté à l'ensemble des fonctions du programme. En revanche, il s'interroge sur l'effort expressif qui a été mis dans la conception de la structure de l'espace projets.

Le jury évoque le fait que cette sous face apporte un élément de langage qui perturbe la sobriété du reste du propos formel et structurel (la toiture du nouveau bâtiment est proposée en poutres à treillis).

Cet indice alimente une série de questions générales et spécifiques sur la conservation et la réutilisation des éléments existants en rapport avec le langage du projet proposé. Cette discussion place aussi le projet Dionysos en relation avec d'autres projets dont la stratégie est analogue. Cette discussion soulève la question de la pérennité de la halle aux locomotives au regard du fait que seuls ses murs extérieurs peuvent être conservés. Sur le plan urbain, la dimension de la halle et son rapport spatial avec le soutènement de la colline sont également évoqués.

Enfin, plus spécifiquement, le langage architectural de la surélévation du projet Dionysos est montré par une image de la face pignon de l'entrée. Le jury s'interroge sur l'adéquation de cette proposition pour le traitement des façades latérales.

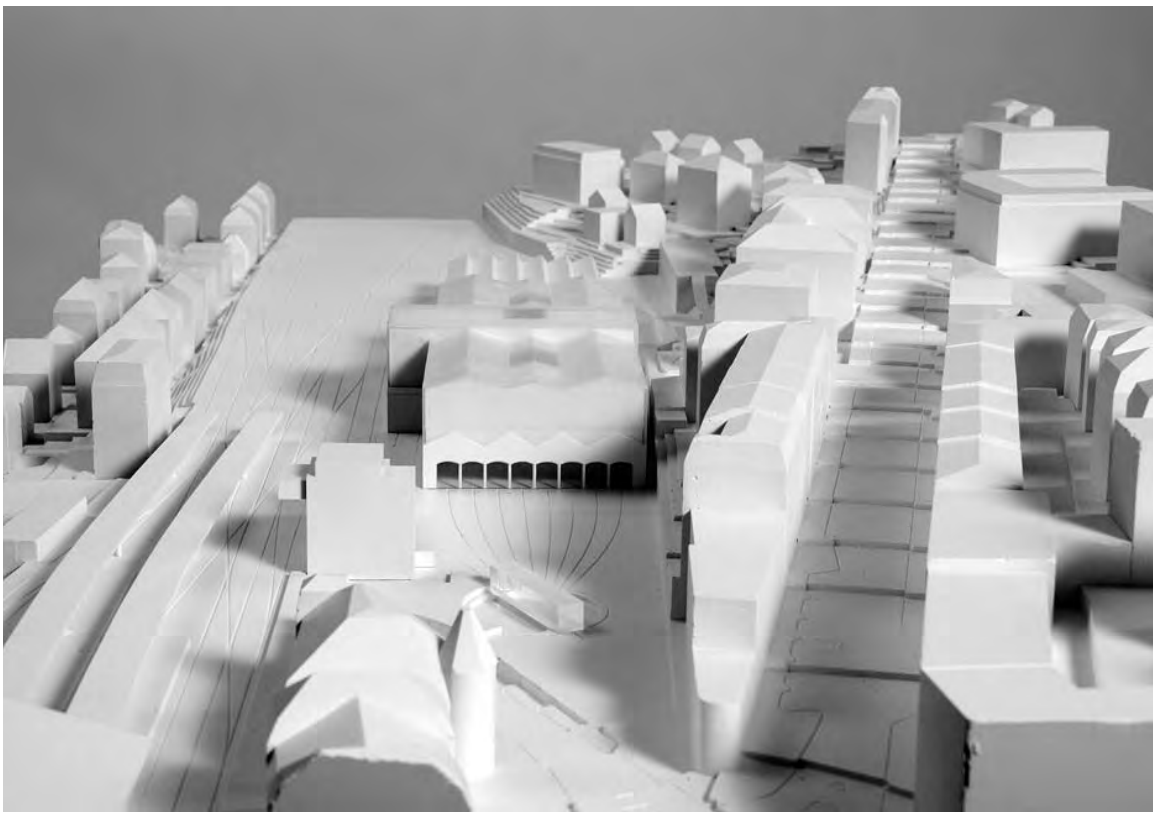

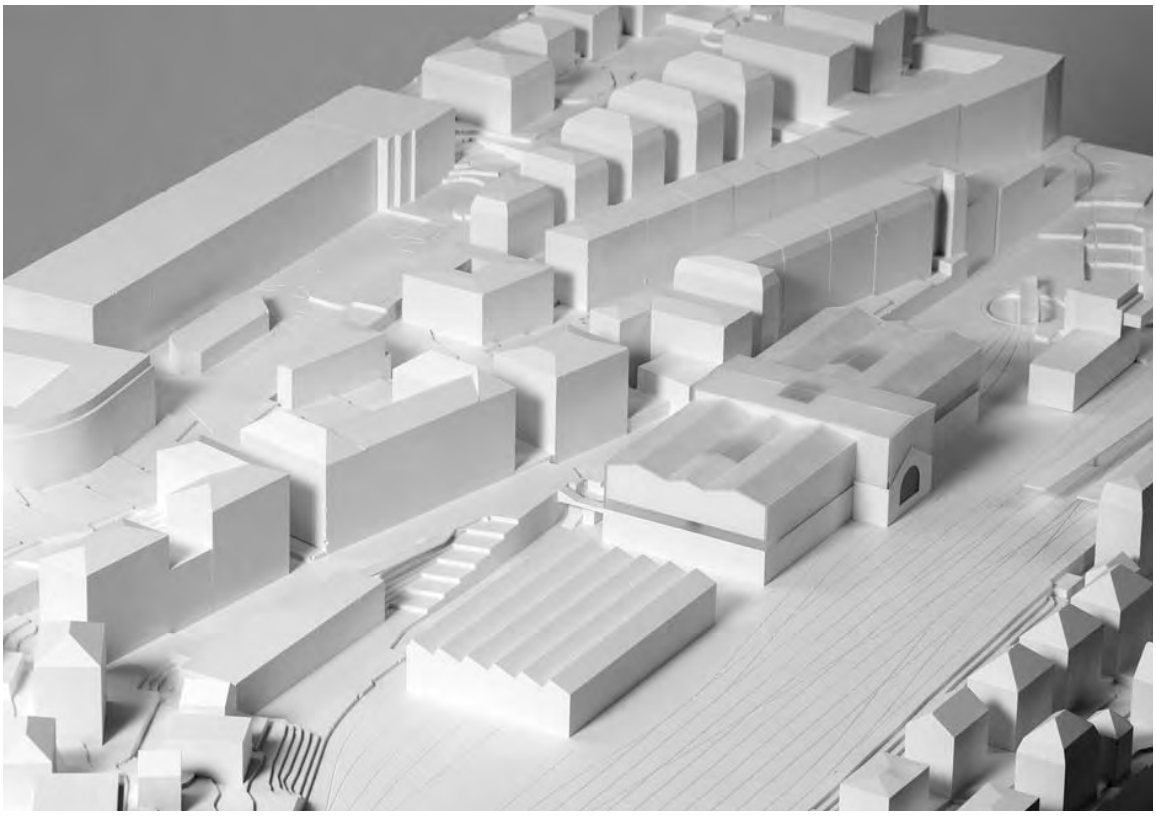

Dionysos

ARCHITECTES
EM2N, MATHIAS MÜLLER, DANIEL NIGGLI ARCHITEKTEN AG / ETH SIA BSA

ADRESSE
JOSEFSTRASSE 92
8005 ZÜRICH

INGÉNIEURS CIVILS
AERNI + AERNI INGENIEURE AG, ZH.

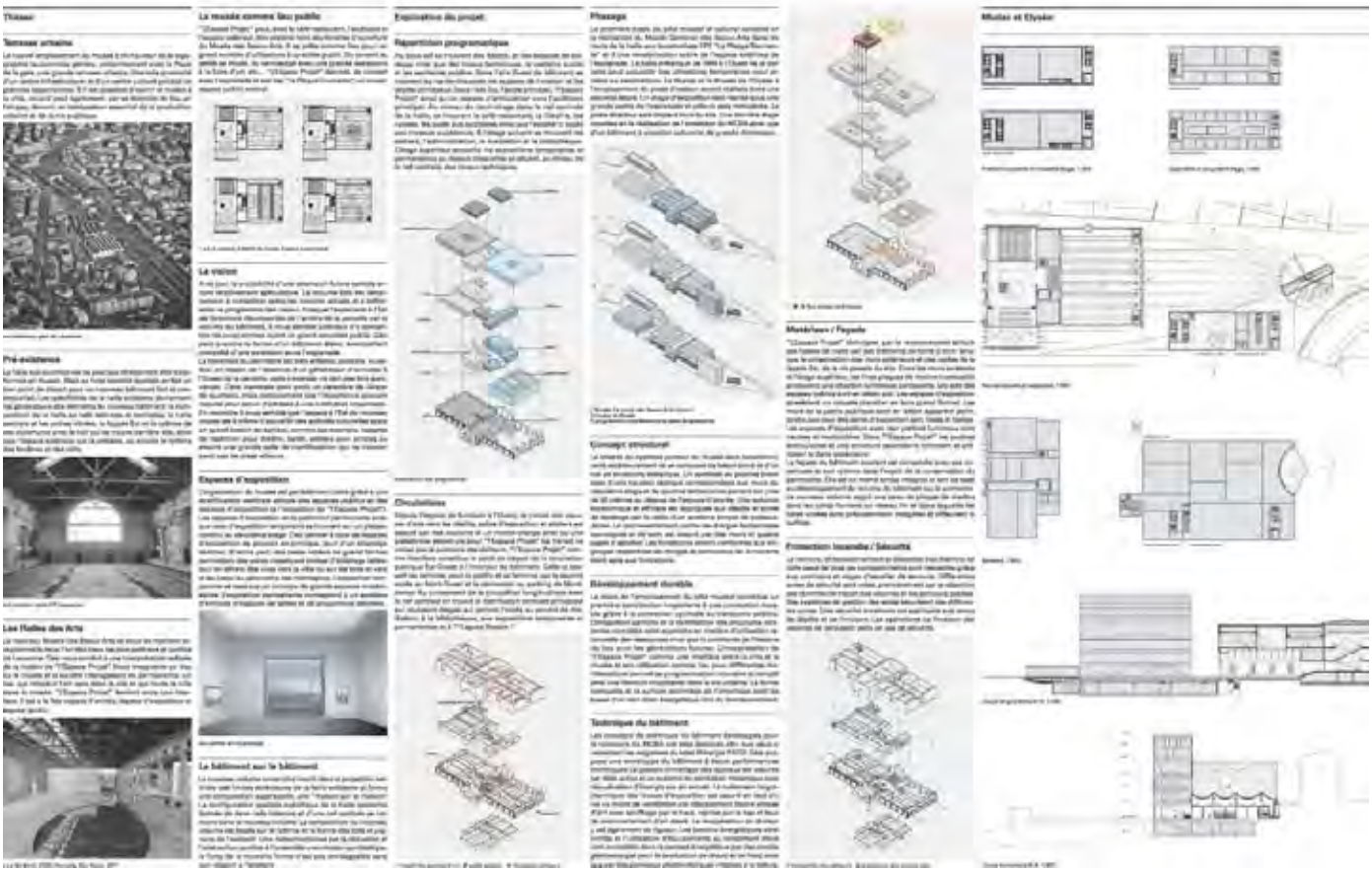

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
TRANSSOLAR ENERGIETECHNIK GMBH,
STUTTGART / DE.

INGÉNIEUR CHAUFFAGE / VENTILATION
TRANSSOLAR ENERGIETECHNIK GMBH,
STUTTGART / DE.

INGÉNIEUR SANITAIRE
TRANSSOLAR ENERGIETECHNIK GMBH,
STUTTGART / DE.

Plans

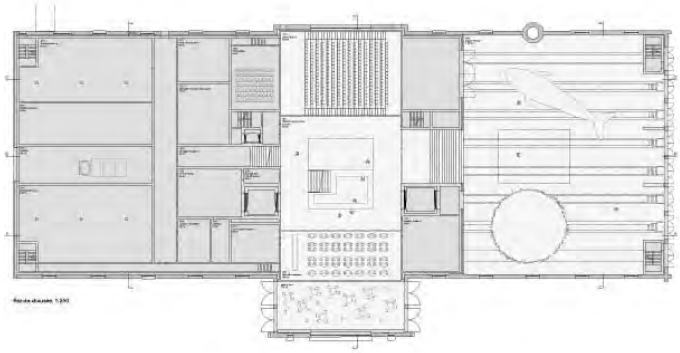

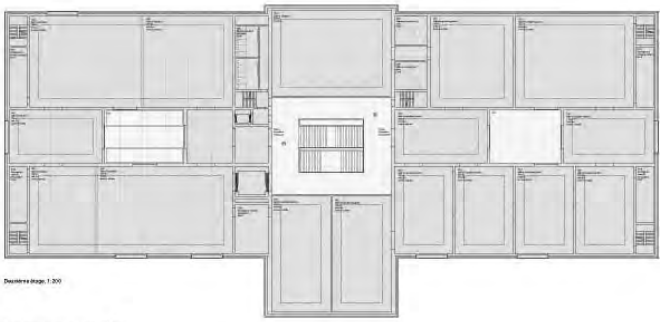

Dionysos

PHYSIQUE DU BÂTIMENT
KOPITSIS BAUPHYSIK AG, BE.

SIGNALÉTIQUE
BRINGOLF IRION VÖGELI GMBH, ZH.

Coupes

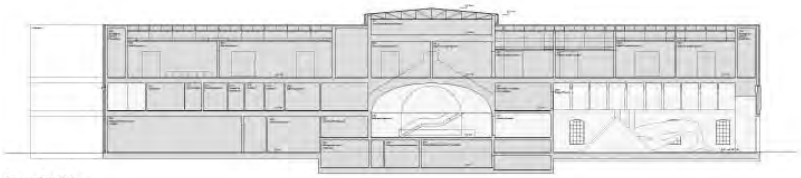

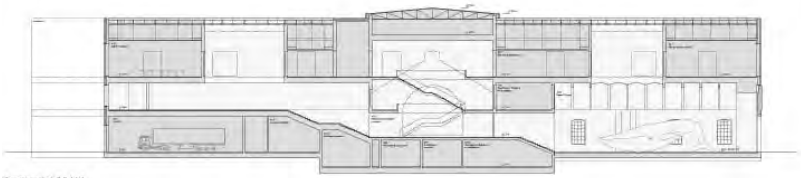

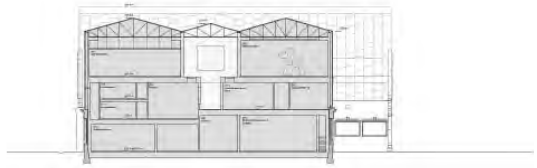

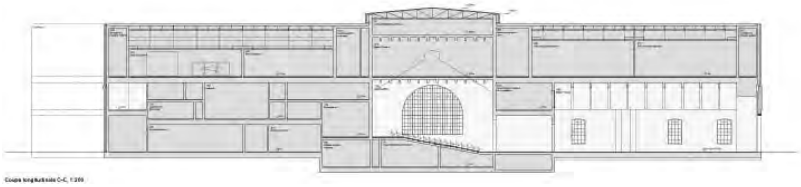

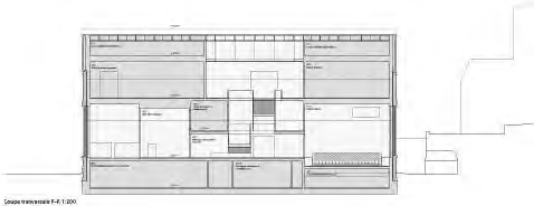

COLLECTION PERMANENTE
FERDINA
HODLER
& LE LEM

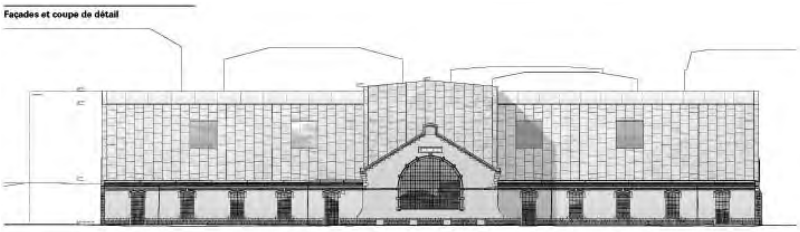
Façades et coupe de détail

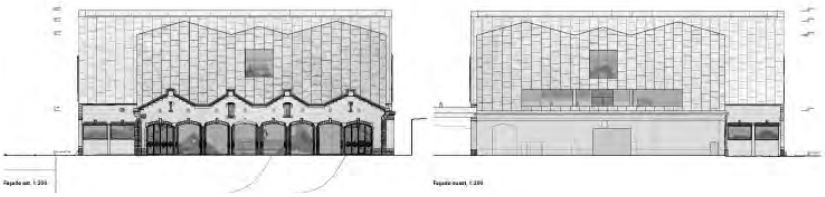

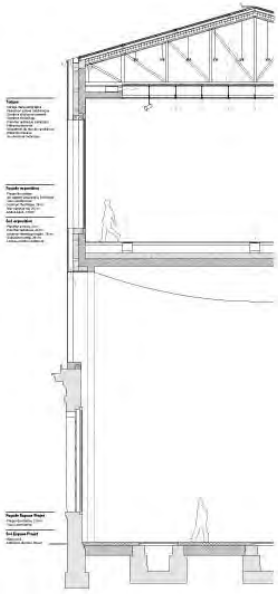

CINQUIÈME PRIX / RANG

un train peut en cacher un autre

Connecter la Place de la Gare aux quartiers ouest tout en organisant l'accueil du public constituent les thèmes du projet urbain. Procédant d'une part d'une analyse strictement fonctionnelle à propos des anciennes halles et d'autre part du constat que leur situation bloque les connexions est/ouest, les auteurs proposent la démolition des halles. La construction du nouvel édifice destiné au musée portera sur son pignon d'entrée une mémoire formelle du dessin de façades des anciennes halles. Un passage élargi au nord entre la construction du musée et les arcades transformées en petits commerces organise la promenade et sera de nature à lier deux nouvelles places, celle de la Gare et de l'esplanade du Musée des Beaux-Arts et celle à l'ouest destinée aux affectations complémentaires du pôle muséal.

Affiché sur la nouvelle place, un volume prismatique sur cinq niveaux construit en briques rouges, beiges et brunes signale précisément l'institution et reprend de manière un peu anecdotique le dessin de la façade des ancienne halles, comme si, malgré l'analyse pertinente sur le plan fonctionnel qui prévaut à leur démolition, il fallait au moins en conserver une image plus qu'un caractère. C'est essentiellement la volonté de marquer l'accès au site plus que la réflexion fonctionnelle et contextuelle qui conduit le dessin de cette construction de tête où les auditoires sont situés aux étages et où les ouvertures, en particulier au dernier niveau consacré à la bibliothèque, tournent paradoxalement le dos au lac.

Le projet du musée propose d'organiser toutes les salles d'exposition sur un seul niveau. Ce parti aux qualités fonctionnelles évidentes et appréciées du jury a pour conséquence une occupation importante du sol en même temps qu'il permet heureusement de dégager les vues du voisinage. Depuis l'accès au rez-de-chaussée, où c'est naturellement le café restaurant qui s'installe en relation avec la place, le hall d'accueil distribue les accès aux différentes expositions. Juxtaposées, les salles permettent des parcours en enfilades organisés simplement et toutes celles-ci peuvent bénéficier d'un éclairage zénithal. A ce sujet, le jury s'interroge de l'opportunité de l'orientation des lanterneaux et du contrôle de l'uniformité de la lumière recherchée pour les salles. Au sud-ouest, les surfaces réservées à l'administration émergent de l'horizontale des salles d'exposition sur trois niveaux comme le signe du musée le long des voies de chemin de fer. Leur situation, loin des espaces d'accueil, est à questionner.

La matérialisation du musée en petite brique à dominante rouge renvoie à une iconographie industrielle plus que ferroviaire, elle confère une qualité de lumière et de chaleur aux différents lieux.

Le jury apprécie la qualité générale de la proposition mais regrette que le parti courageux de démolition des halles ne permette pas de proposer une nouvelle vision urbanistique plus convaincante du site.

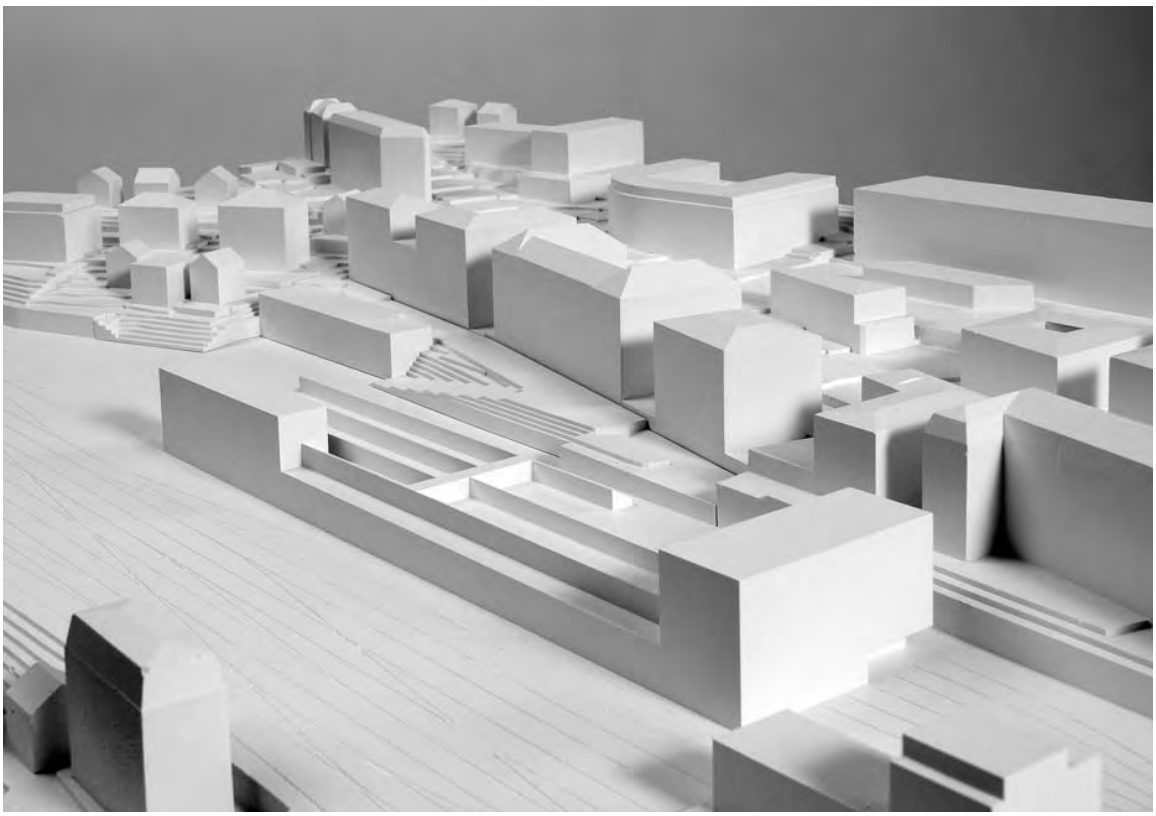

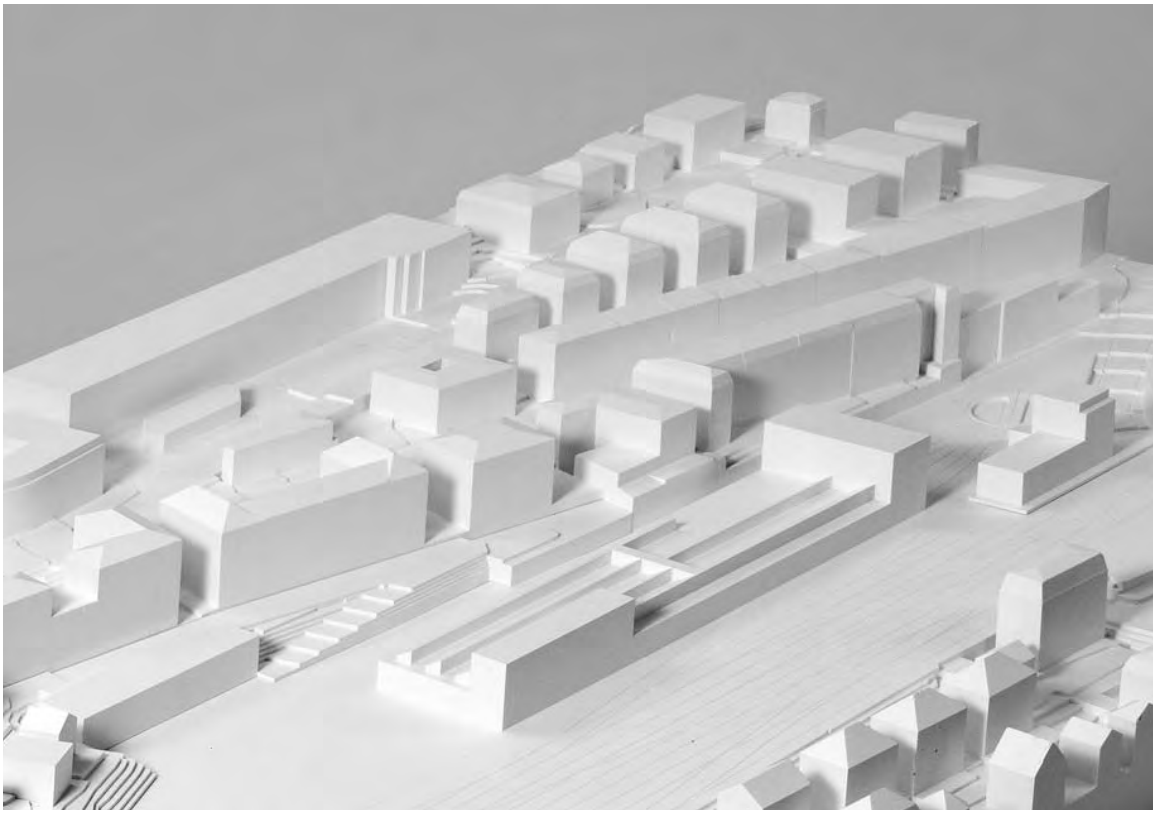

un train peut
en cacher un autre

ARCHITECTES
ANNETTE GIGON, MIKE GUYER
DIPL. ARCH. ETH BSA SIA AG

ADRESSE
CARMENSTRASSE 28
8032 ZÜRICH

INGÉNIEURS CIVILS
DSP INGENIEURE & PLANER AG, ZH.

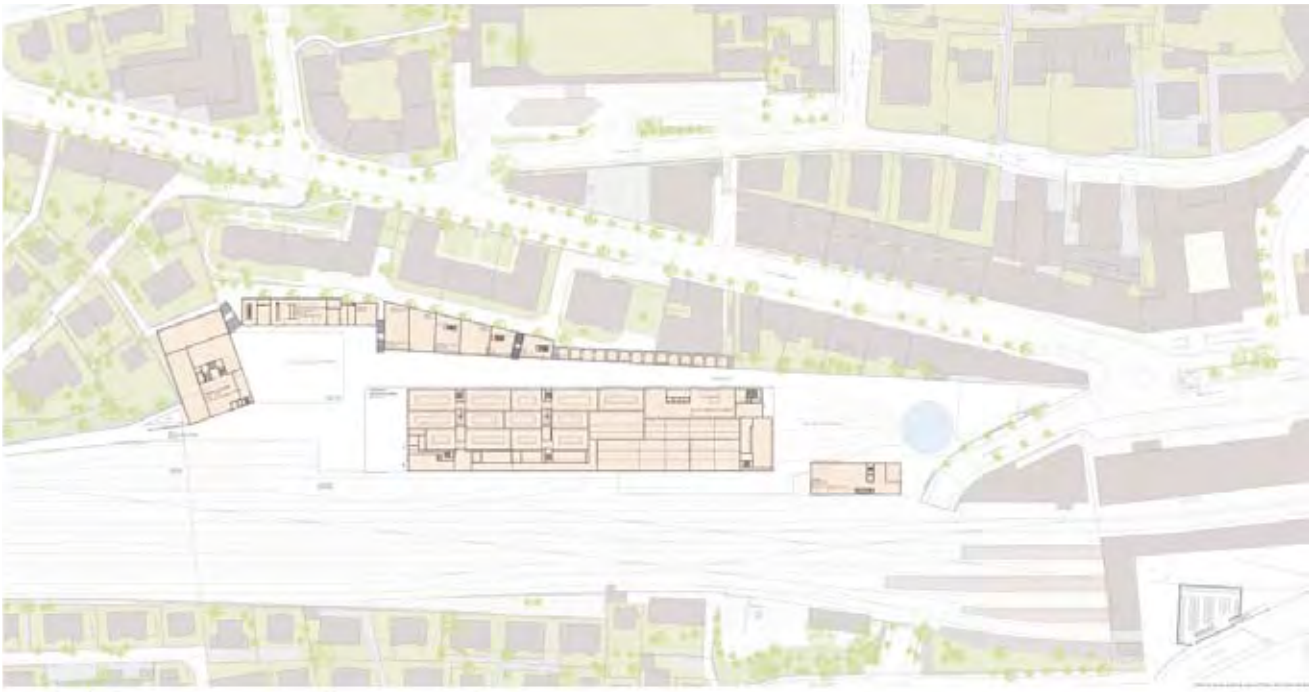

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
ERNST BASLER + PARTNER AG, ZH.

INGÉNIEUR CHAUFFAGE / VENTILATION
ERNST BASLER + PARTNER AG, ZH.

INGÉNIEUR SANITAIRE
ERNST BASLER + PARTNER AG, ZH.

un train peut
en cacher un autre

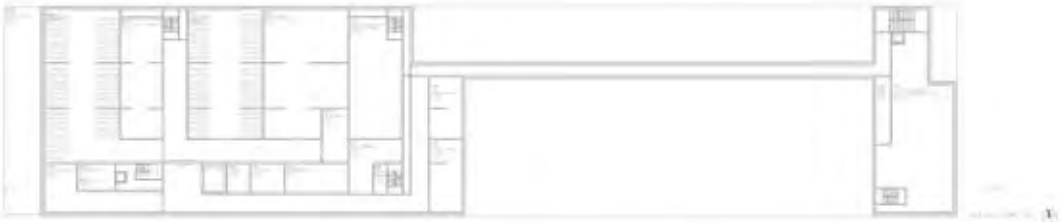

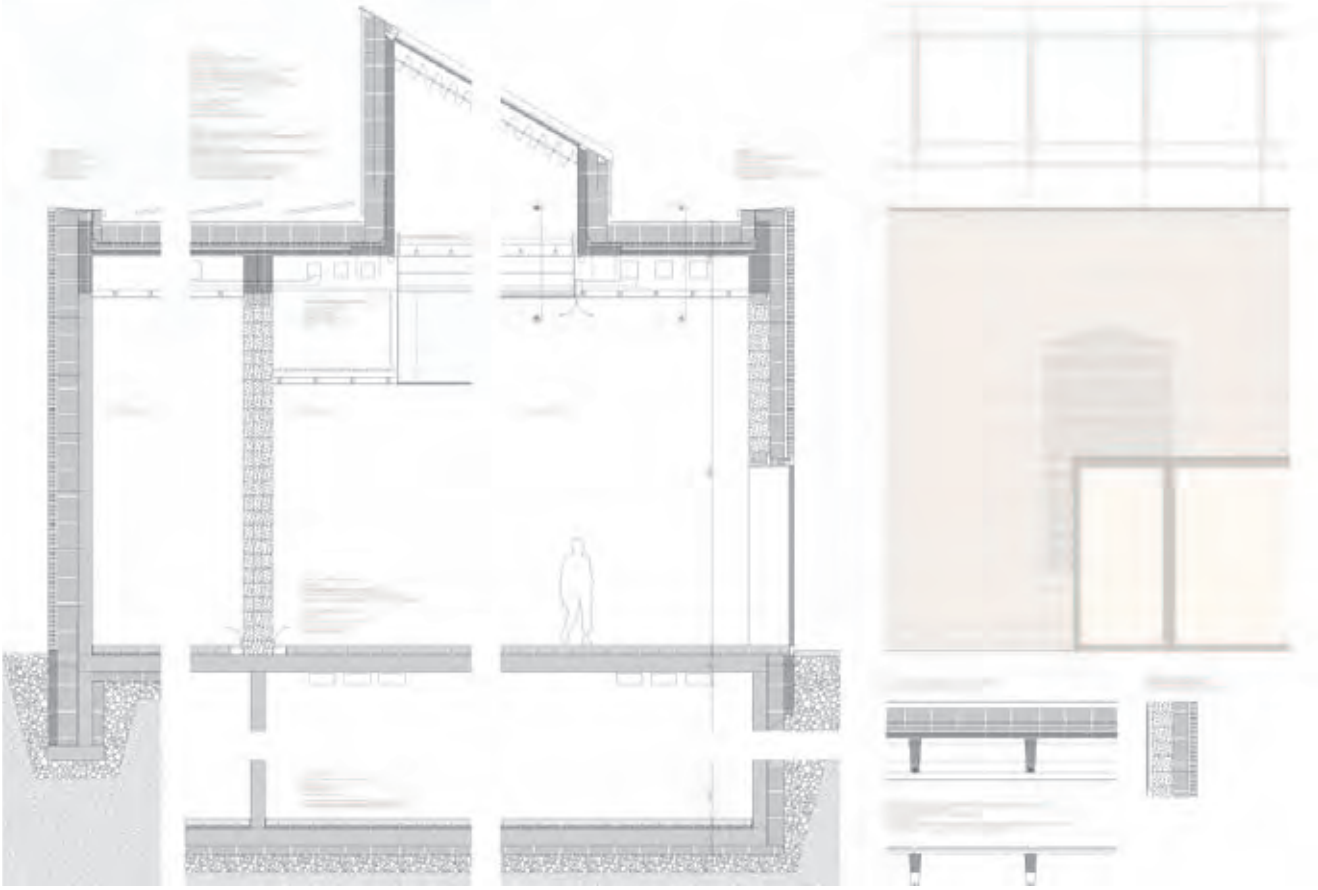

SIXIÈME PRIX / RANG

FELIX

Le projet propose de construire le nouveau quartier des musées comme une petite ville dans la ville.

A cet effet un grand parvis cherche la connexion avec la place de la gare et amorce une promenade urbaine où espaces extérieurs et espaces intérieurs des différentes pièces du musée sont disposés pour former un ensemble qui additionne le bâti existant avec de nouvelles constructions sur le plateau horizontal des anciennes voies. L'extension du pôle muséal à l'ouest est l'occasion d'offrir des espaces prometteurs de place publique et de connexions au quartier de Ruchonnet.

Le Musée cantonal des Beaux-Arts est la pièce maitresse du dispositif. Il s'affiche par un nouveau volume construit à la manière d'un emblème sur la nef des anciennes halles de locomotives qui sont maintenues, transformées et réaffectées. La volonté de conserver le caractère des halles tout en proposant une nouvelle iconographie en relation avec la médiatisation de la nouvelle affectation opère de manière différentiée : d'une part par le contraste des volumétries, entre les toitures découpée des halles et le prisme orthogonal qui les surmonte ou les prolonge et, d'autre part, en cherchant des similitudes dans les tons et le choix des matières pour tenter de réunifier la composition et pour former un tout.

Le musée est organisé à partir du parvis dans la logique du parcours urbain proposé pour offrir dans la première halle l'accueil, le café et le grand auditoire, puis la halle centrale laissée libre qui est à la fois une salle de projet et un espace public, accessible aussi directement depuis l'extérieur. Adjacente à cette nef, la dernière halle conservée est destinée aux expositions temporaires alors que c'est tout à l'ouest du dispositif du MCBA et dans une nouvelle construction sur deux niveaux que l'exposition permanente prend place. L'important corps qui surmonte de deux niveaux la halle centrale est construit en acier et loge l'administration, la bibliothèque et la section pédagogique. La situation dégagée assure une vision sur le panorama et le lac même si les élévations rendues en témoignent peu. De manière générale cette proposition fonctionnelle, majoritairement de plain-pied, est adéquate et permet une flexibilité dans les usages différenciés des espaces.

Le projet met particulièrement l'accent sur la conservation des halles, les perspectives montrant tant l'attention à la préservation et à la mise en valeur de l'enveloppe qu'à l'expression des volumétries intérieurs et des matérialités qui confèrent aux halles tout leur charme. Dans ce sens, et en adéquation avec le concept de conservation et l'économie du projet, la surface des halles existantes n'est heureusement pas excavée. Mais, les auteurs du projet le mentionnent, la substance matérielle ne peut être maintenue : à l'exception des murs de la périphérie, les structures existantes devront être substituées et les charpentes et toitures seront neuves. Dans ce sens le jury s'interroge sur la proposition de conservation/reconstruction de la structure de la grande halle centrale alors même qu'elle est couverte d'une dalle et n'existe dès lors plus que comme décor. En outre, le caractère de loft habité par des cloisons mi-hauteur qui servent de supports aux œuvres est également cohérent au regard de la conservation et de l'intérêt spatial, mais il met en péril la capacité de ces volumes d'accueillir une pratique muséale qui requiert un cloisonnement et sans doute une plus grande neutralité des espaces.

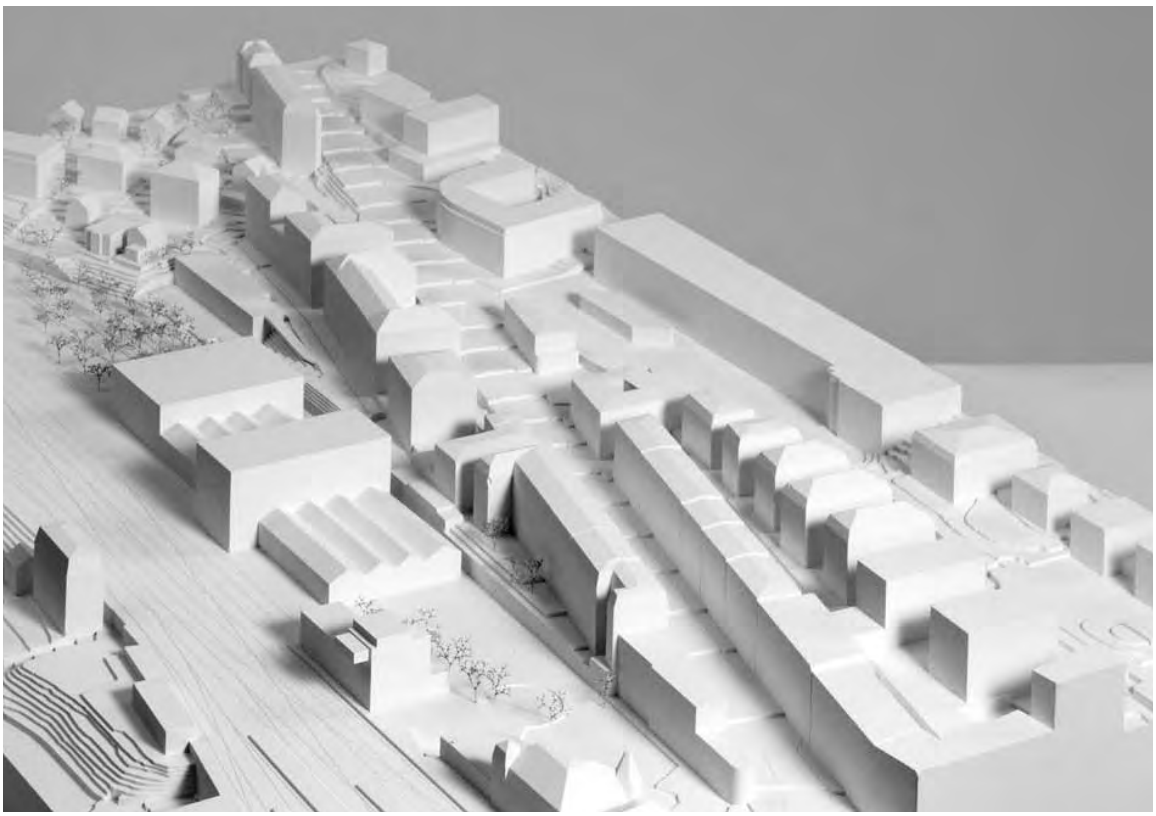

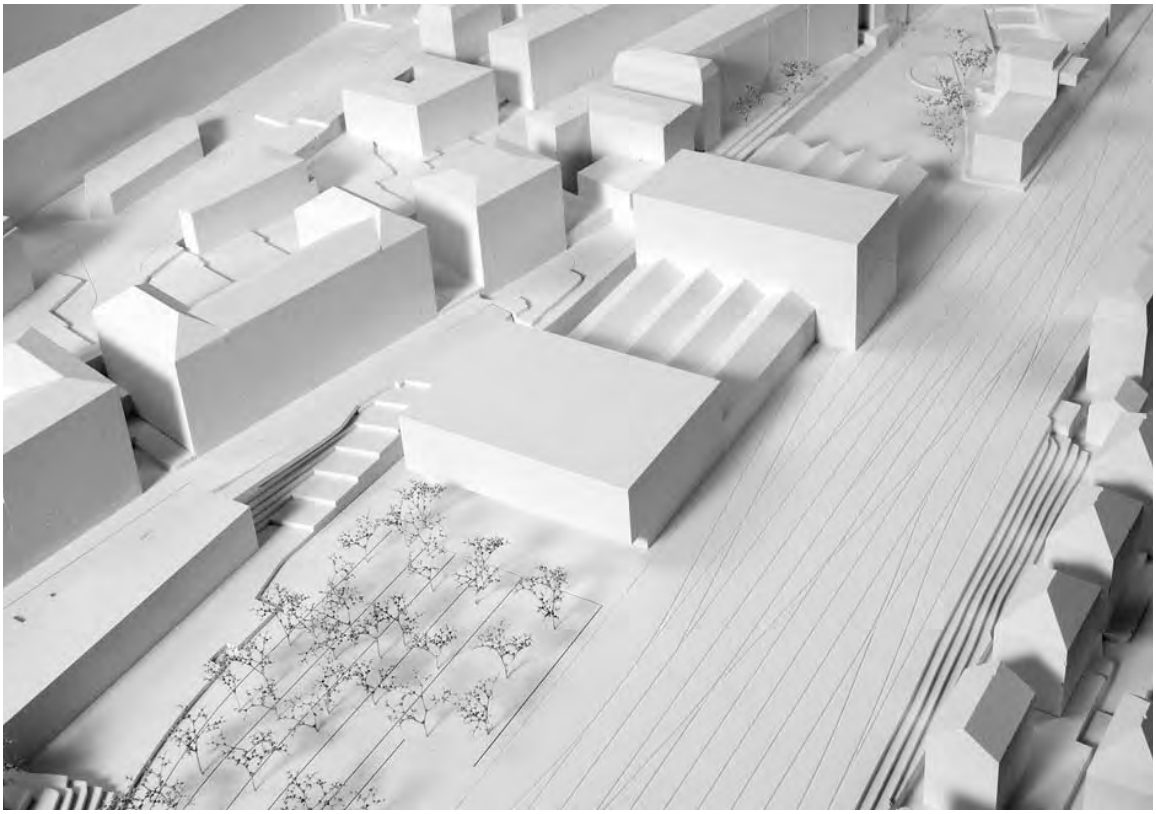

FELIX

ARCHITECTES
JESSEN + VOLLENWEIDER GMHH,
KUEHN MALVEZZI GMBH

ADRESSE
CLARASTRASSE 2
4058 BASEL

INGÉNIEURS CIVILS
DIGGELMANN + PARTNER AG, BE.

NOUVEAU MUSEE CANTONAL DES BEAUX-ARTS
PÔLE MUSEAL ET CULTUREL

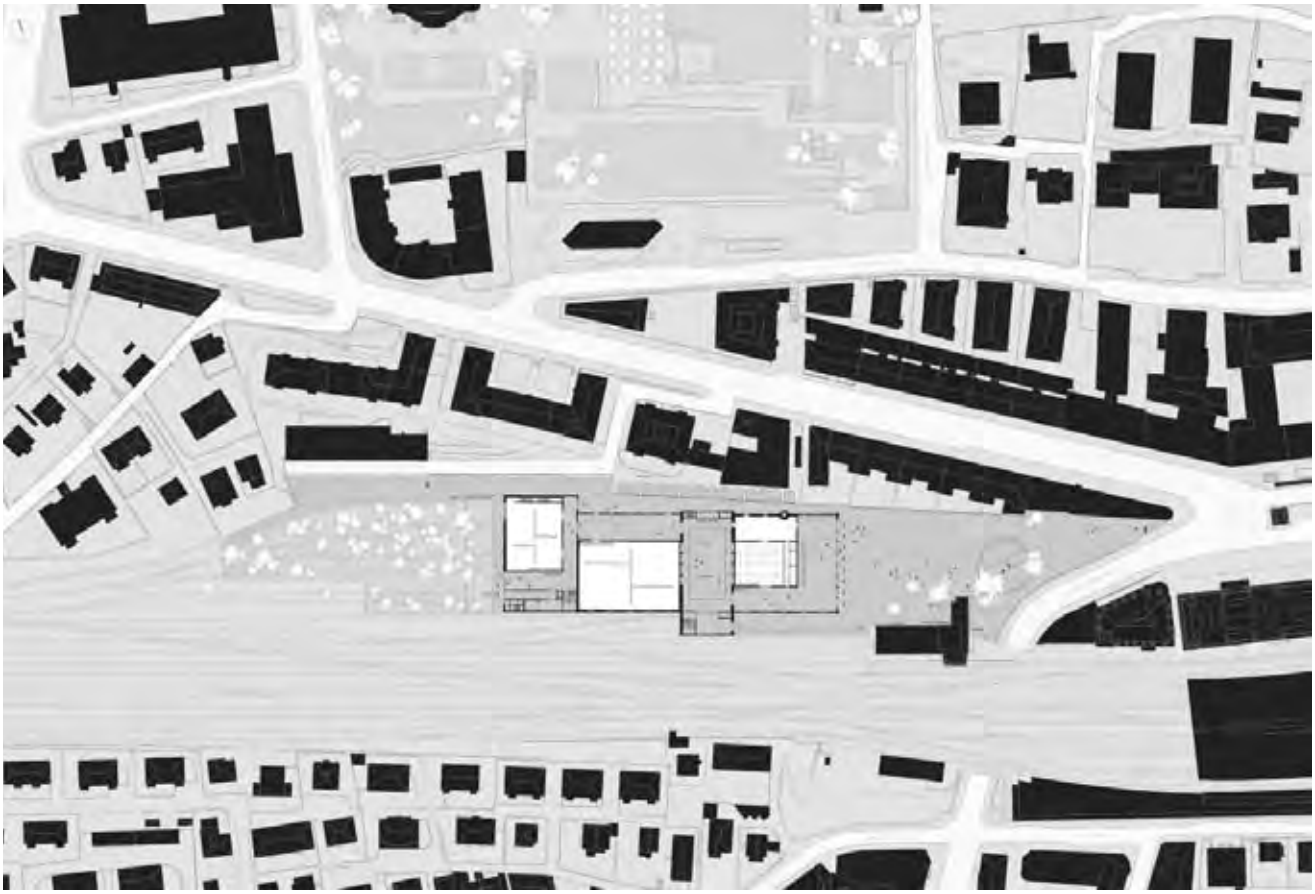

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
WALDHAUSER HAUSTECHNIK AG, BL.

INGÉNIEUR CHAUFFAGE / VENTILATION
WALDHAUSER HAUSTECHNIK AG, BL.

INGÉNIEUR SANITAIRE
WALDHAUSER HAUSTECHNIK AG, BL.

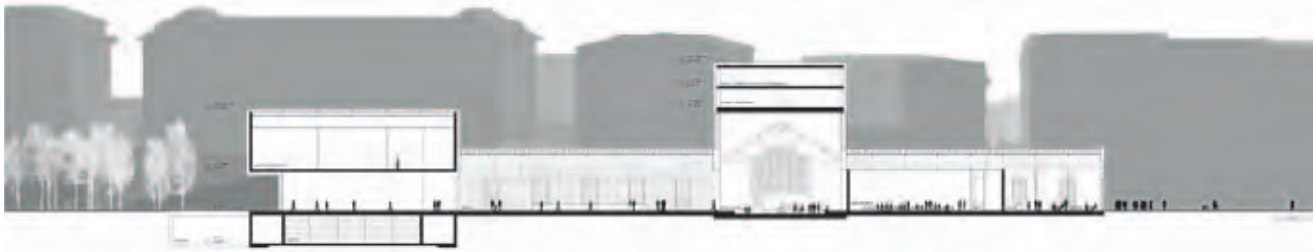

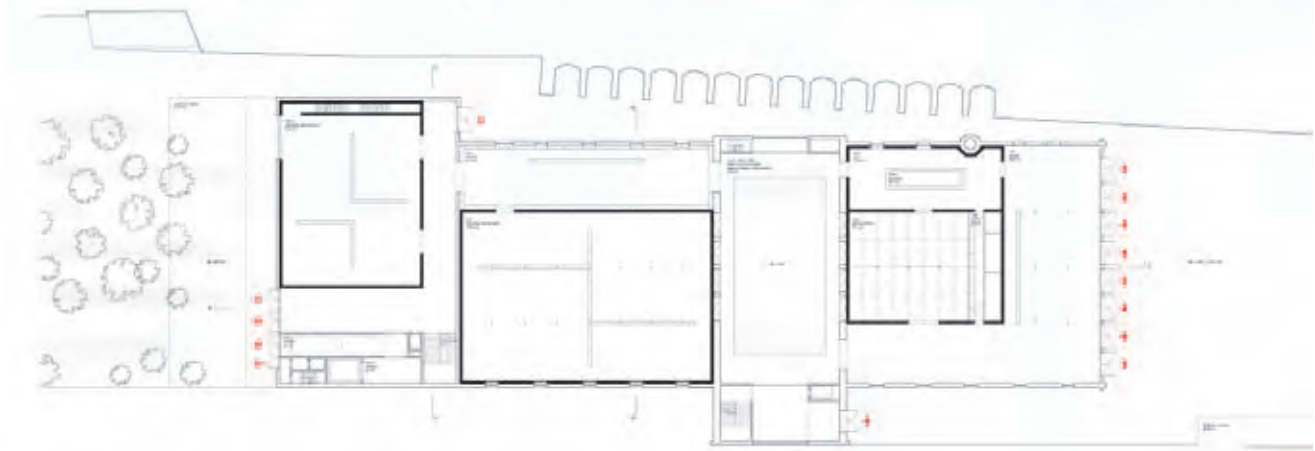

FELIX

ARCHITECTE PAYSAGISTE
AUGUST KÜNZEL LANDSCHAFTS-ARCHITEKTEN AG, BS.

PHYSIQUE DU BÂTIMENT
ZIMMERMANN + LEUTHE GMBH, SO.

ACOUSTICIEN
MARTIN LIENHARD, BL.

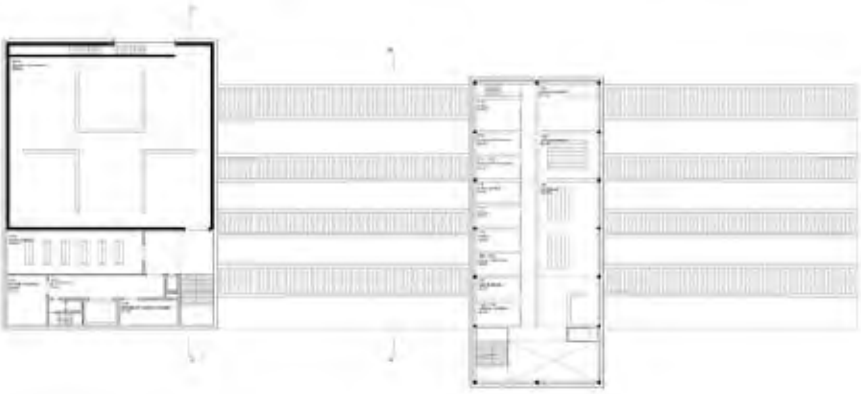

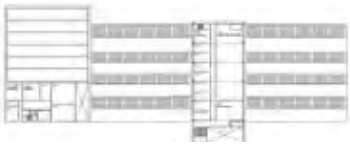

PARCOURS URBAIN

SEPTIÈME PRIX / RANG

PASSAGES

La transformation du lieu proposée utilise la grande échelle pour signifier à la ville qu'elle s'est dotée d'un nouveau quartier des musées. Cette ambition dicte les différentes options prises avec une grande cohérence. La halle des locomotives assume le rôle de pièce maîtresse de la composition. La mémoire de ce bel espace perdure par le choix de le laisser vide pour en faire une vaste place publique couverte qui le traverse de bout en bout, permettant de rejoindre les autres musées. Quelques boîtes placées latéralement dans l'espace abritent les services publics avec la volonté de ne pas troubler le flux des visiteurs, ni perturber la perception de l'espace, ni entraver les évènements qu'il a la capacité de recevoir. La trame centrale reçoit l'escalier monumental menant au musée, clin d'œil à la montée des marches du palais quitté. Cette mise en scène, soulignée par un langage formel affirmé, met en évidence les faiblesses de la distribution verticale, escaliers et ascenseurs. L'usage de cette grande place publique couverte interroge tout de même, notamment sur les questions triviales de sécurité, de viabilité et de rentabilité.

Le pôle muséal s'étend au delà de la place intérieure, profitant de ce lien fort pour enchaîner une succession d'espaces extérieurs, à l'air libre ou couverts. La proposition bien que schématique offre des typologies différenciées pour les deux musées. La composition reste toutefois dominée par le nouveau « palais » dont la masse imposante se cale sur la plateforme avec autorité.

Le projet du musée, ayant libéré le sol, prend place aux étages. Une structure légère, dont la trame est calquée sur celle de la halle, surélève celle-ci. L'organisation des espaces des expositions sur deux étages offre des qualités spatiales intéressantes. La morphologie des salles subit l'entraxe de la structure, les rendant peu flexibles. L'apport en lumière naturelle zénithale et latérale offre aux deux niveaux des qualités d'éclairage différents. Les surfaces pour l'extension future sont contenues dans la volumétrie, et forment des puits de lumière naturelle.

Le grand auditoire en sous-sol de la travée centrale exploite la coupe sur l'escalier monumental pour offrir un bel espace de conférences.

Les services internes sont détachés du musée, rendant le transit des œuvres vers les espaces d'exposition complexe. La position de l'espace livraison donnant sur la cour des musées n'est pas idéale. Le fait d'adosser les bureaux aux espaces d'exposition offre des synergies intéressantes.

La nouvelle morphologie sur la place d'accueil exprime le concept de superposition et contamination entre la structure ancienne et la modénature nouvelle. La mémoire historique s'en trouve valorisée.

Le projet assume la dimension emblématique de la transformation de ce site ferroviaire en pôle culturel magnétisant le grand public. Il s'en donne les moyens. Il démontre également la fragilité de cette topographie artificielle dans son rapport à la ville.

PASSAGES

ARCHITECTES
DURISCH + NOLLI ARCHITETTI SAGL

ADRESSE
VIA SAN GOTTARDO 77
6900 LUGANO MASSAGNO

INGÉNIEURS CIVILS
FÜRST LAFFRANCHI BAUINGENIEURE
GMBH, SO.

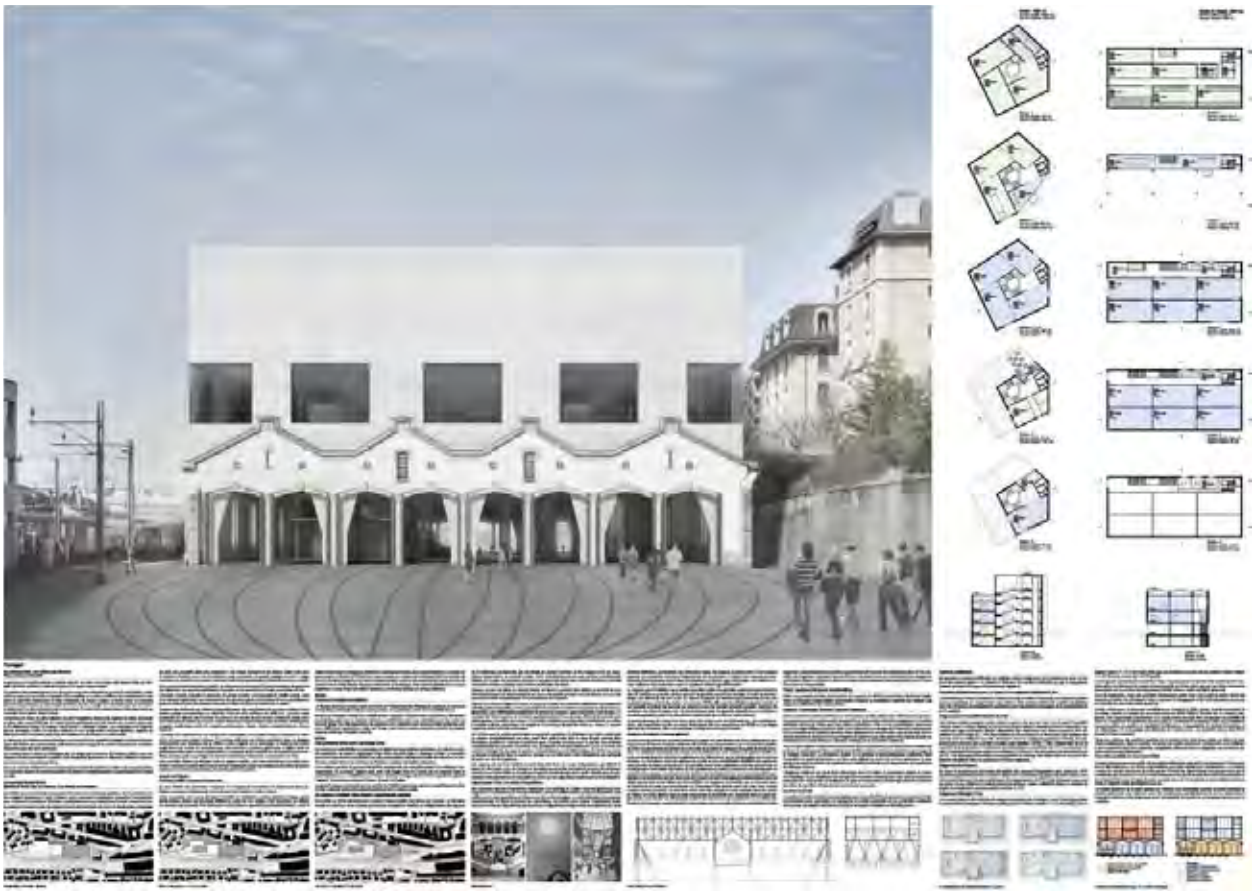

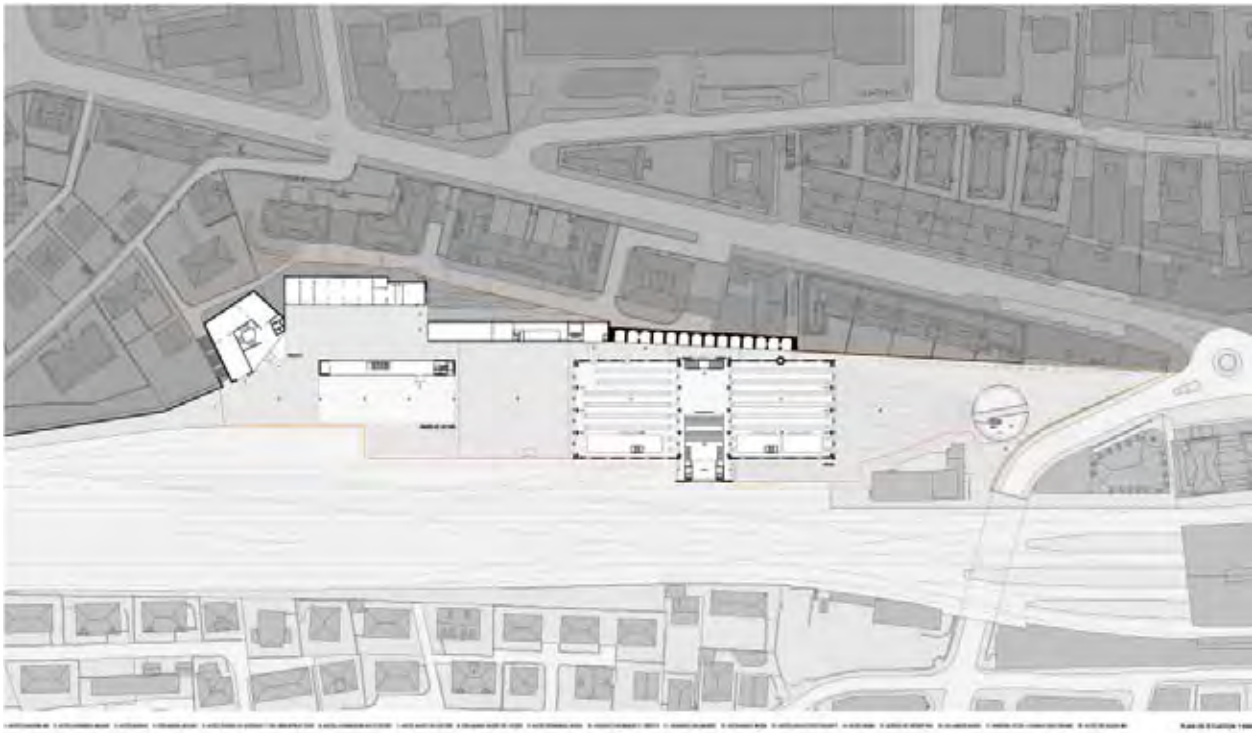

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
ERISEL SA, TI.

INGÉNIEUR CHAUFFAGE / VENTILATION
TECNOPROGETTI SA, TI.

INGÉNIEUR SANITAIRE
TECNOPROGETTI SA, TI.

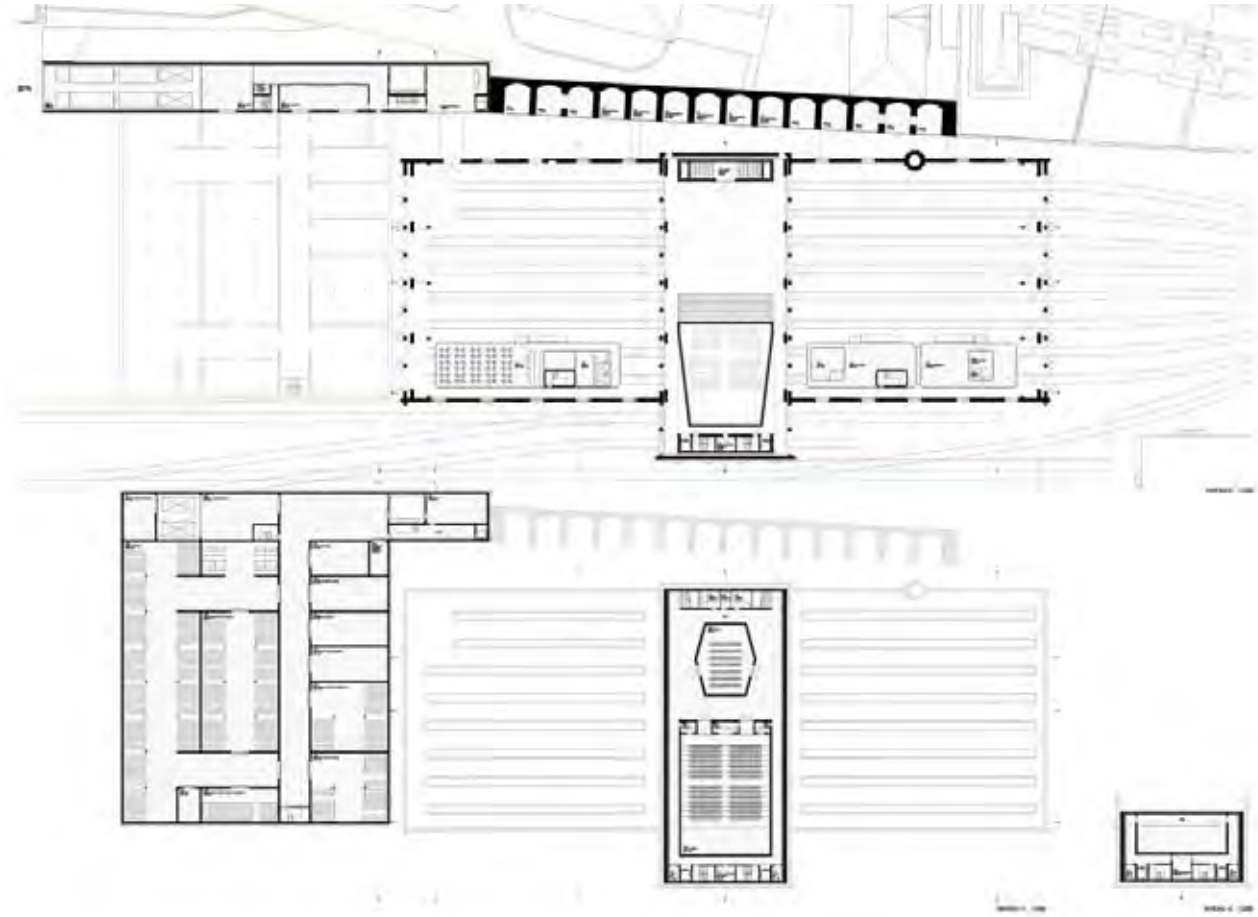

SPÉCIALISTE SÉCURITÉ
ET PROTECTION INCENDIE
ERISEL SA, TI.

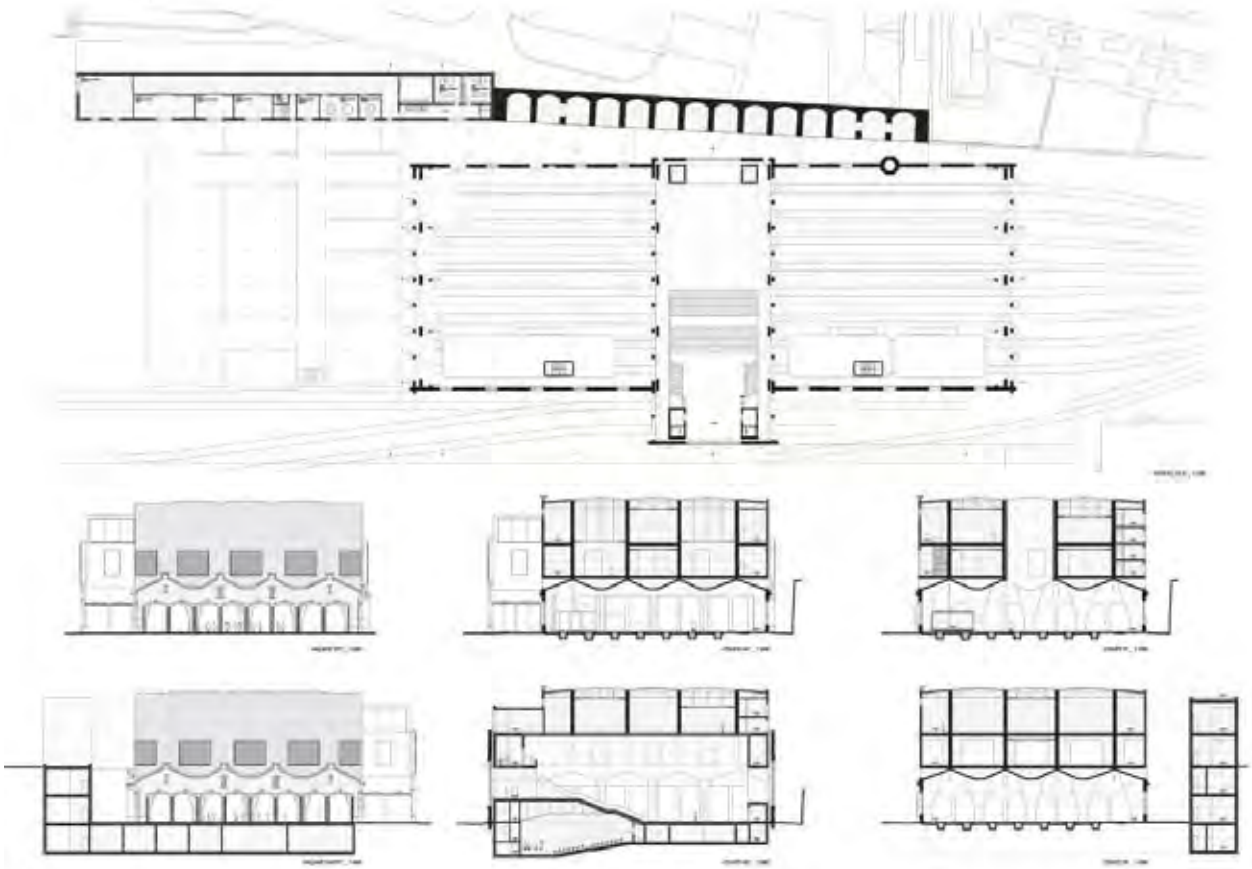

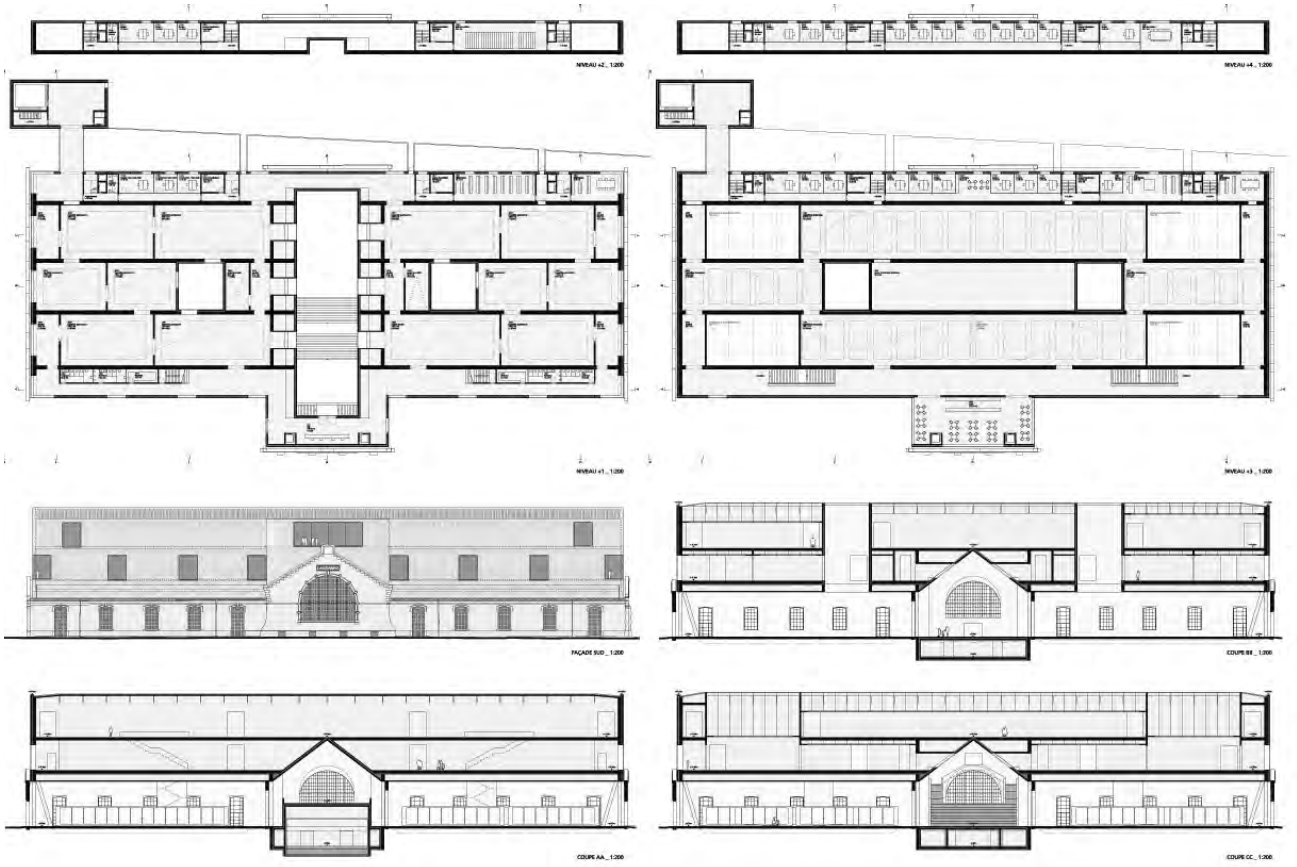
NIVEAU +2 _ 1:200
NIVEAU +4 _ 1:200
NIVEAU +1 _ 1:200
NIVEAU +3 _ 1:200
FAÇADE SUD _ 1:200
COUPE BB _ 1:200
COUPE AA _ 1:200
COUPE CC _ 1:200

5.2 Présentation des projets non primés

Passé, present, futur

ARCHITECTES
BERNARD TSCHUMI ARCHITECTS

ADRESSE
227 WEST 17TH STREET, 2ND FLOOR
10011 NEW YORK / USA.

INGÉNIEURS CIVILS
OVE ARUP & PARTNERS P.C, N.Y. / USA.

CONCOURS D'IDEES

Le Pôle Muséal à Lausanne est conçu comme un Quartier des Arts, avec plusieurs musées, programmes culturels et lieux de rencontre. Il sera localisé en plein centre-ville sur le site de halles ferroviaires bientôt désaffectées, le long de la ligne de chemin de fer de l'Orient-Express, qui reliait Londres à Istanboul en passant par Paris et Venise. Serré par les voies de chemin de fer et surplombé par un alignement de bâtiments résidentiels, le site est enclavé et semble n'avoir qu'un accès possible, par un étroit goulot depuis la gare centrale.

Comment désenclaver le site, comment lui donner une identité, comment en faire un élément urbain qui contribue de manière unique à la ville de Lausanne, telle est la première question posée par le concours d'idées.

TIRANT PARTI DE LA TOPOGRAPHIE LAUSANNOISE, LE CONCEPT URBAIN DU POLE MUSEAL SERA LE PARC DES ARTS : UN GRAND JARDIN SUSPENDU, ENTRE MONTBENON ET LE PARC DE MILAN, LE FLON ET OUCHY.

Notre premier soin a été de désenclaver le site en créant un grand jardin suspendu à mi-hauteur entre le niveau des voies au sud et l'Avenue Ruchonnet au nord, pour les relier. Calibré à environ dix mètres d'épaisseur, ce jardin suspendu abritera dans son intérieur les futurs musées de l'Elysée et du MUDAC, ainsi que d'autres fonctions, ce de façon compacte et évolutive.

Conceptuellement, le jardin suspendu crée un deuxième sol naturel, phénomène typiquement (et typologiquement) lausannois, où il est fréquent qu'on puisse entrer dans un immeuble par le 4e étage et en ressortir au rez-de-chaussée.

Pratiquement, c'est un nouveau Parc pour Lausanne, à mi-chemin entre les galeries de la Vallée du Flon et le bord du lac à Ouchy, entre le Parc Montbenon et le Parc de Milan : une nouvelle promenade pour Lausanne, ville touristique autant que d'Art et Culture.

a Au niveau haut, le parvis supérieur des musées de l'Elysée et du MUDAC fait quelques deux niveaux sous le niveau du rez-de-chaussée qui du niveau haut, vers Ruchonnet.

b Le parvis supérieur pourra s'étendre à d'autres niveaux, qui pourront accueillir d'autres activités culturelles ou bureaux ou certaines fonctions des CFF.

c Au niveau bas, un deuxième parvis rectangulaire, la Place Basse, relie les activités et les usagers menant vers le jardin suspendu et vers l'Avenue Ruchonnet, et vice versa.

d Au nord de la Place Basse, se trouvent trois des halles de l'Orient-Express, dont une transformée en bistrot en rez-de-chaussée et sur toute la hauteur, abritant une extension future du MCBA sur d'autres accès. Au nord, on trouve l'accès par le niveau bas aux Musées de l'Elysée et MUDAC, à côté de chaque côté de la Place Basse.

e On pourra marcher le long du MCBA, depuis la Place Muséale vers cette par des expositions temporaires, ou par le passage le long d'un passage ouvert par le MCBA, en tête des petites ancrées existantes (commerces, bars pour vélos).

f Comment ne pas oublier le passé de la Halle 1911 et en tant au contraire il est des terres du site du Pôle Muséal ?

Nous gardons la Halle dans son état d'origine (réparations ponctuelles), en tissant la pour démontrer au programme. La Halle 1911 Nord va à la rénovation des parties par de simples toupes-vents seront une fois couverte sans en faire rien qu'avec notre au MCBA, sur soutiennent et à tout le quartier du Pôle Muséal. Cette place couverte accueillera des Halle, bistrots, Bars, restaurants et une cafétéria sur tous les temps, y c'est des intérieures.

g A quelque distance, comme la Halle 1911, un grand espace ouvert laissant la vue vers l'ancien d'après et de communication depuis la Gare. Il se bloque par la vue des expériences de Monsieur Ruchonnet.

h A l'entrée à l'est du site, le discours de la grande place tournante des locomotives devient un jardin de bambous, un grand espace de verdure dans l'environnement plus dur de la gare, sur lequel grande qui va devant la Halle de 1911. Sur le mur, des nappes grouper rappelant la destination originale de Gare et contre un côté restaurant.

CONCLUSION:

Le projet urbain propose un nouveau quartier, tirant parti de la topographie lausannoise en créant un jardin suspendu qui entoure les futurs musées de l'Elysée et du MUDAC.

On pourra rentrer sur le site autant par son Esplanade jardin principalement au niveau de l'avenue Ruchonnet, que par une Place Basse au niveau de la Gare.

Depuis le Jardin suspendu on atteint le Musée de l'Elysée et le MUDAC, en passant la sérigraphie du MCBA.

CONCOURS D'IDEES

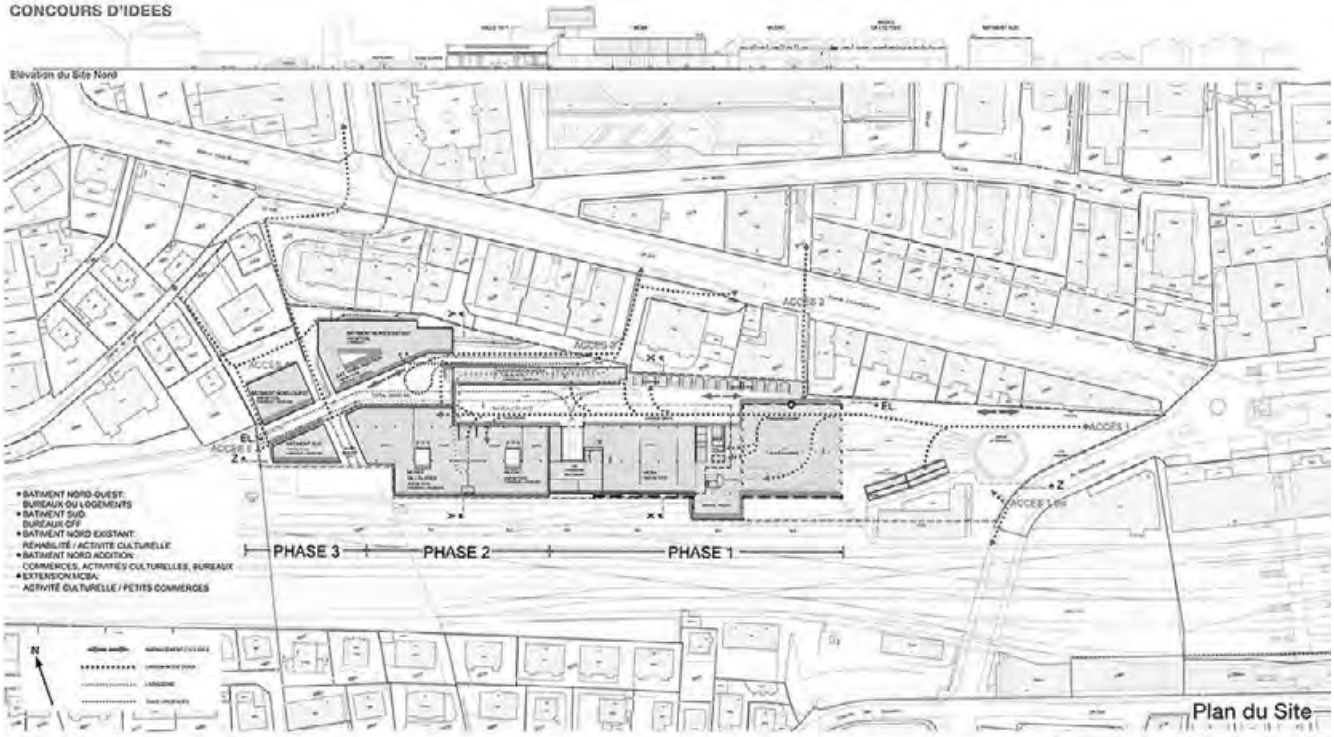

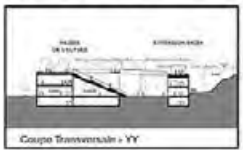

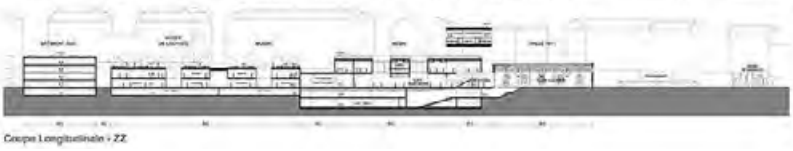

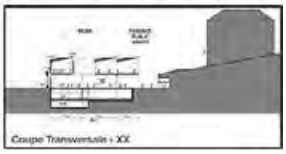

Un jardin de hauts tronc(s) sera planté dans l'environnement presque tapissant forgeron et marquera le point de rencontre CFF ou stand pour diriger le regard vers la Halle 1911 et le MCBA. Sur la gauche, quelques wagons restaurant aident à définir le grand parvis pour toutes sortes d'activités en plein air.

La Halle 1911 a été conservée telle quelle, car tout ajout d'isolation thermique en nuirait à son caractère. Elle devient dans un sens un grand parvis couvert, en plein air, mais couvert, et accueille diverses manifestations artistiques, musicales, événementielles, etc. Sa vocation est de faire partie du Pôle Muséal dans son ensemble.

La Halle est donc l'ouvert au MCBA. On y trouve accessoirement un restaurant, des toilettes en sous-sol, un espace projet, une librairie, des coupons photographiques.

CONCOURS DE PROJET

Les musées aujourd'hui deviennent des quartiers de villes. Le Pôle Muséal à Lausanne sera exactement cela, affirmant simultanément le passé, le présent, et le futur de la ville, en respectant son patrimoine, en répondant à ses besoins immédiats d'art et culture et se projetant dans l'avenir. Bâti d'abord, le MCBA en sera le premier symbole et représentera toutes les ambitions du projet global. Il devra aussi avoir une identité spécifique, qui le distinguera de tous les autres musées dans le monde. Il exprimera trois dimensions: (1) passé, (2) présent, (3) futur.

1 LA HALLE 1911

D'abord, nous avons voulu que la Halle 1911 appartienne à tout le Pôle Muséal (donc à tout Lausanne et pas uniquement au MCBA), et qu'elle soit conservée telle quelle dans sa pureté initiale et dans les règles de l'Art, autant que pour des raisons techniques (éviter de la dénaturer par des couches d'isolation thermique par exemple). La Halle 1911 servira de place couverte aux activités culturelles, qui pourront s'y dérouler par tous les temps (Lausanne est une ville où il pleut souvent).

2 UN MUSÉE D'AUJOURD'HUI

Nous avons ensuite dessiné un musée pour notre 21e siècle, respectueux de la typologie industrielle du site mais absolument contemporain et sans nostalgie ou passéisme, sans boutiques de souvenirs et sans restaurants, qui ont été localisés à proximité. Le musée se concentre donc sur son rôle artistique, les expos temporaires au rez de chaussée, la collection permanente à l'étage, avec ses toits orientés coté nord donnant une belle lumière à la fois zénithale et latérale, tout en permettant une flexibilité absolue d'installer des espaces des plus intimes aux plus grandioses.

Au niveau supérieur, les deux parois et une paroi en verre translucide forment côté nord donnent une ambiance lumineuse et complètent le dispositif. Des stores extérieurs sont prévus sur le vitrage sud des pièces. Les pièces dégagent également la lumière naturelle vers les galeries d'expositions temporaires en rez-de-chaussée.

Les galeries permanentes sont modulables dans la direction nord-sud pour pouvoir installer des espaces allant du plus grandiose (8.3x40m) au plus intime (8.3x8.3m).

Dans tout le Musée, une ambiance claire et lumineuse, avec des murs peints en blanc ou en béton, des sols en béton poli gris perle dans les galeries d'expositions temporaires au RDC, et en bois dans les galeries permanentes à l'étage.

Au RDC, des galeries modulables à volonté, pour permettre une présentation artistique et expositions temporaires. De la lumière naturelle pénètre d'un côté depuis le nord, grâce aux deux grands plafonds lumineux autorisés par les deux pièces de l'étage supérieur, et d'autre part, sur le côté nord, où une longue baie vitrée qui permet vitrine pour les passants.

Les galeries temporaires du RDC peuvent être aménagées en un seul immense espace de 1200 m², soit surdimensionné. Il est important pour nous que les espaces d'exposition temporaires puissent informer et inspirer le travail des artistes contemporains.

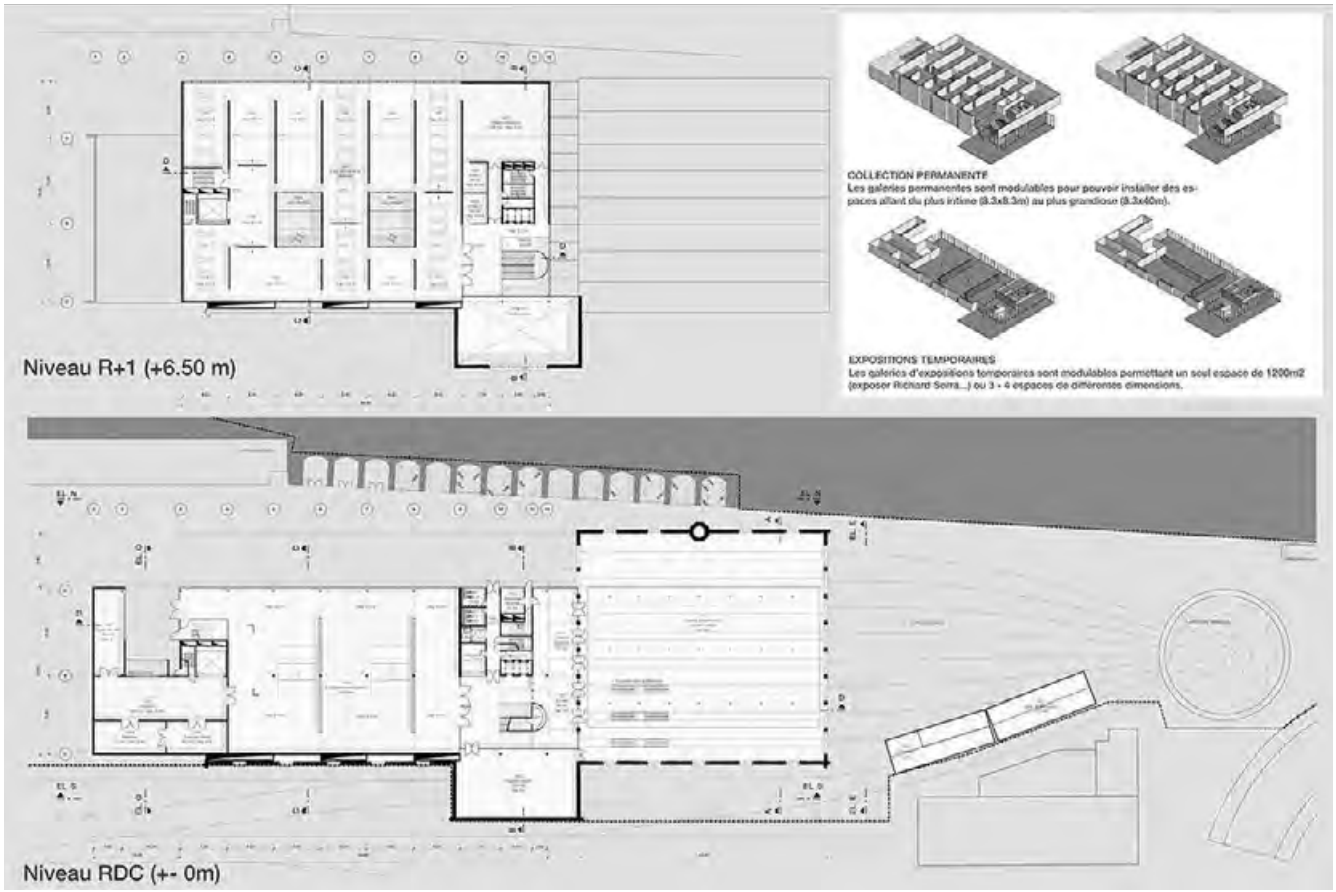

Passé, present, futur

---

3 LE PRISME D'AVENIR

Finalement, nous avons voulu célébrer le site du Pôle Muséal, avec une salle panoramique à 22m au-dessus du sol, offrant une vue exceptionnelle sur le site, le lac et les Alpes. Elle est le signal, le sigle M (comme la structure constructive du prisme droit en verre argenté le suggère), l'emblème du Pôle Muséal, du futur de Lausanne et du canton. Comme en lévitation au-dessus du site, le prisme de verre est le symbole de l'ouverture sur le monde du projet. On y trouve aussi la bibliothèque et l'administration, et à sa base, l'accueil du Musée et les salles pédagogiques.

PASSÉ, PRÉSENT, FUTUR

Conceptuellement, les trois parties de la première phase du Pôle Muséal – la Halle 1911, le volume des expositions et le prisme de verre sont complémentaires, ils représentent trois expériences de la ville contemporaine, alliant passé, présent et futur.

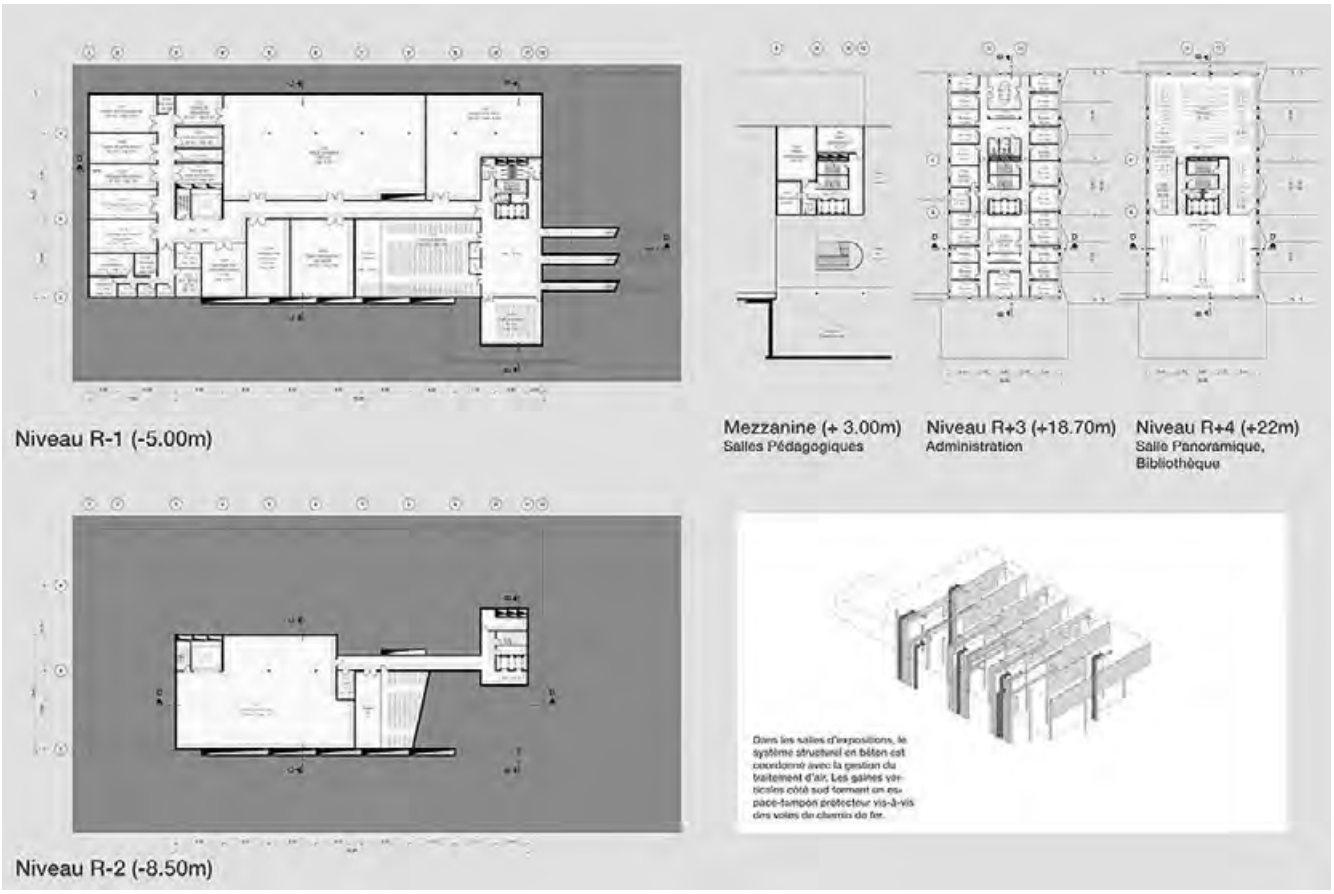

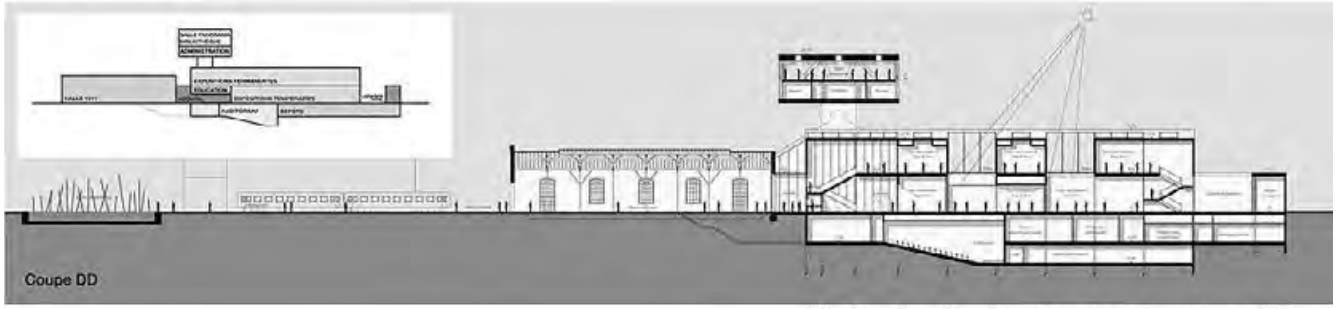
Coupe DD

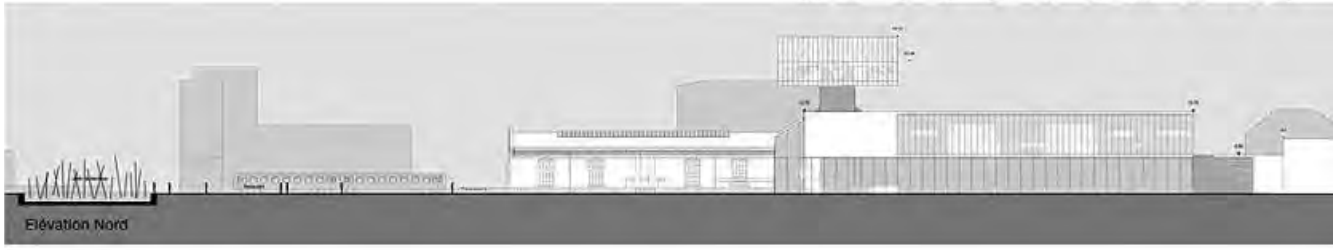
Elévation Nord

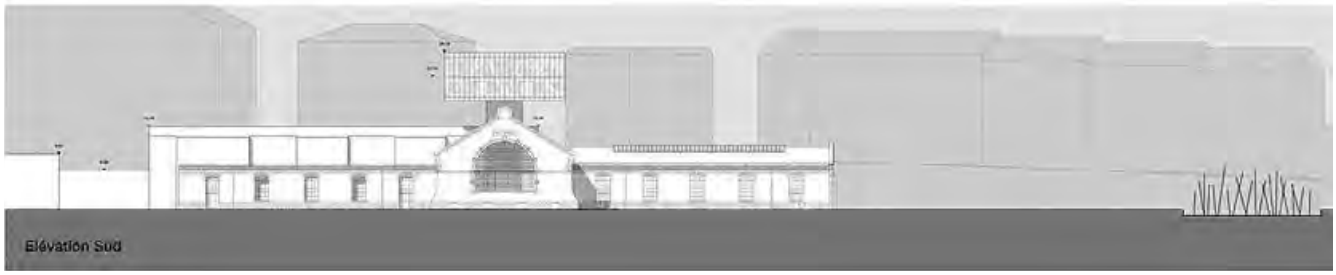
Elévation Sud

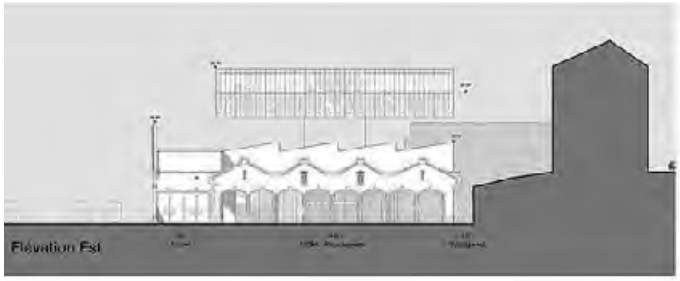
Elévation Est

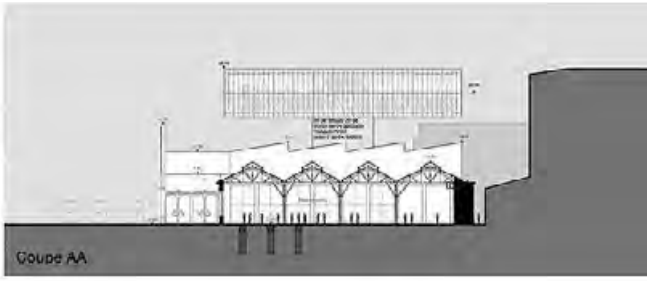
Coupe AA

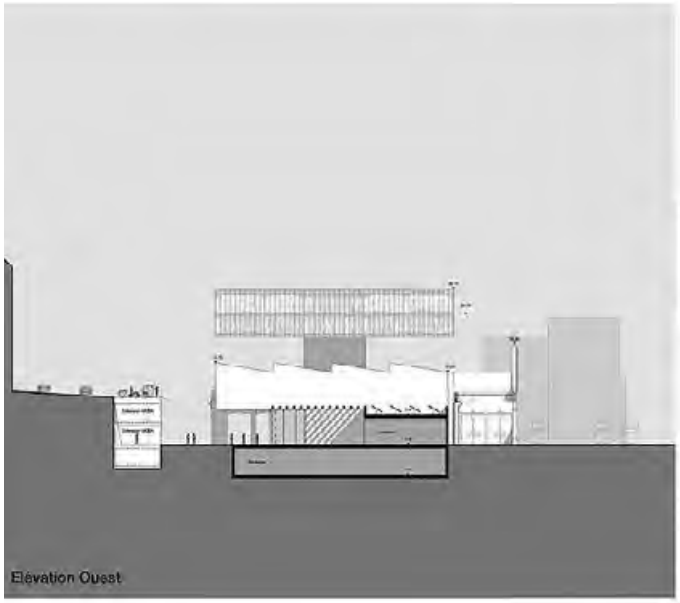
Elévation Ouest

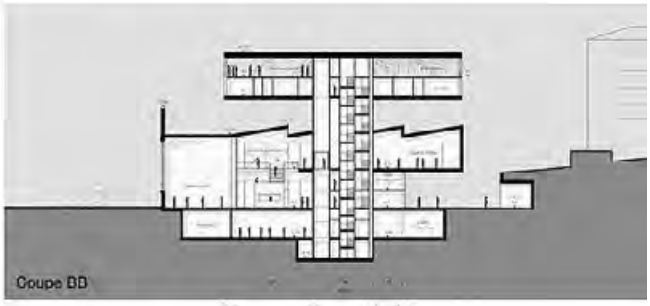
Coupe BB

Coupe CC

LA FENÊTRE ET LE MIROIR

ARCHITECTES
NIETO SOBEJANO ARQUITECTOS SLP

ADRESSE
CALLE TALAVERA, N°4 L-5
28016 MADRID / ES.

INGÉNIEURS CIVILS
GSE INGENIEUR-GESELLSCHAFT MBH,
BERLIN / DE.

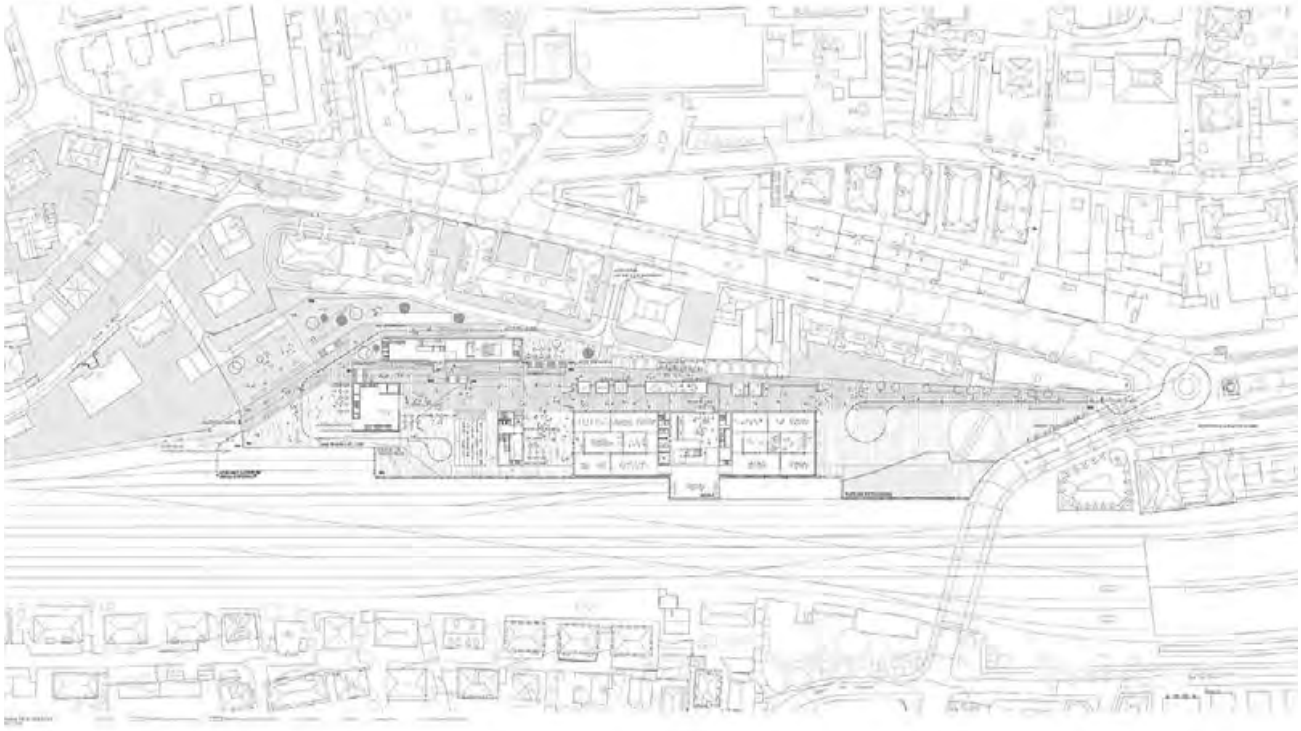

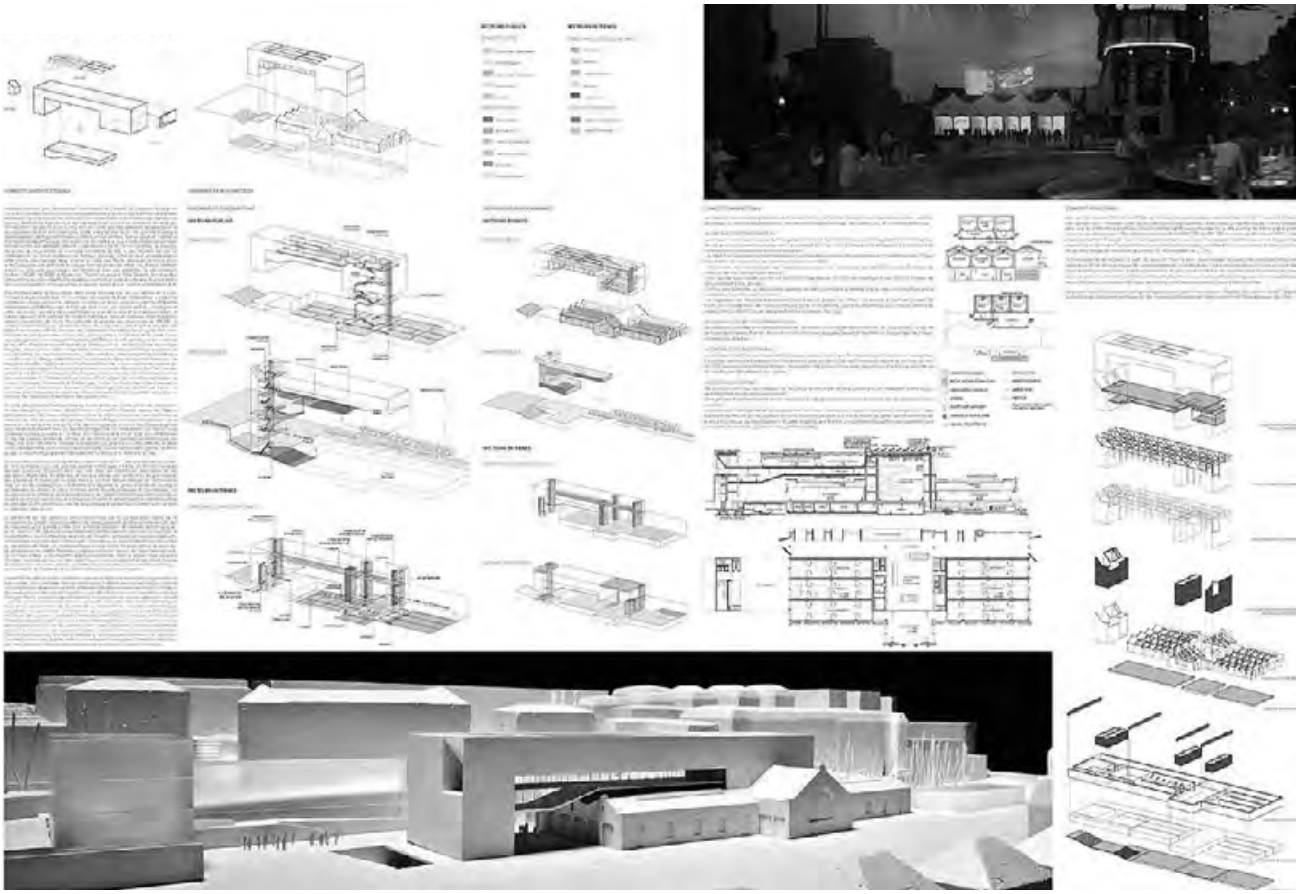

INGÉNIEUR CHAUFFAGE / VENTILATION
S+T SERVICE & TECHNIQUE SA, GE.

INGÉNIEUR SANITAIRE
S+T SERVICE & TECHNIQUE SA, GE.

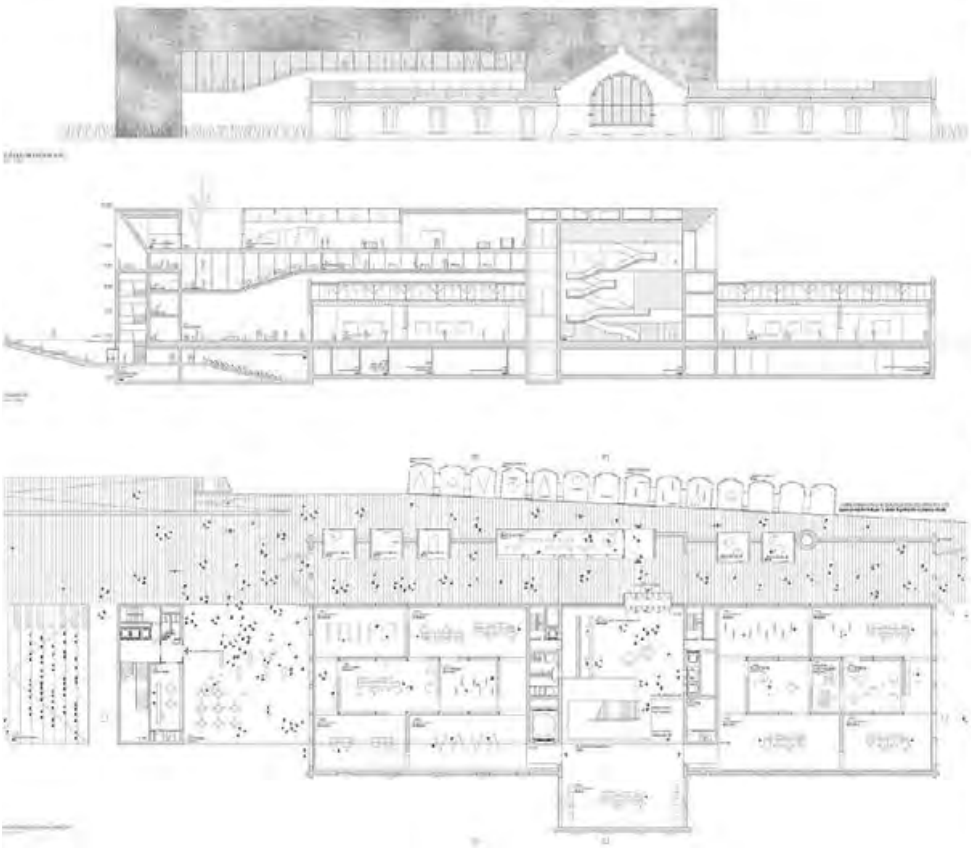

LA FENÊTRE ET LE MIROIR

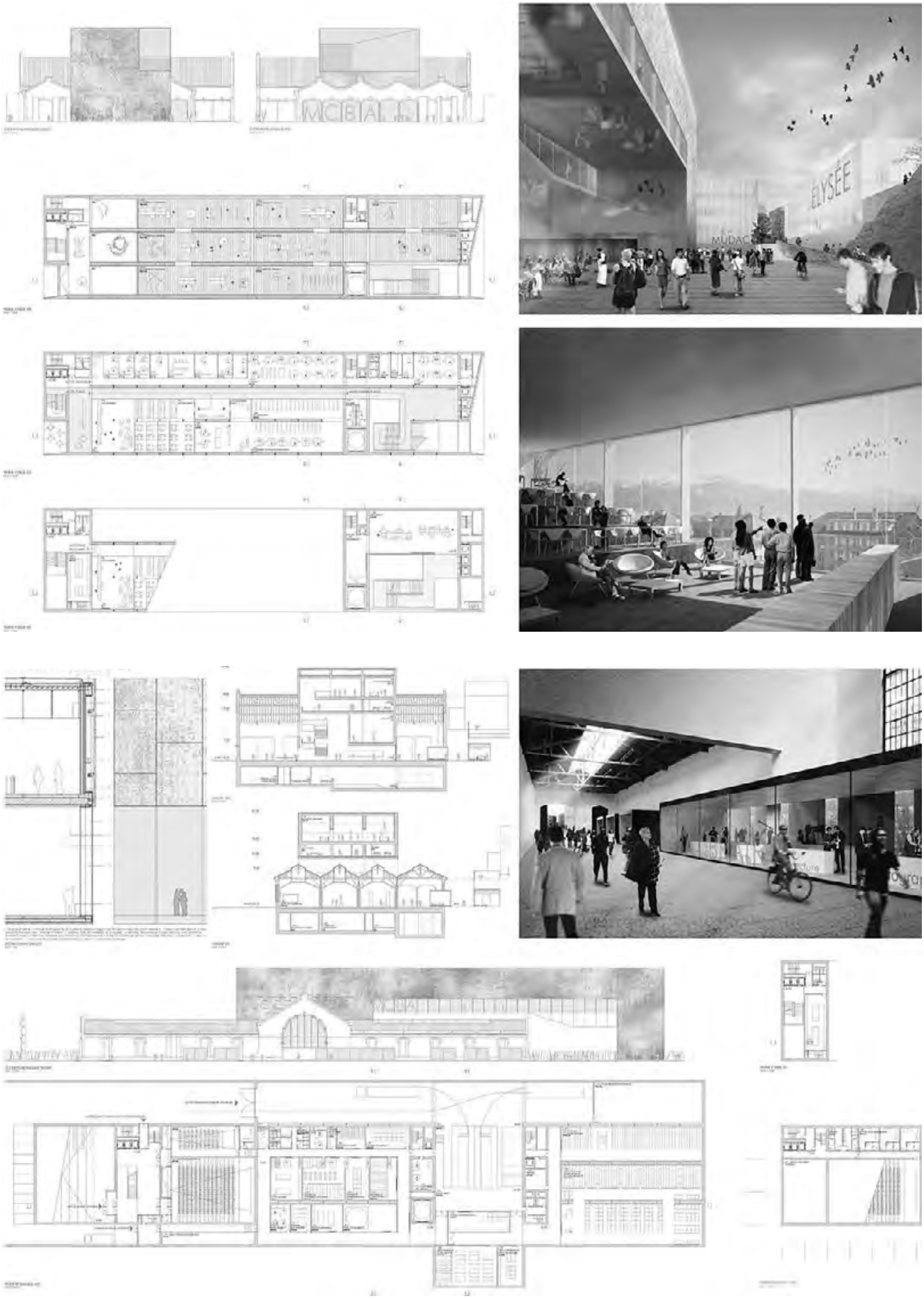

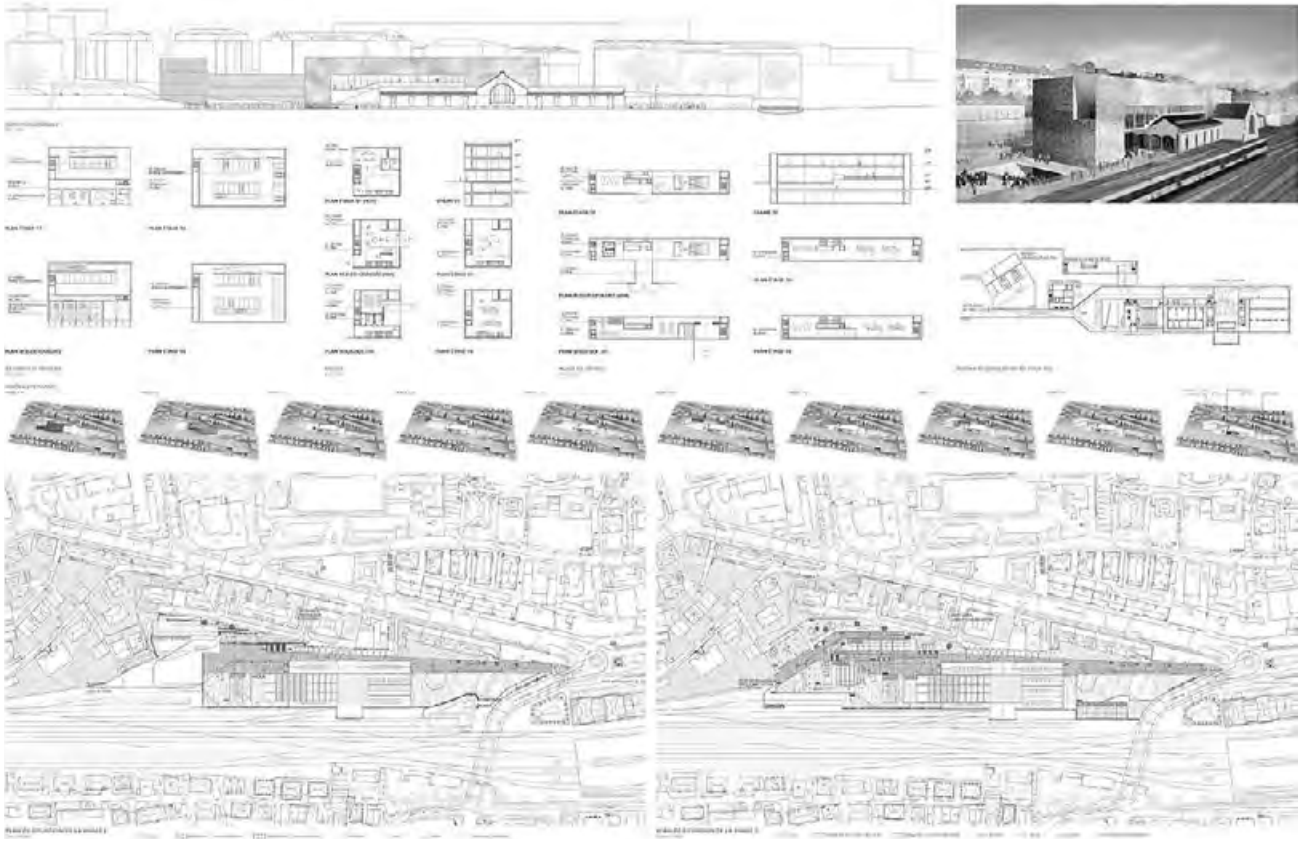

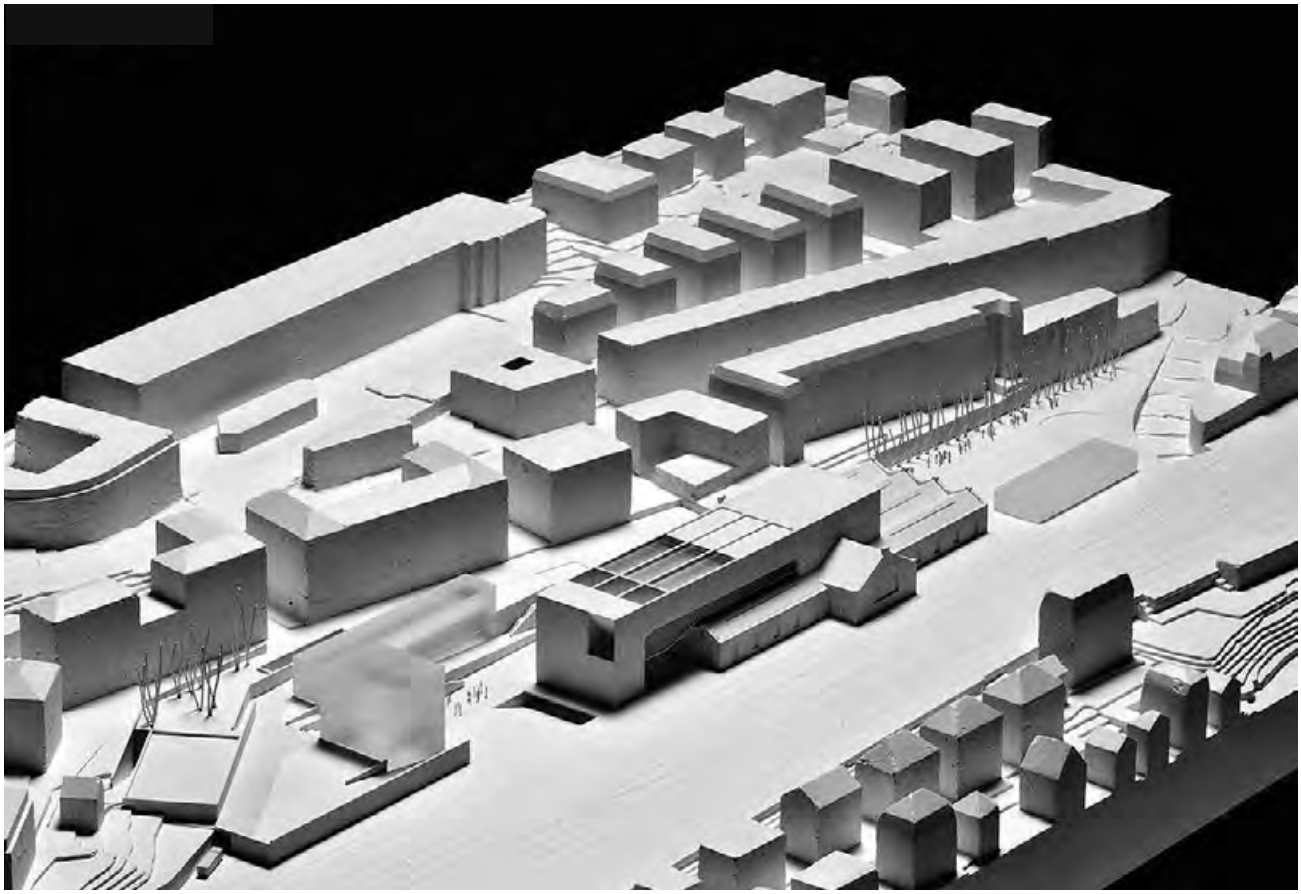

ENFILADE URBAINE

ARCHITECTES
51N4E ARCHITECTEN BVBA

ADRESSE
RUE DELAUNOY 58
1080 BRUXELLES / BE.

INGÉNIEURS CIVILS
NEY + PARTNERS, BRUXELLES / BE.

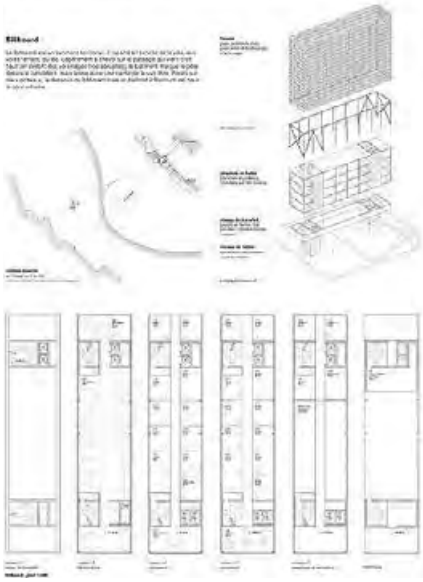

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
AZ INGÉNIEURS LAUSANNE SA, VD.

INGÉNIEUR CHAUFFAGE / VENTILATION
AZ INGÉNIEURS LAUSANNE SA, VD.

INGÉNIEUR SANITAIRE
AZ INGÉNIEURS LAUSANNE SA, VD.

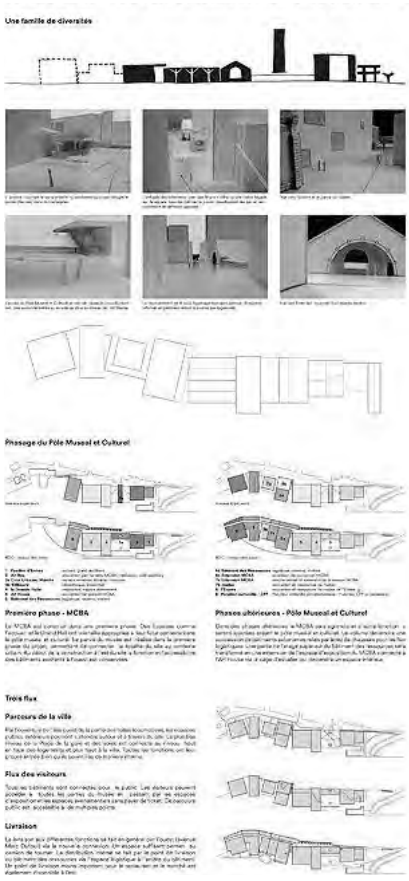

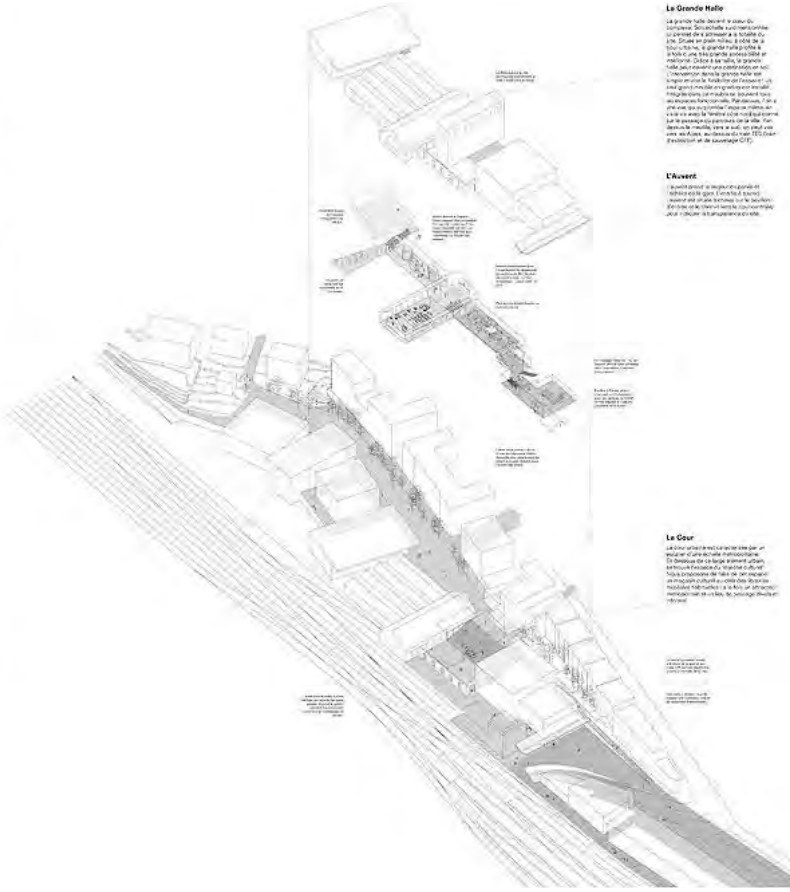

ENFILADE URBAINE

ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION
REGTEC SA, VD.

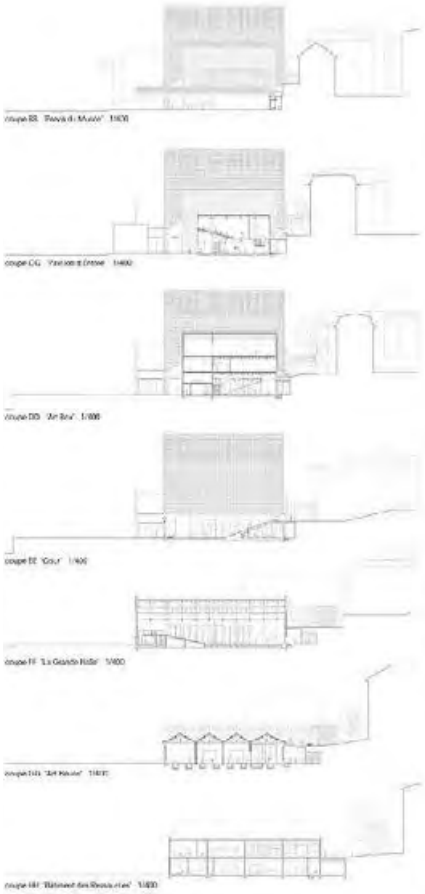

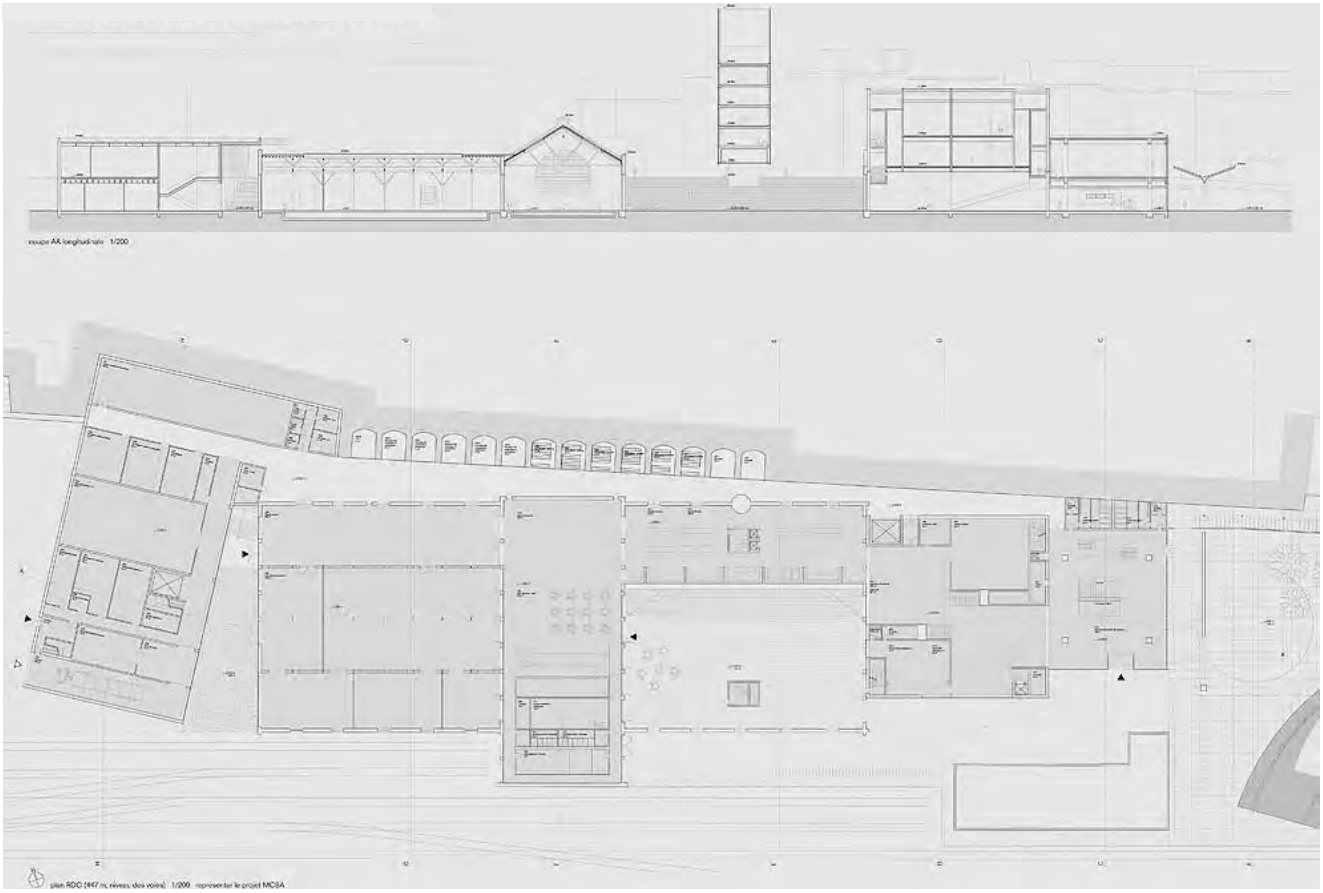

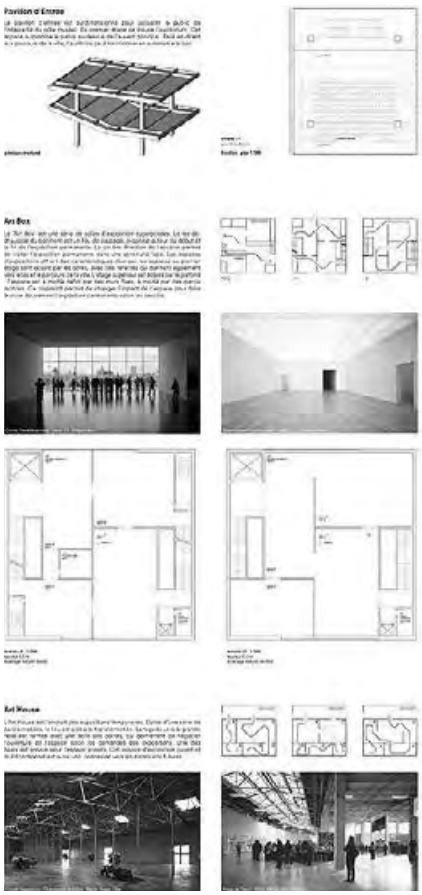

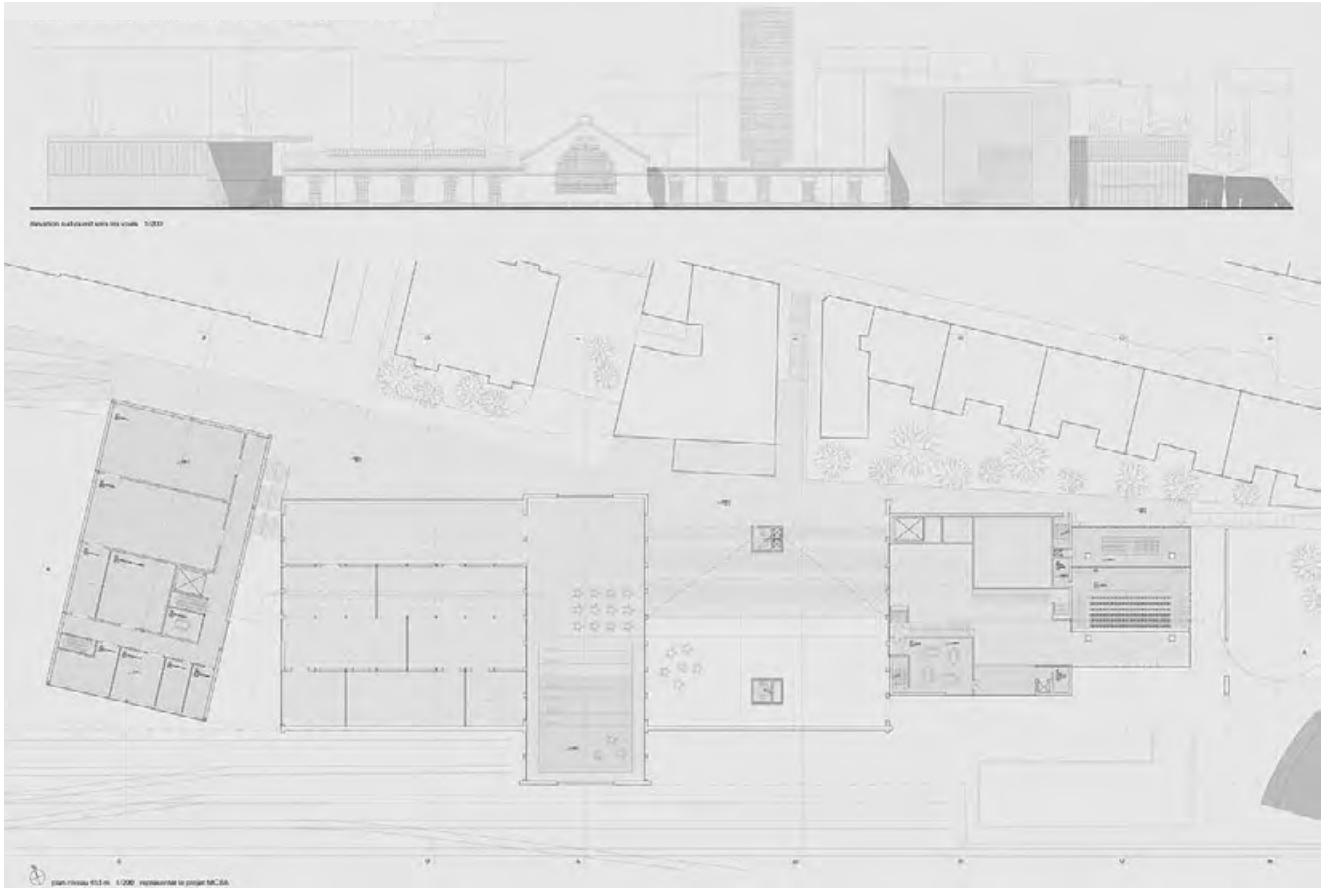

UNISON

ARCHITECTES
DURRER LINGGI ARCHITEKTEN AG

ADRESSE
SEEBAHNSTRASSE 109
8003 ZÜRICH

INGÉNIEURS CIVILS
DR SCHWARTZ CONSULTING AG, ZG.

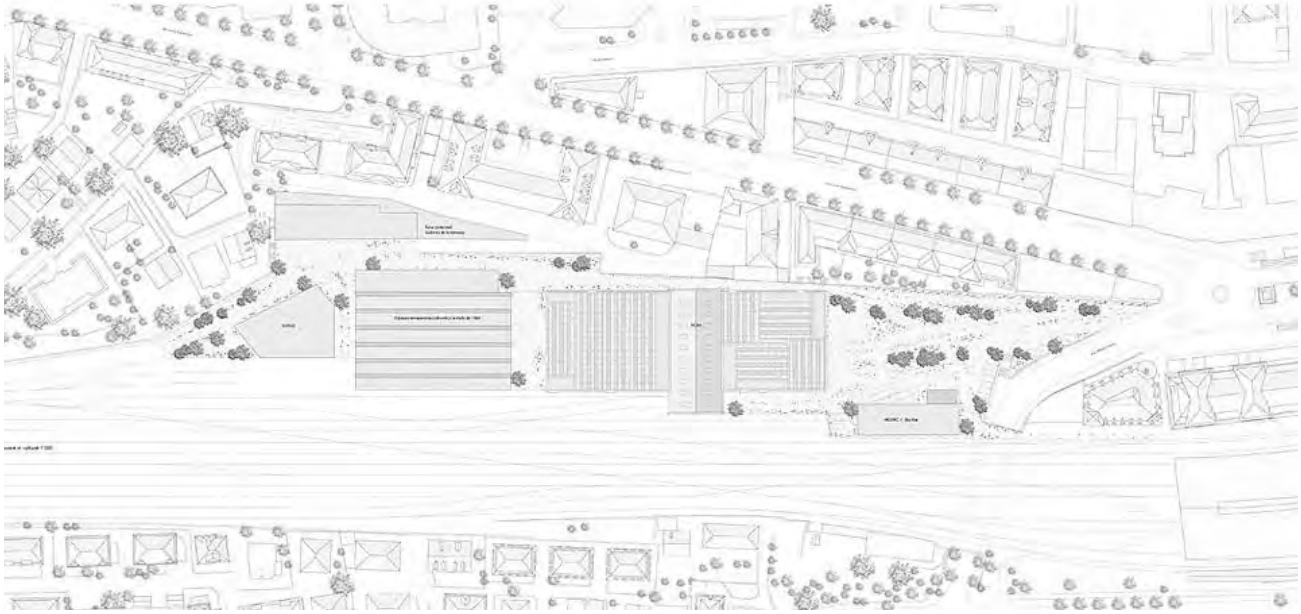

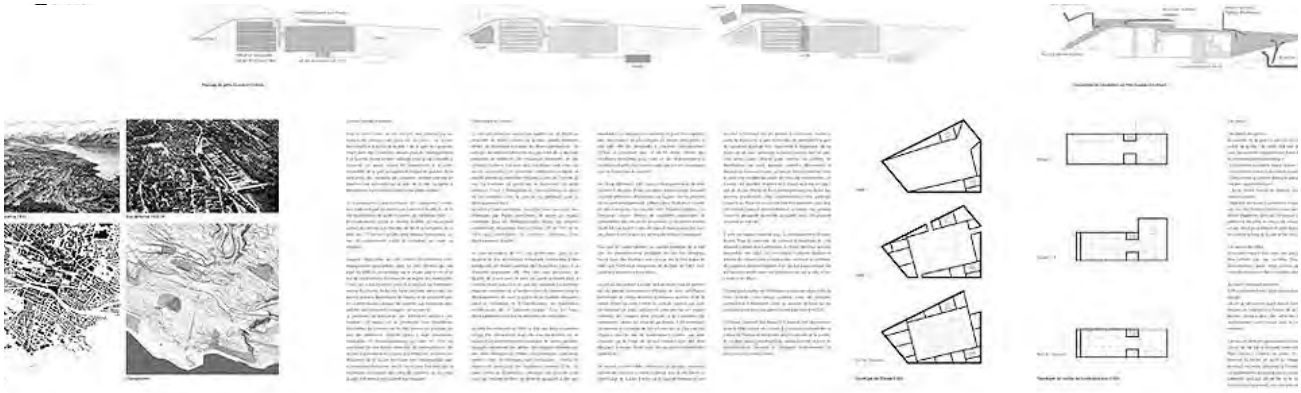

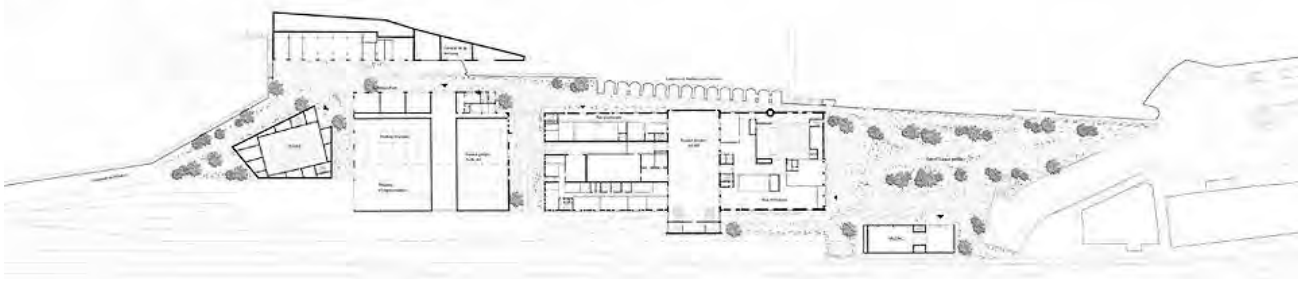

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
ENERPEAK ENGINEERING SA, ZH.

INGÉNIEUR CVS
KALT + HALBEISEN INGENIEURBÜRO AG, ZH.

GESTION DE LA CONSTRUCTION
PEROLINI BAUMANAGEMENT AS, ZH.

ARCHITECTE PAYSAGISTE
BALLIANA SCHUBERT LANDSCHAFTS-ARCHITEKTEN AG, ZH.

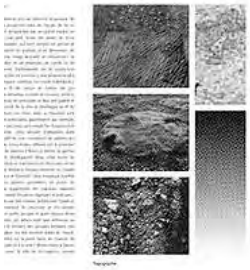

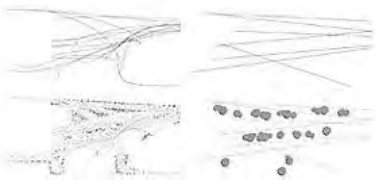

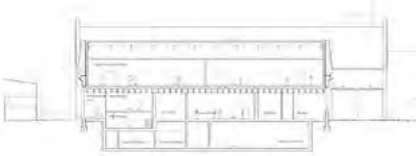

UNISON

INGÉNIEUR DE FAÇADES
EMMER PFENNINGER PARTNER AG, BL.

INGÉNIEUR DE SÉCURITÉ
4 MANAGEMENT 2 SECURITY GMBH, ZH.

CONSTRUCTION DURABLE
BAU- UND UMWELTCHEMIE BERATUNGEN + MESSUNGEN AG, ZH.

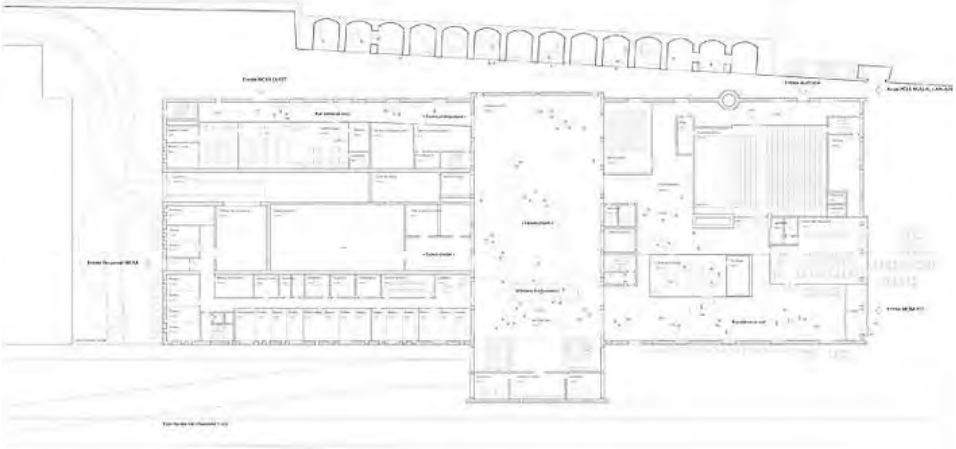

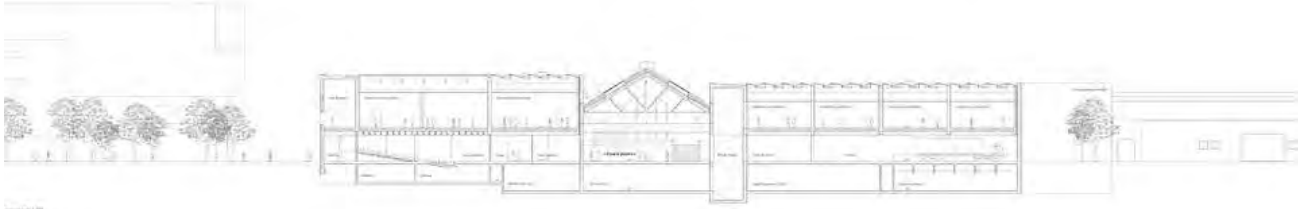

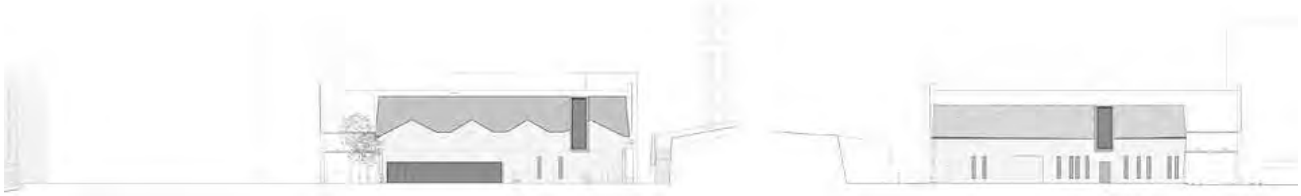

PHYSIQUE DU BÂTIMENT
RAUMANZUG GMBH, ZH.

INGÉNIEUR ÉCLAIRAGISTE
MOSERSIDLER AG FÜR LICHTPLANUNG, ZH.

HISTORIEN D'ART
KONRAD BITTERLI, SG.

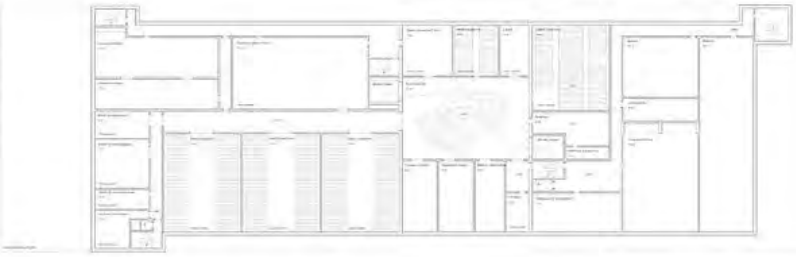

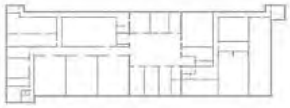

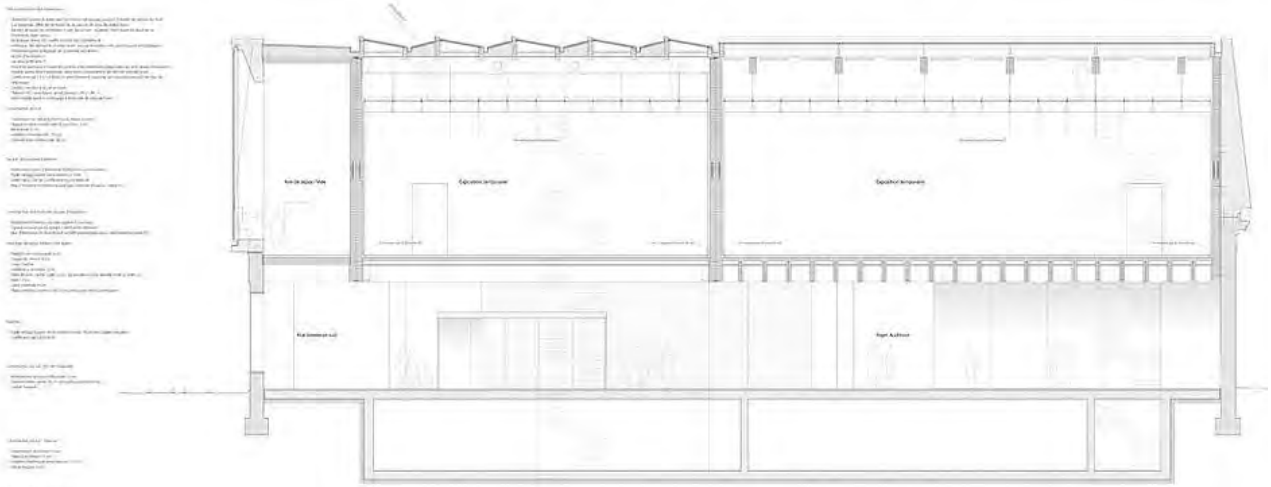

RÉSONANCE

ARCHITECTES
ALLIED WORKS ARCHITECTURE

ADRESSE
12 WEST 27TH STREET, 18TH FLOOR
10001 NEW YORK / USA.

INGÉNIEURS CIVILS
NICOLET, CHARTRAND, KNOLL LTÉE,
MONTRÉAL / CA.

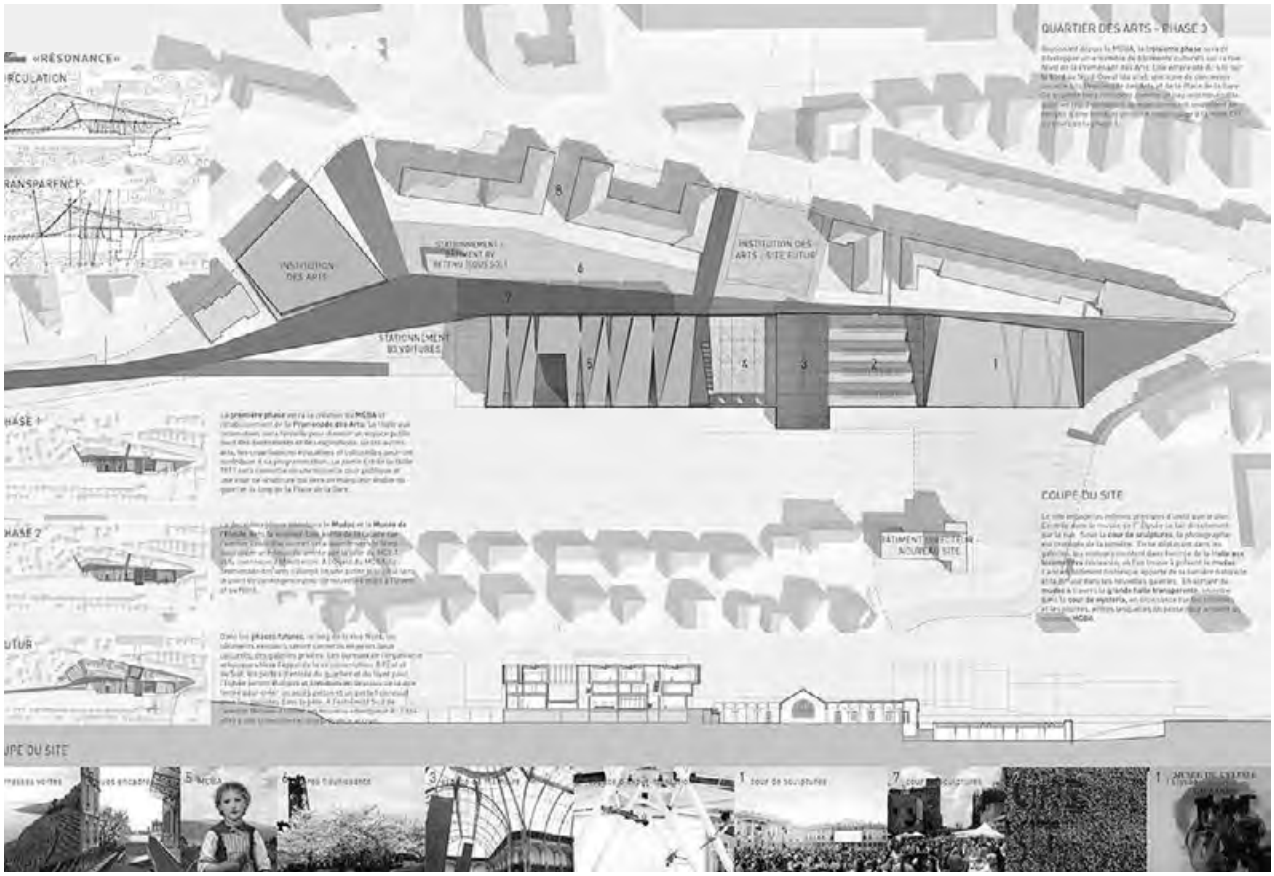

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
BERING SA, BE.

INGÉNIEUR CHAUFFAGE / VENTILATION
ISB-ENERGIECONSULTING SA, FR.

INGÉNIEUR SANITAIRE
ISB-ENERGIECONSULTING SA, FR.

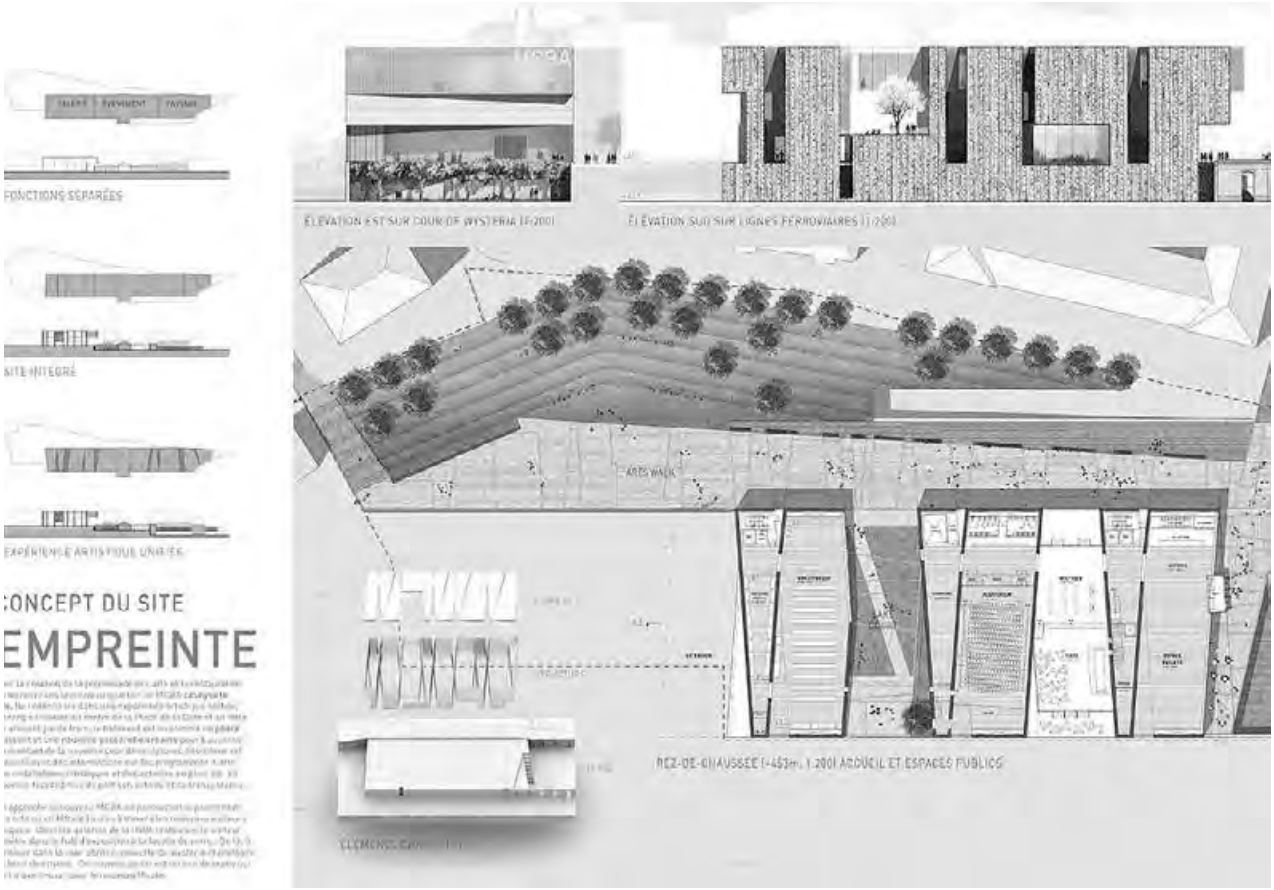

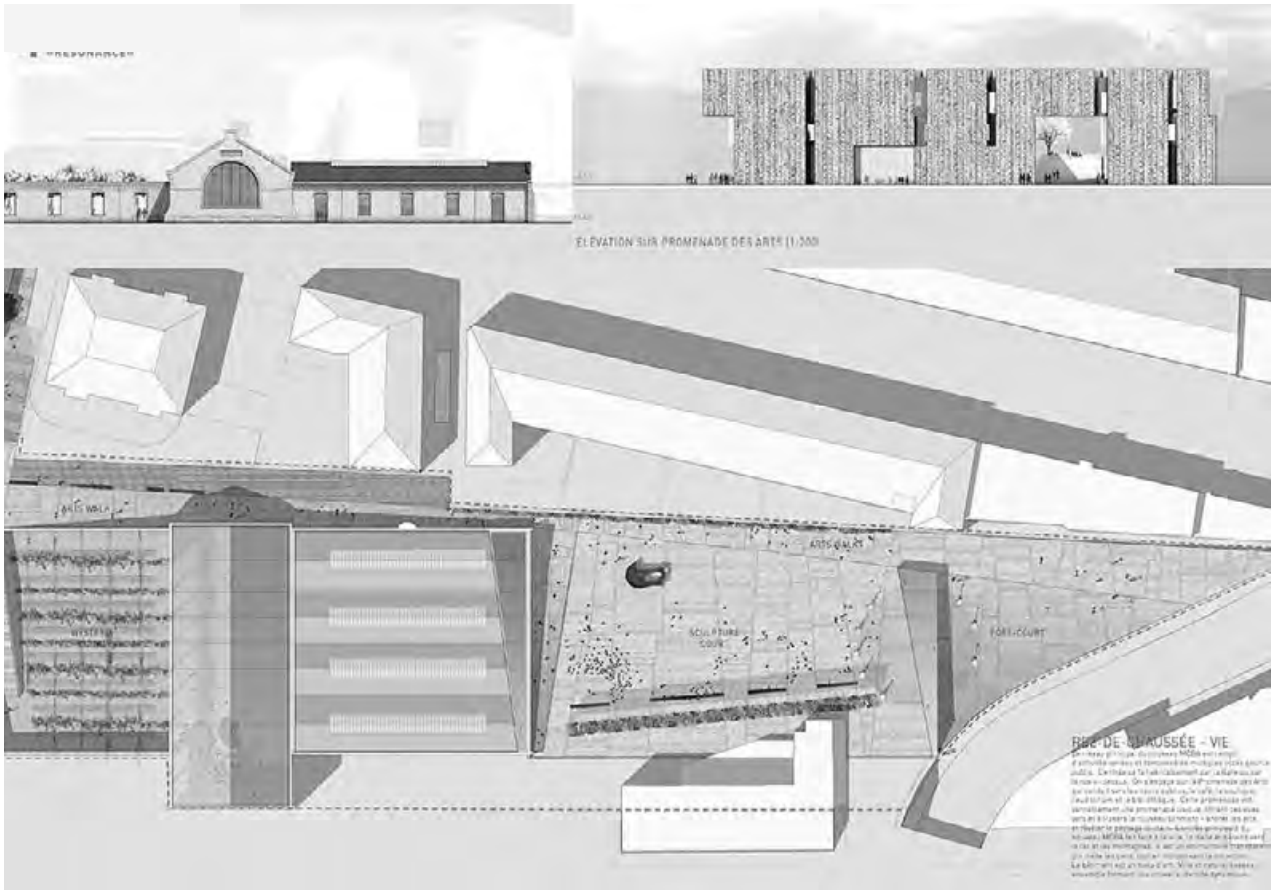

RÉSONANCE

ARCHITECTE PAYSAGISTE
LATZ+PARTNER, KRANZBERG / DE.

PHYSIQUE THERMIQUE DU BÂTIMENT
ISB-ENERGIECONSULTING SA, FR.

INGÉNIEUR DE SÉCURITÉ
BERING SA, BE.

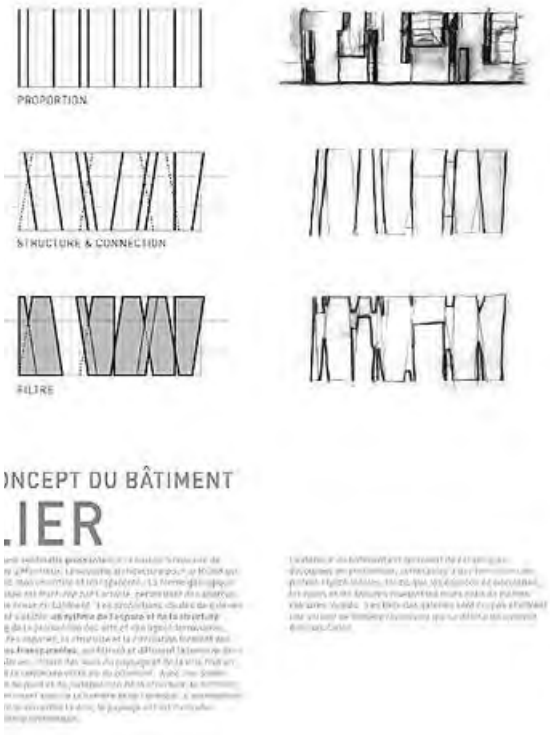

CONSULTANT ORGANISATION CULTURELLES
RESNICOW SCHRŒDER ASSOCIATES, INC., N.Y. / USA.

HISTORIENNE D'ARCHITECTURE
CATHERNIE SCHMUTZ NICOD, VD.

MUSEOLOGY
LORD CULTURAL RESOURCES, TORONTO / CA.

CONCEPT D'EXPOSITIONS
ENLACER

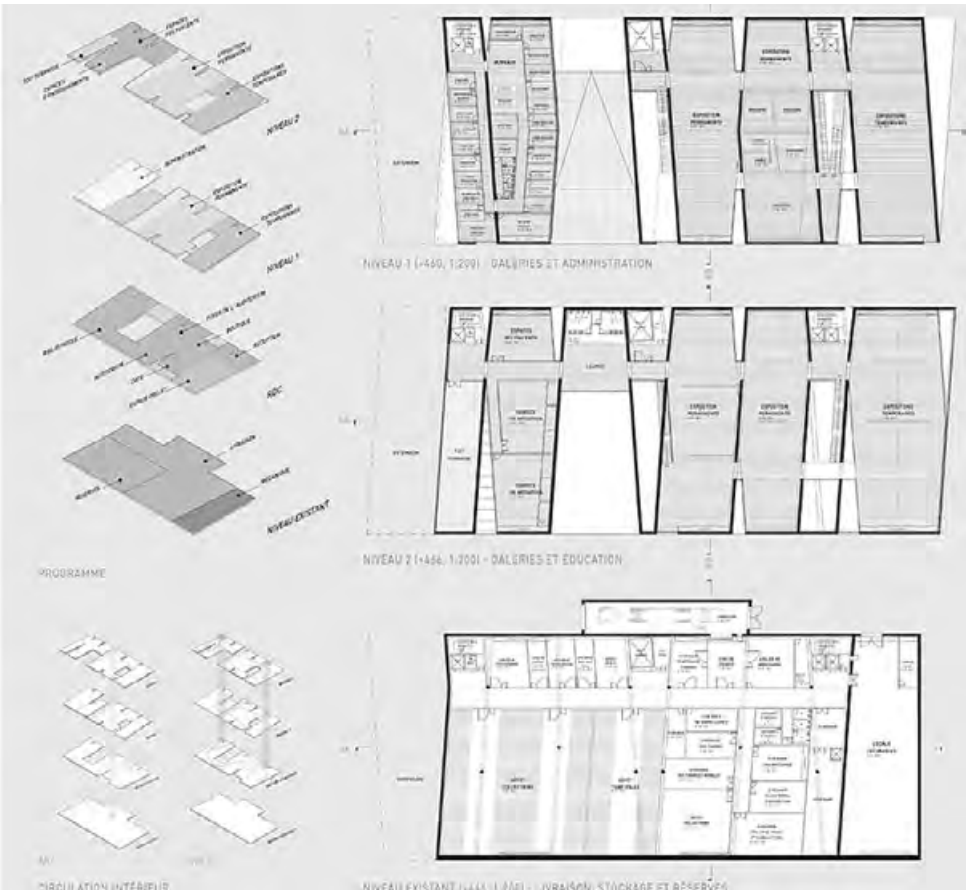

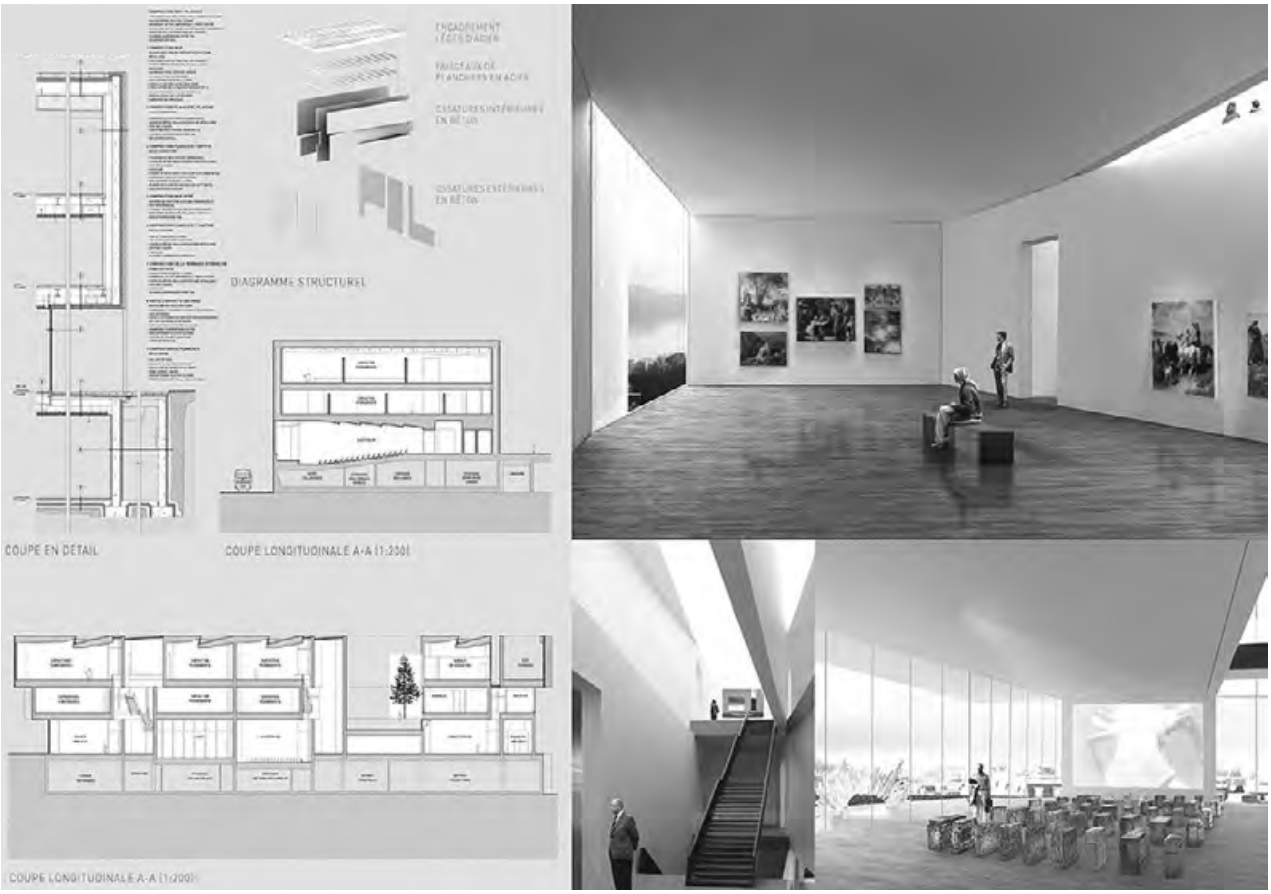

Place et Palais

ARCHITECTES
SERGISON BATES ARCHITECTS,
JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTES

ADRESSE
RUE GOURGAS 25
1205 GENÈVE

INGÉNIEURS CIVILS
TECHNIKER LTD CONSULTING STRUCTURAL ENGINEERS, LONDON / GB.

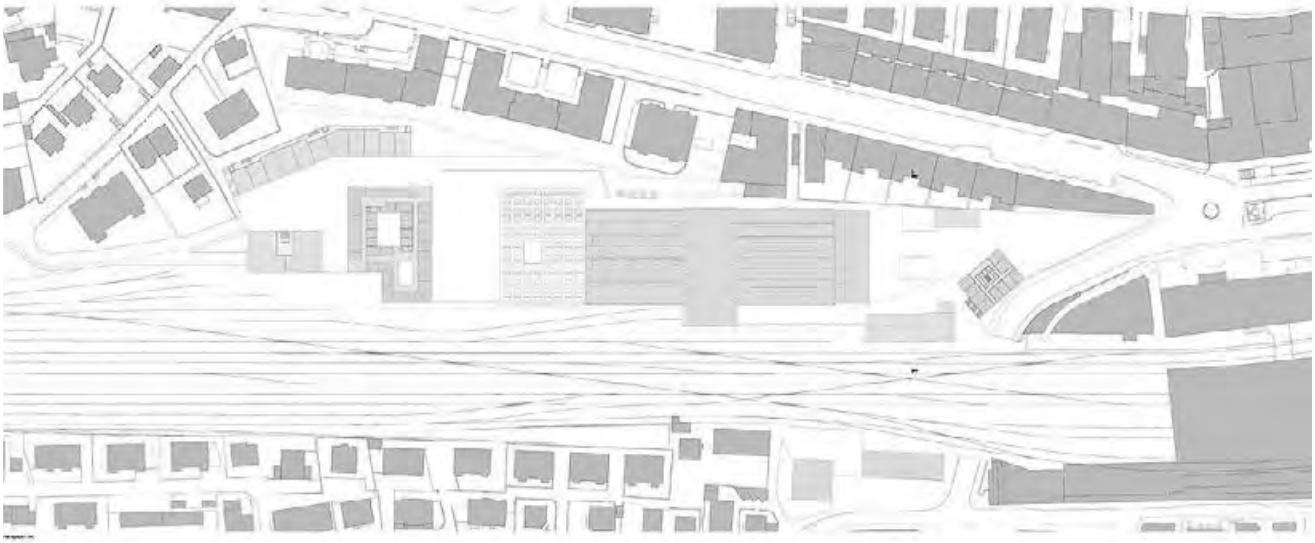

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
MAX FORDHAM LLP, LONDON / GB.

INGÉNIEUR CHAUFFAGE / VENTILATION
MAX FORDHAM LLP, LONDON / GB.

INGÉNIEUR SANITAIRE
MAX FORDHAM LLP, LONDON / GB.

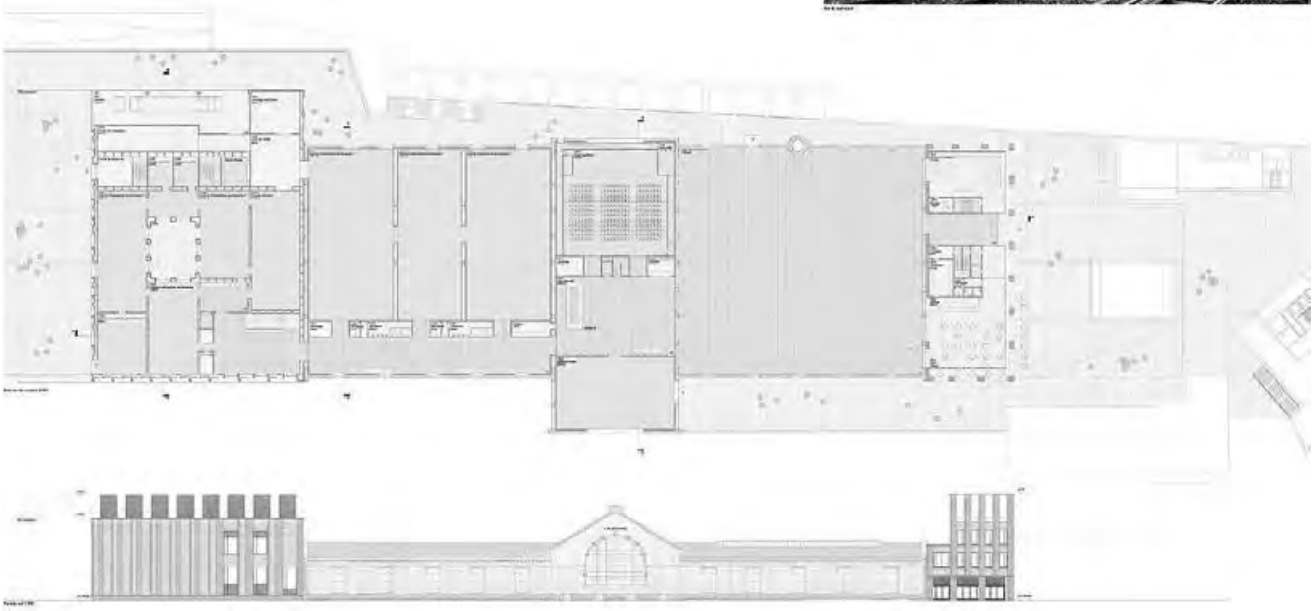

Place et Palais

PAYSAGISTE
SCHWEINGRUBER ZULAUF LANDSCHAFTS-
ARCHITEKTEN, ZH.

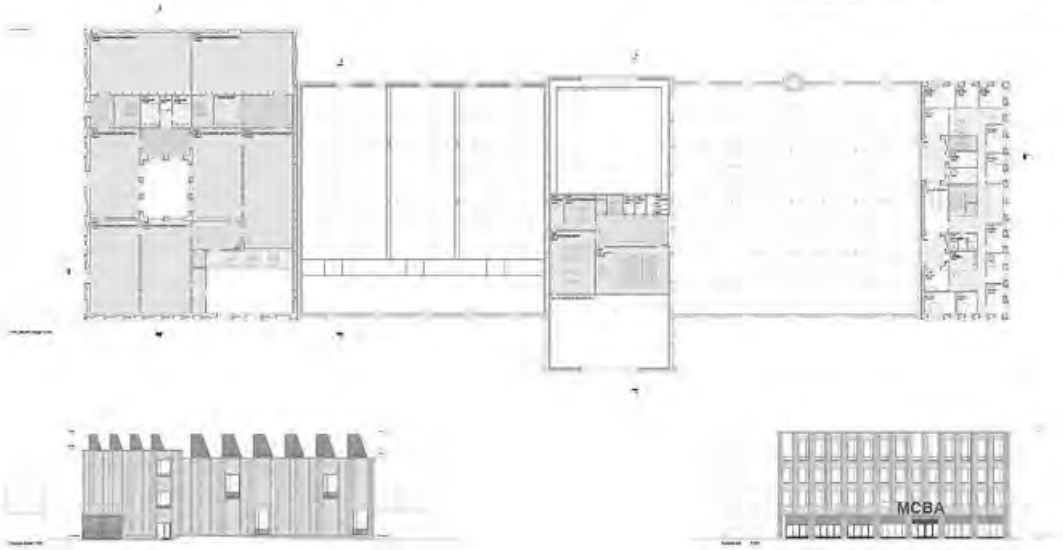

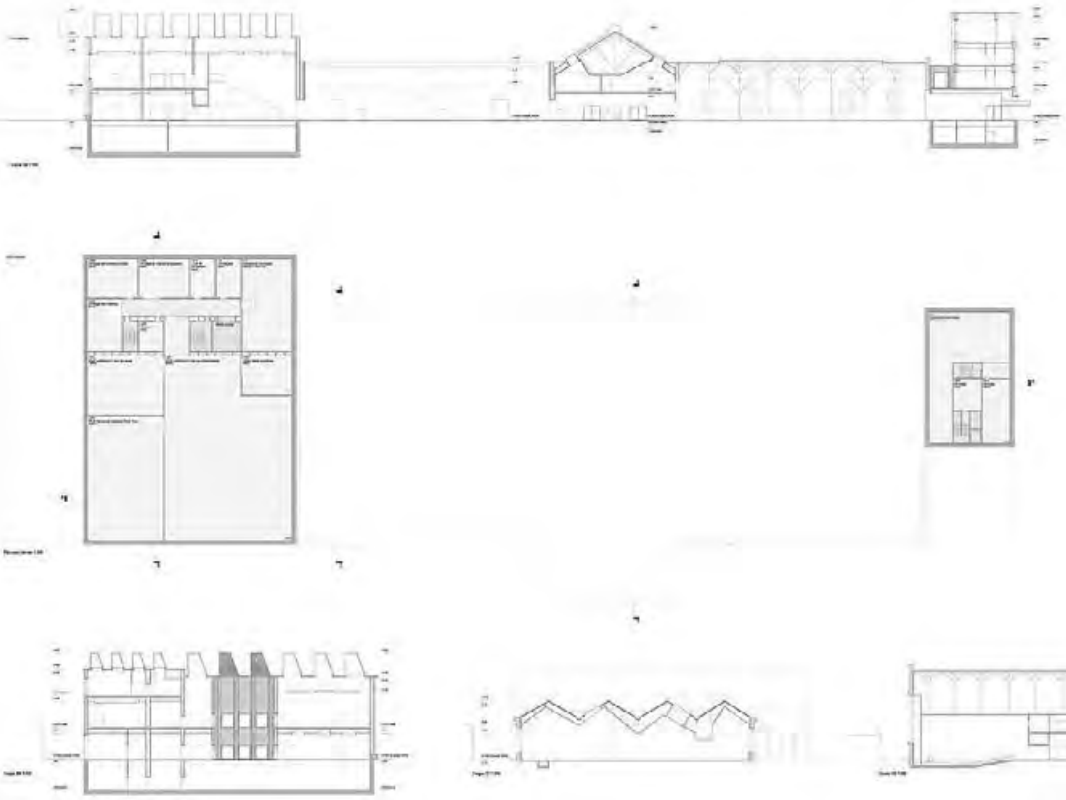

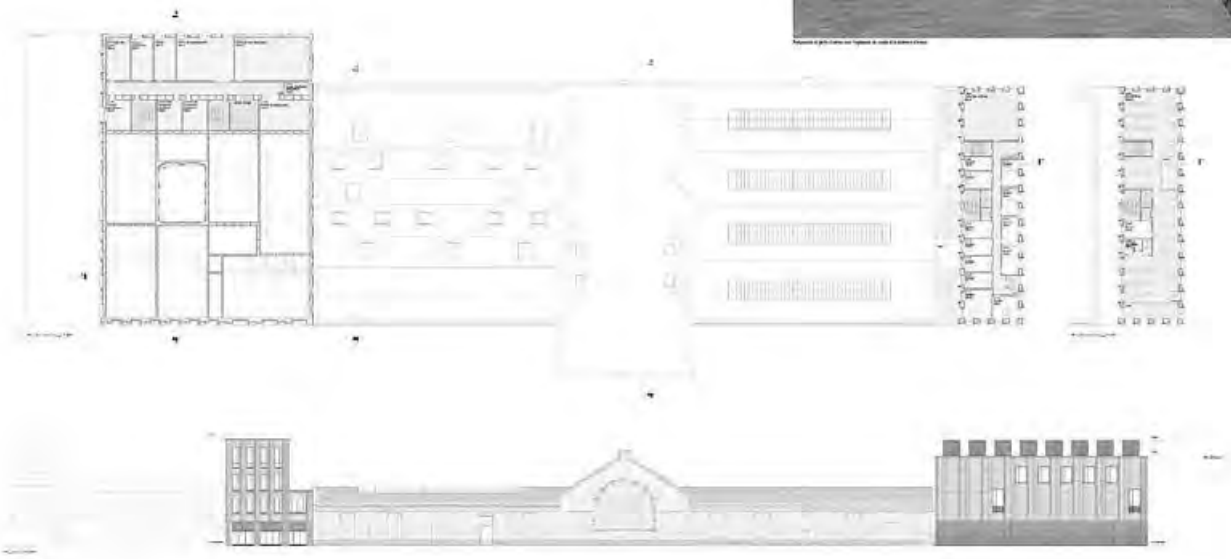

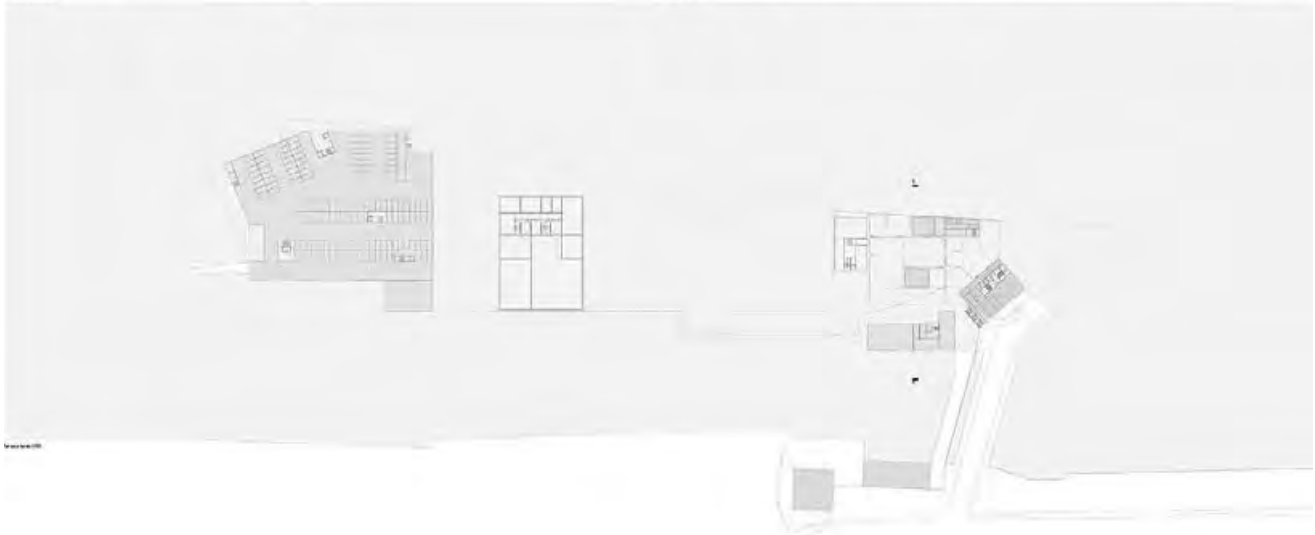

Albert et Félix

ARCHITECTES
B+W ARCHITECTURE SÀRL,
UELI BRAUEN + DORIS WÄLCHLI
ARCHITECTES / EPFL FAS SIA

ADRESSE
PLACE DE L'EUROPE 8
1003 LAUSANNE

INGÉNIEURS CIVILS
DIC S.A. INGÉNIEURS, VD.

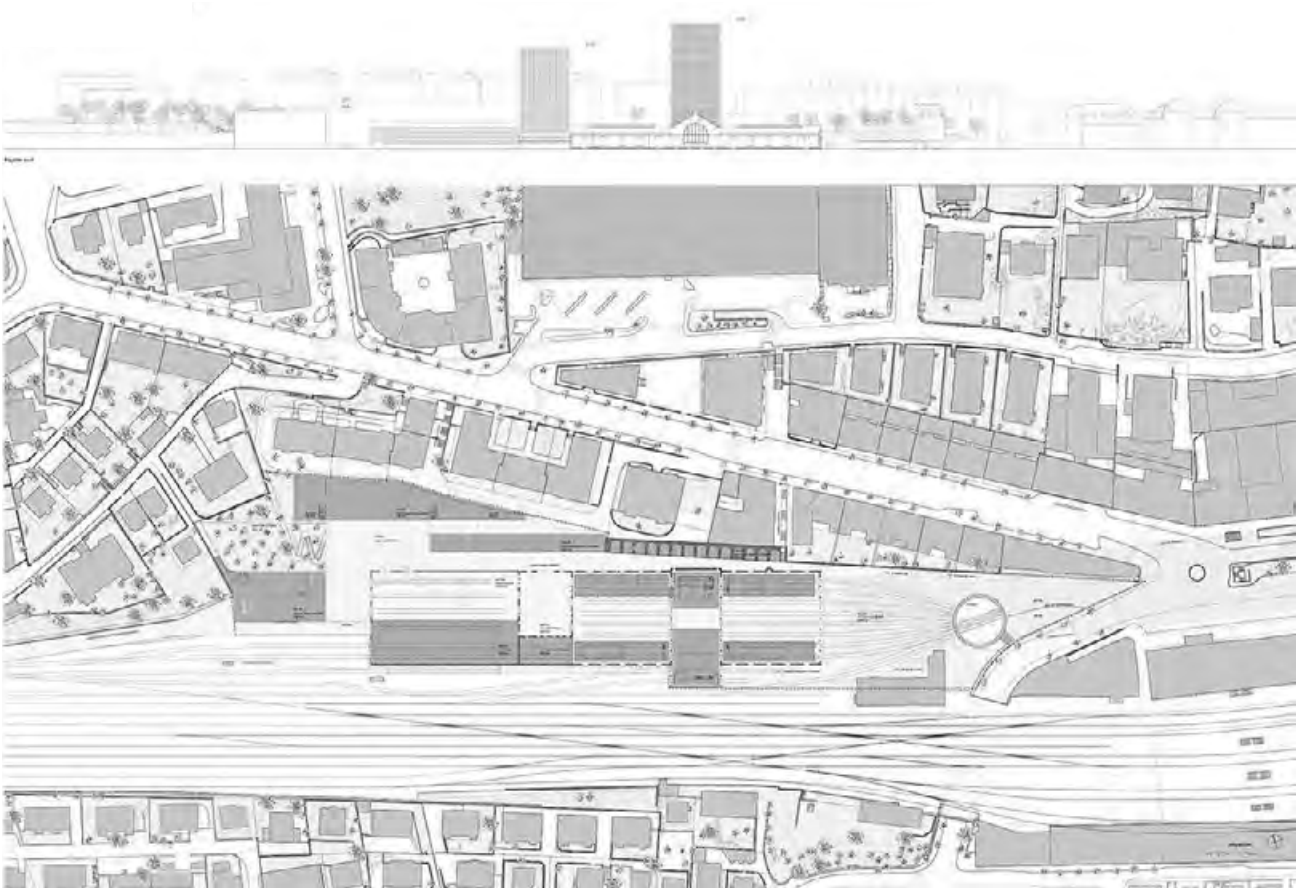

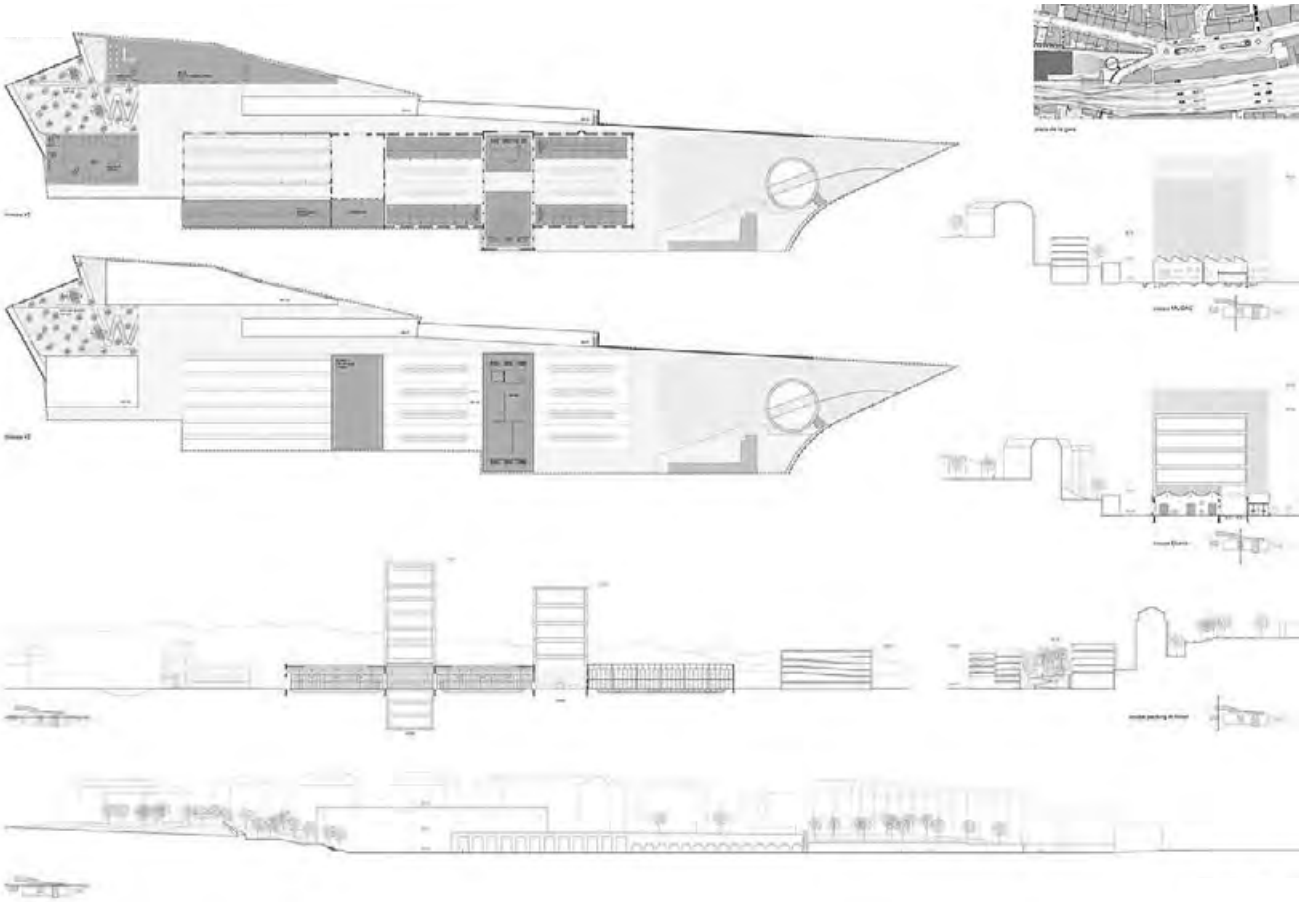

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
AMSTEIN ET WALTHERT LAUSANNE SA, VD.

INGÉNIEUR CHAUFFAGE / VENTILATION
WEINMANN ENERGIES, VD.

INGÉNIEUR SANITAIRE
WEINMANN ENERGIES, VD.

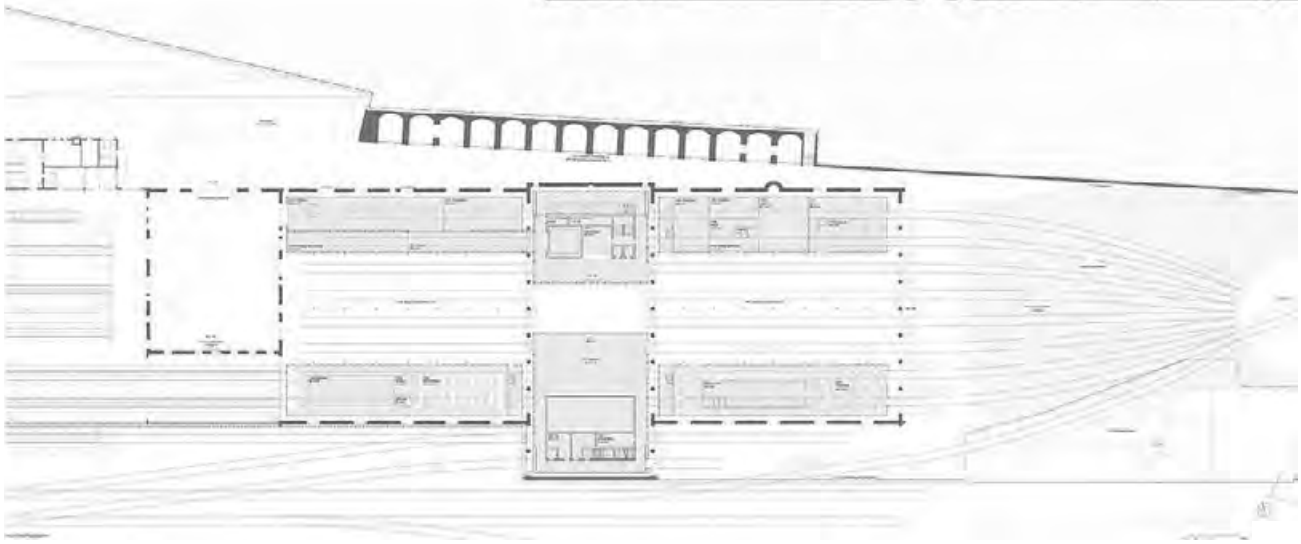

Albert et Félix

ARTISTE CONSEIL
JOHN M. ARMLEDER, GE.

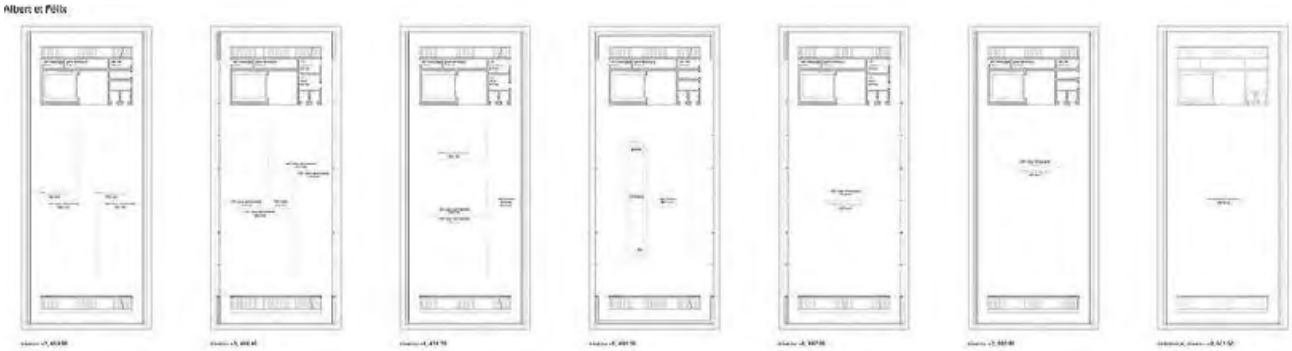

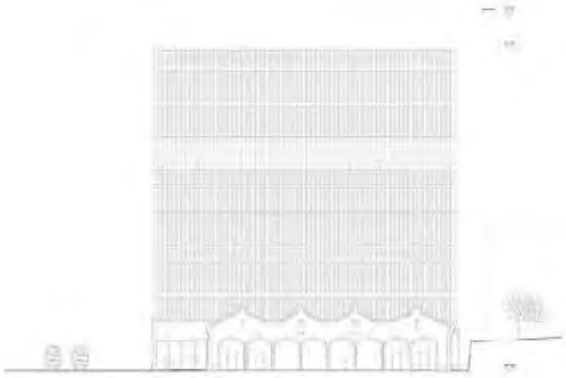

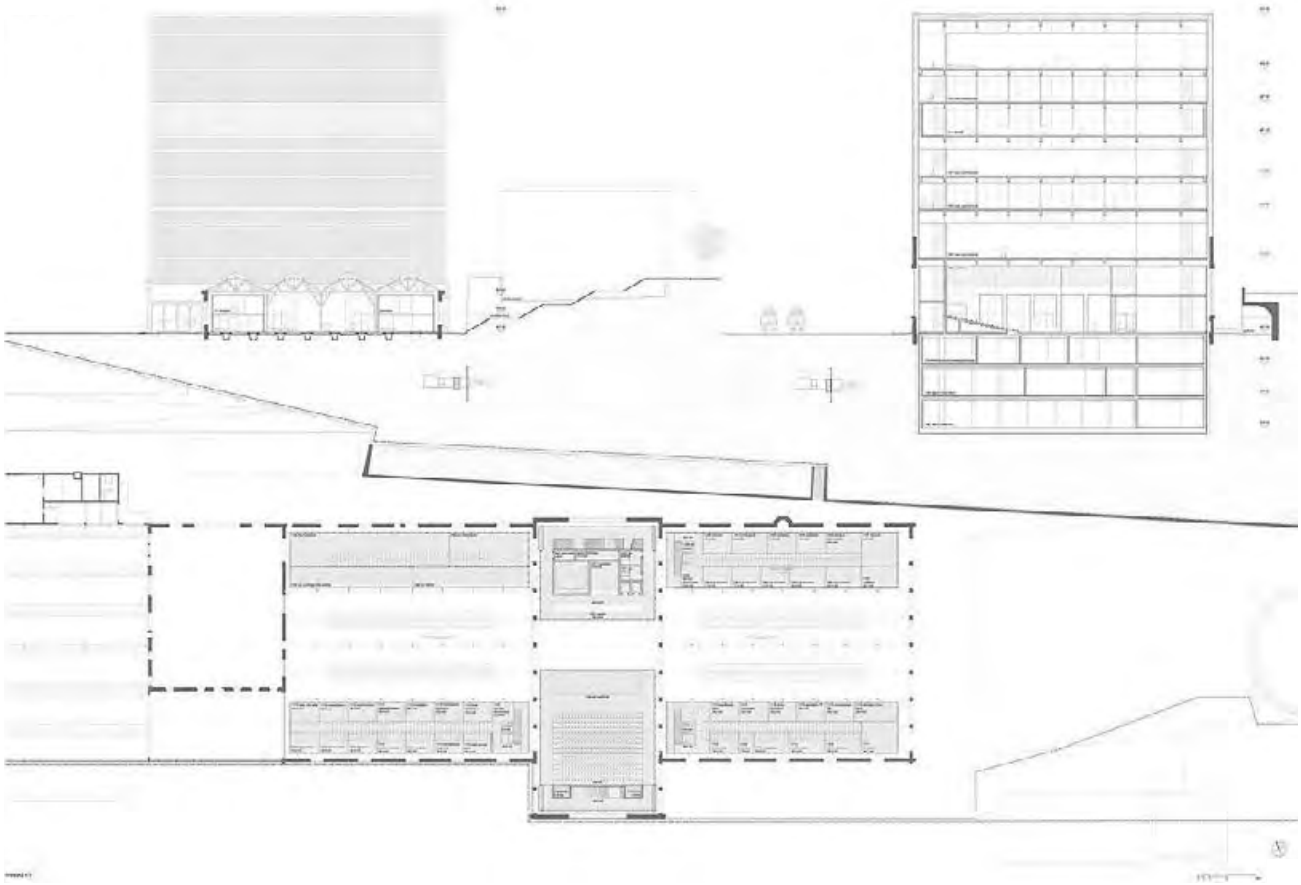

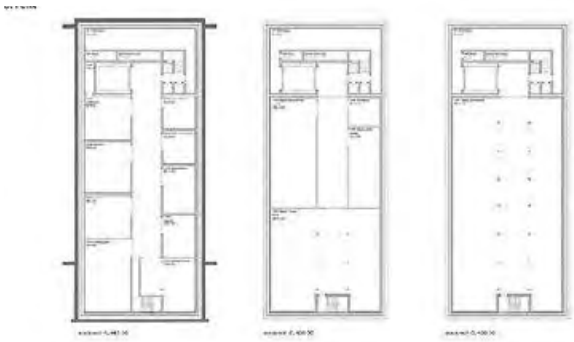

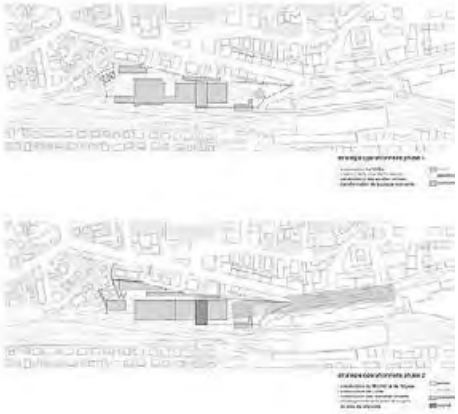

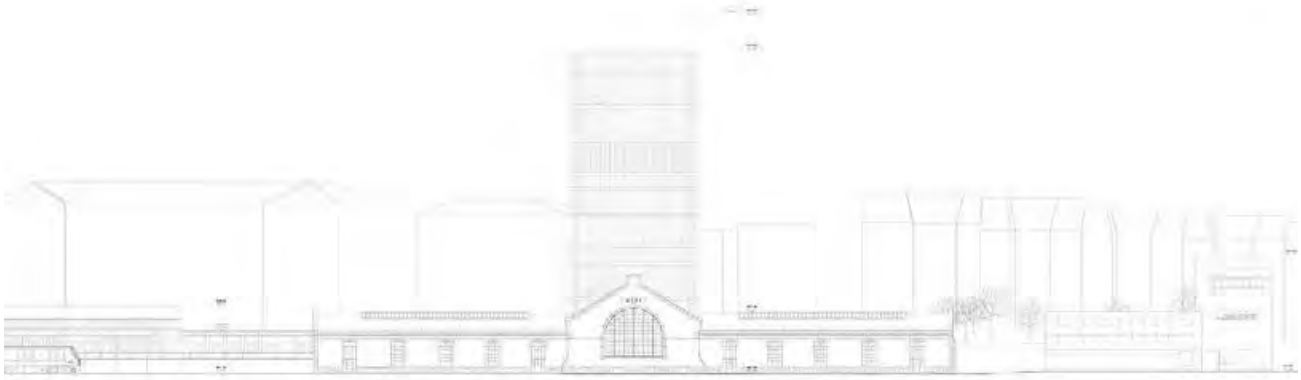

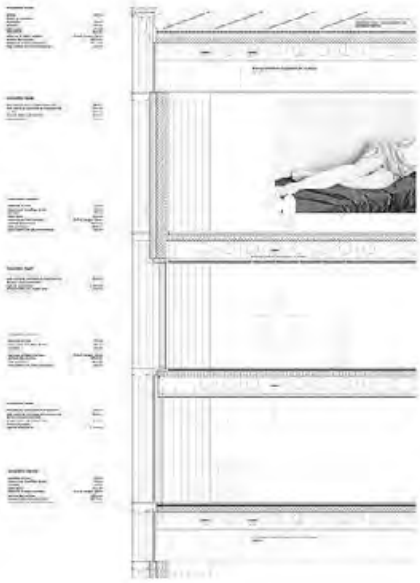

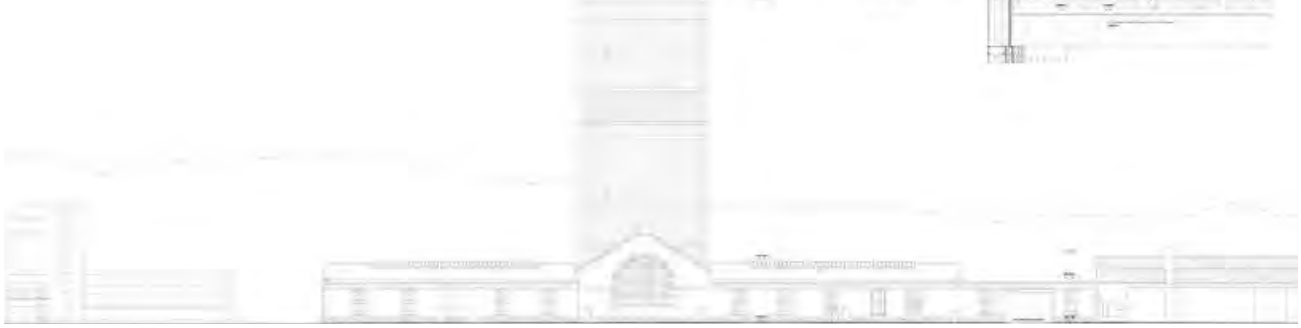

Jardins Ephémères

ARCHITECTES
ARGE - MORGER + DETTLI ARCHITEKTEN AG
BEARTH & DEPLAZES AG

ADRESSE
SPITALSTRASSE 8 – 4056 BASEL
WIESENTALSTRASSE 7 – 7000 CHUR

INGÉNIEURS CIVILS
RAPP INFRA AG, BS.

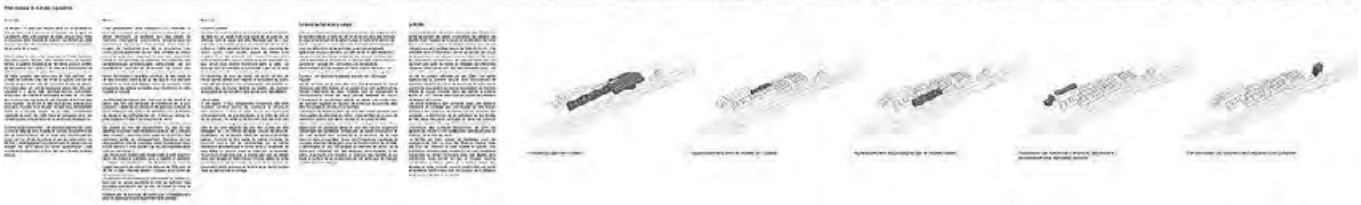

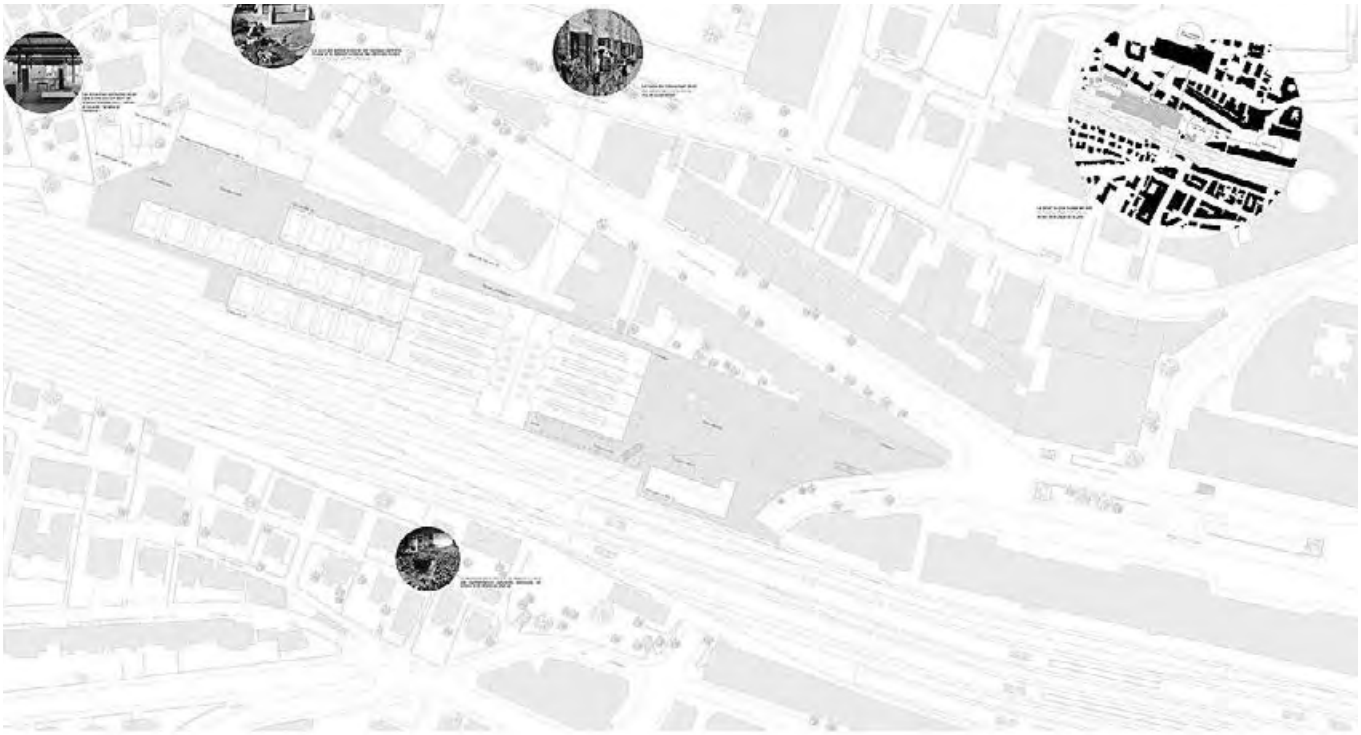

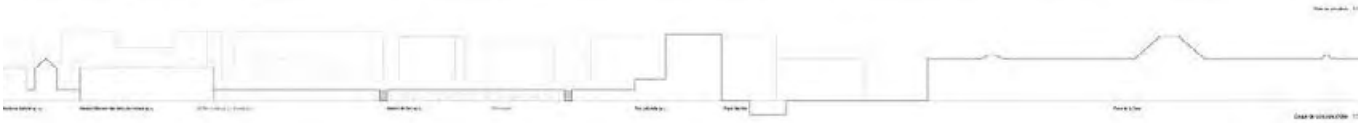

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
SCHERLER AG, BS.

INGÉNIEUR CHAUFFAGE / VENTILATION
STOKAR+PARTNER AG, BS.

INGÉNIEUR SANITAIRE
BOGENSCHÜTZ AG, BS.

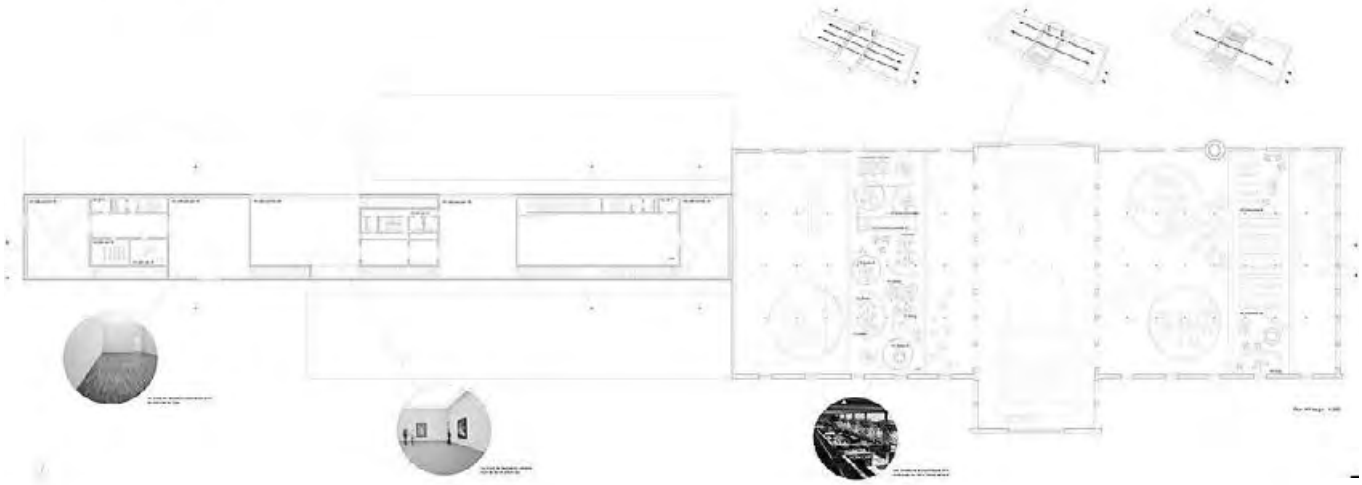

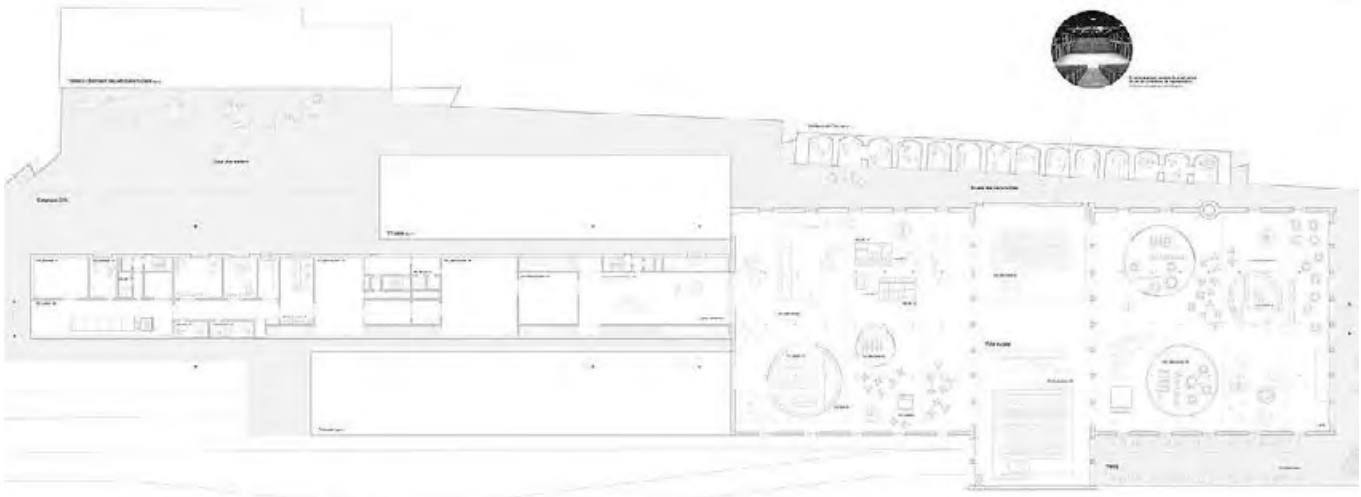

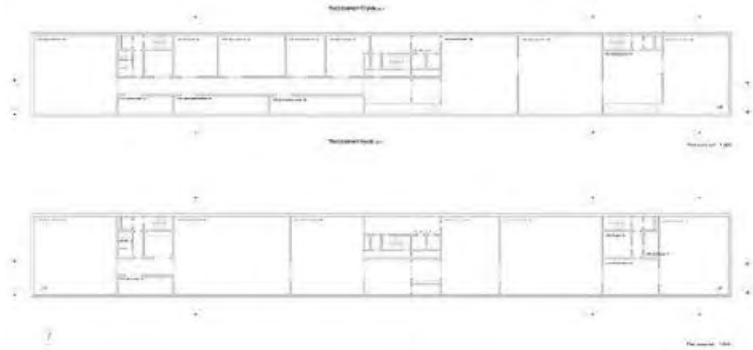

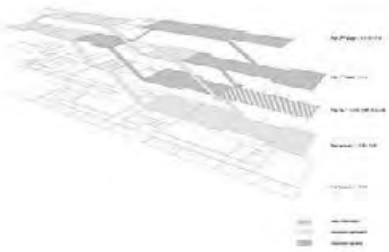

Jardins Ephémères

ILLUMINATION
REFLEXION AG, ZH.

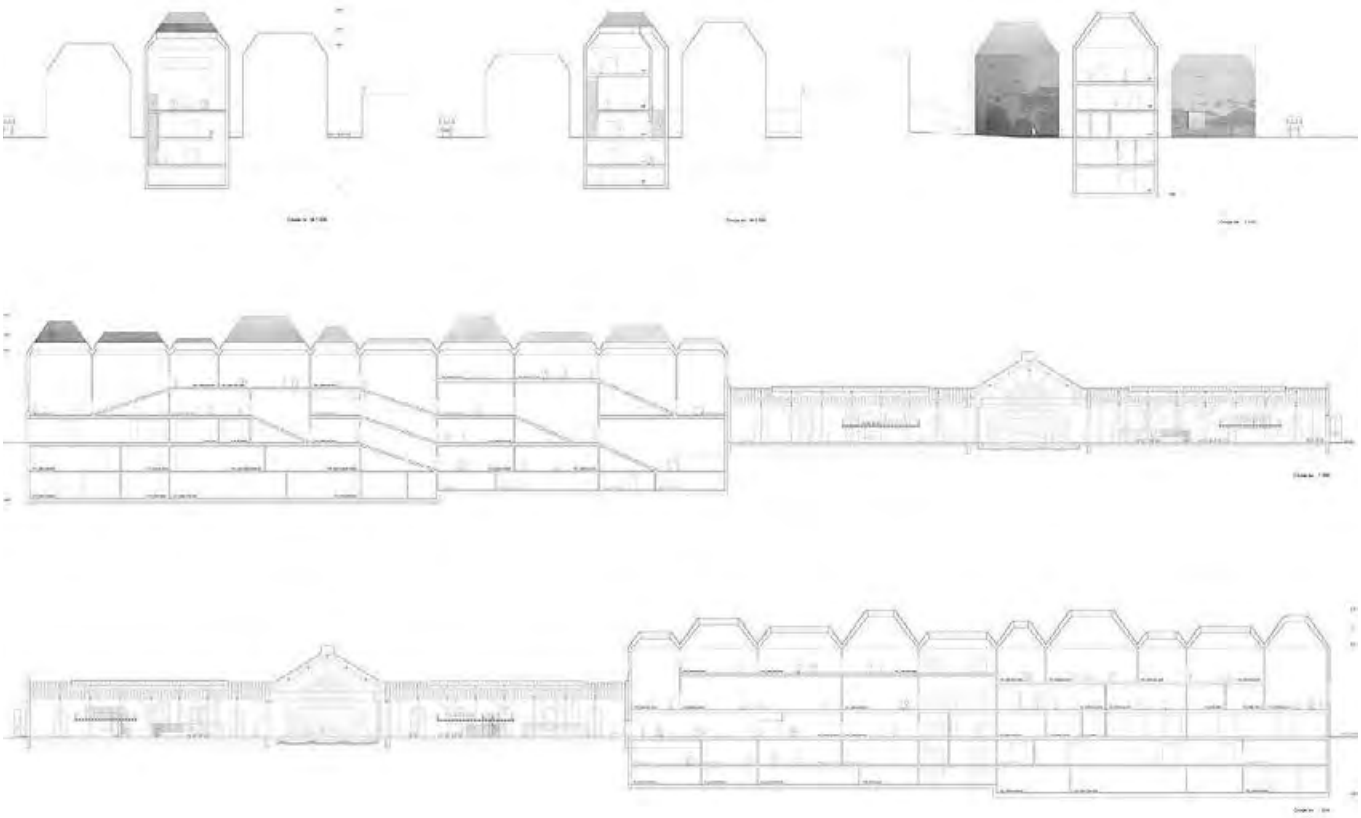

MCBA
mudac

EN_VOIE

ARCHITECTES
KENGO KUMA & ASSOCIATES

ADRESSE
2-24-8 MINAMI AOYAMA MINATOKU
107-0062 TOKYO / JP.

INGÉNIEURS CIVILS
EIJIRI STRUCTURAL ENGINEERS, TOKYO / JP.

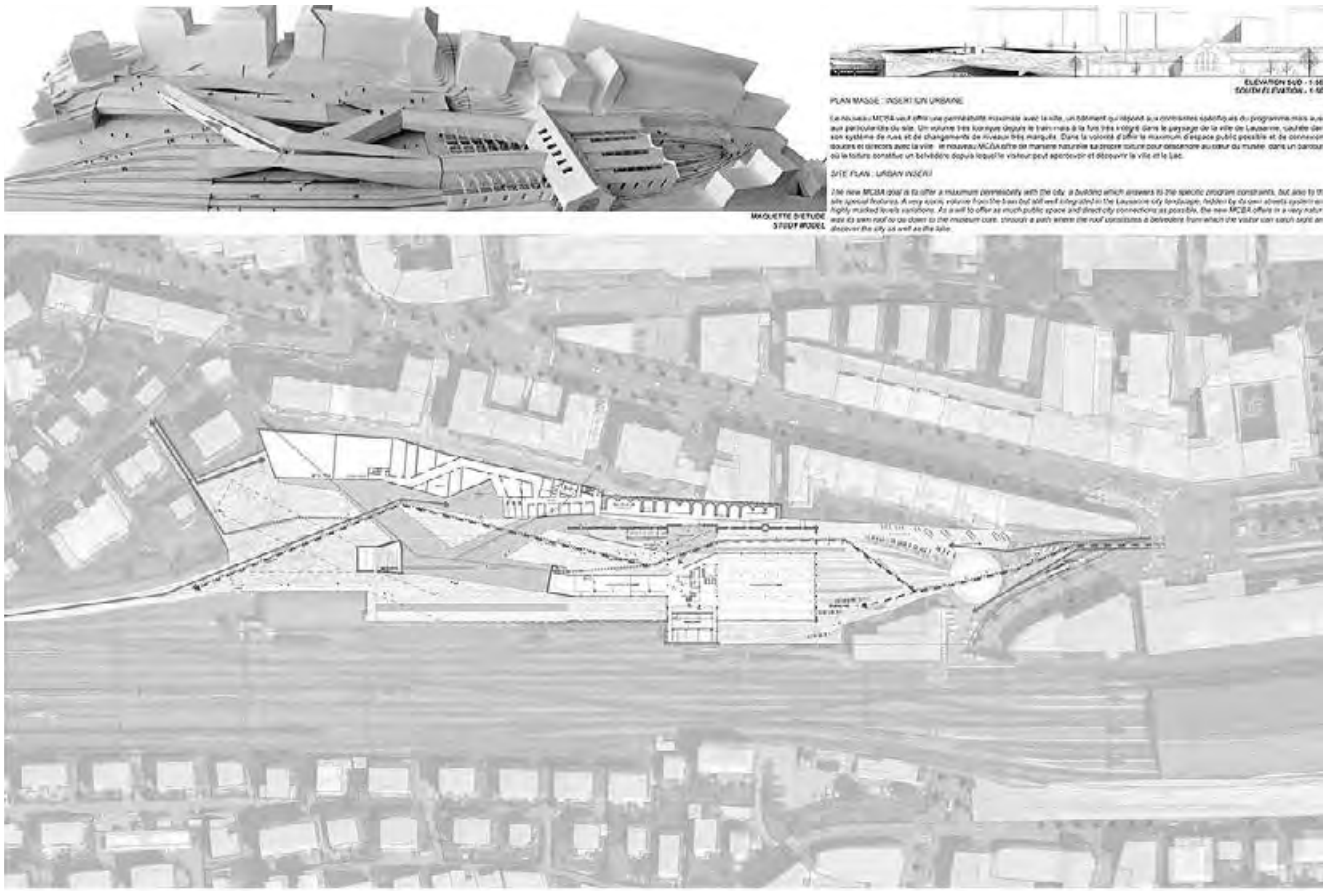

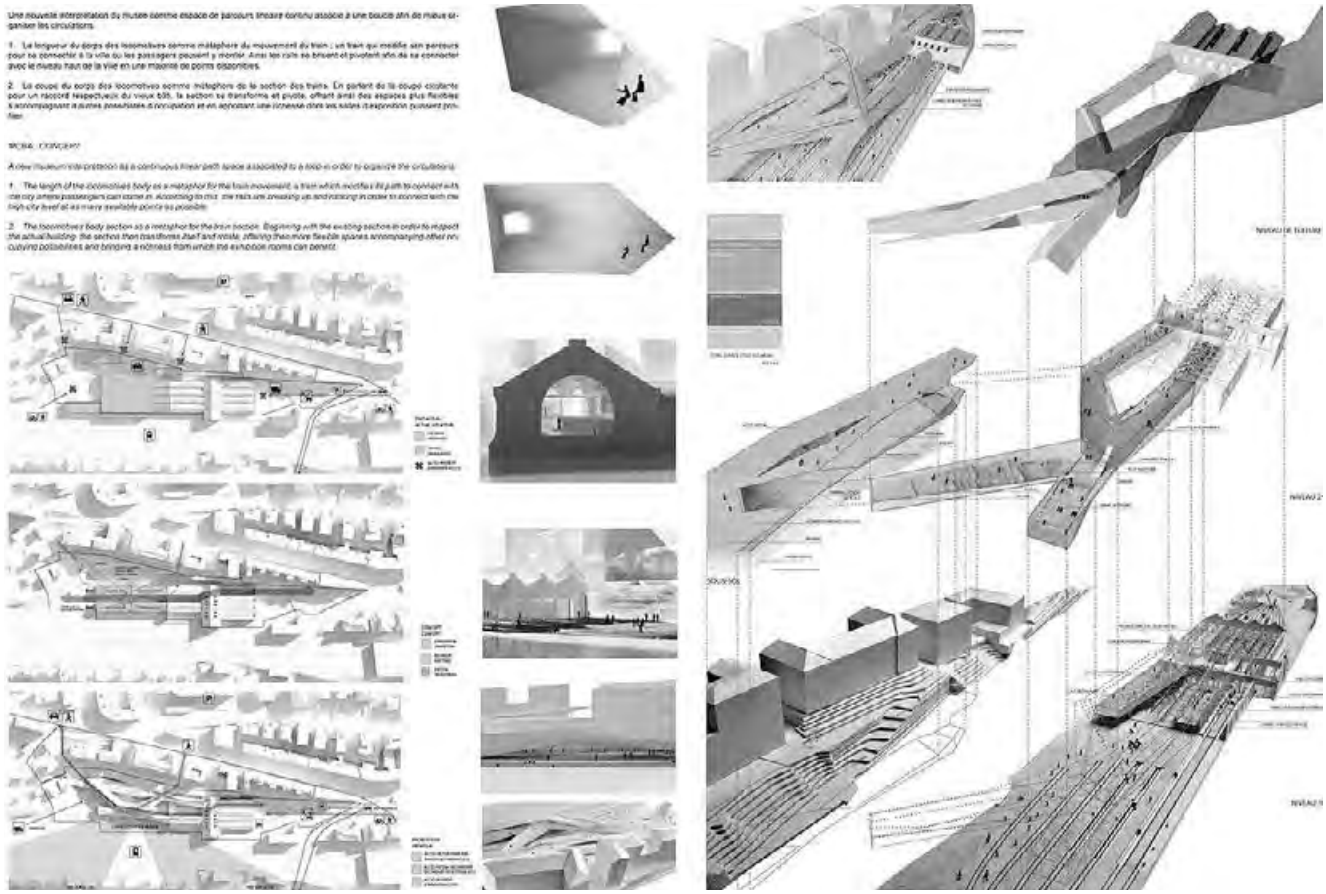

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
HILSON MORAN ITALIA SPA, MILANO / IT.

INGÉNIEUR CHAUFFAGE / VENTILATION
HILSON MORAN ITALIA SPA, MILANO / IT.

INGÉNIEUR SANITAIRE
HILSON MORAN ITALIA SPA, MILANO / IT.

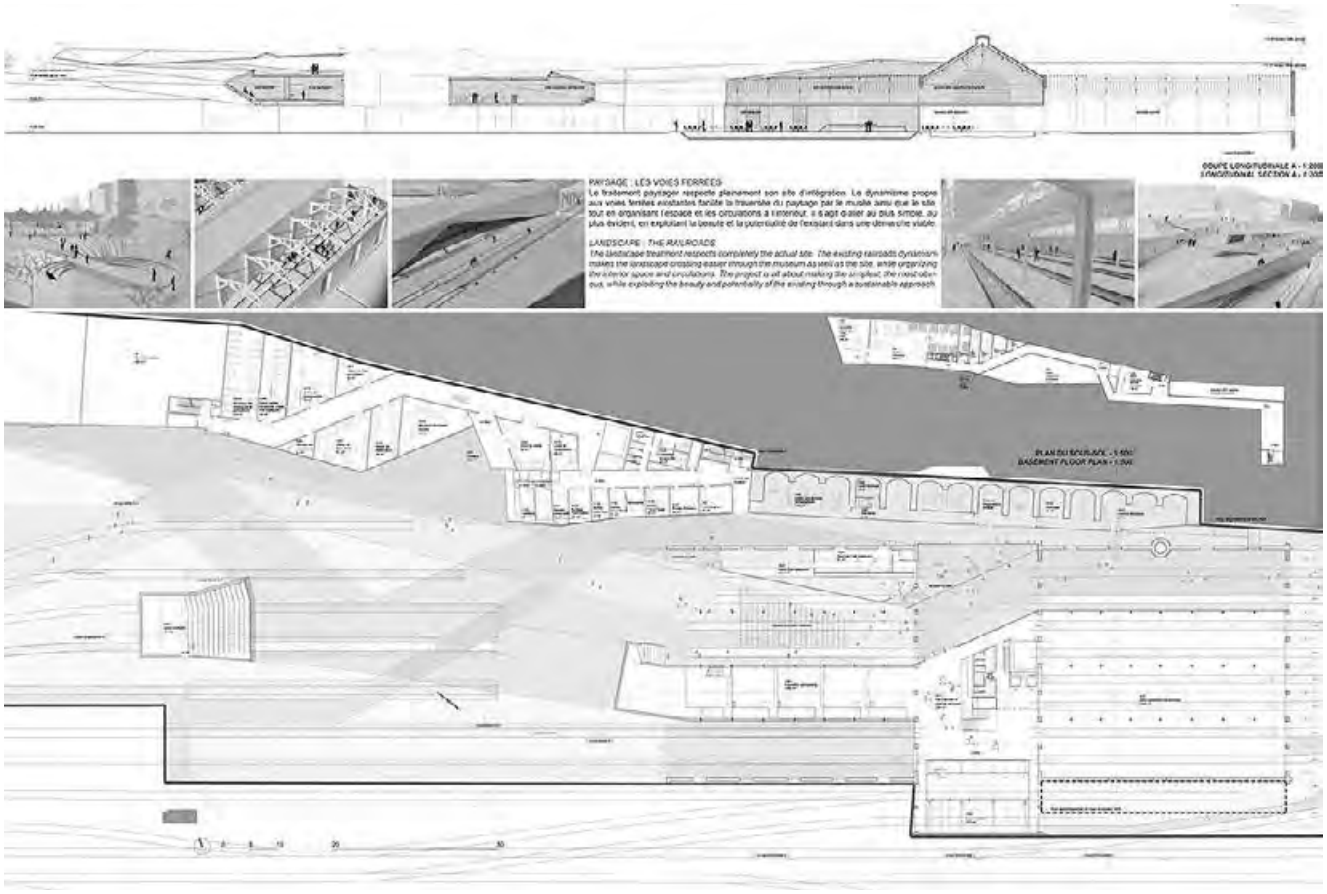

PERSPECTIVE INTERIEURE DE LA FIN DE LA BOUCLE DU MUSEE PERMANENT
INTERIOR PERSPECTIVE OF THE ENDING PERMANENT MUSEUM LOOP

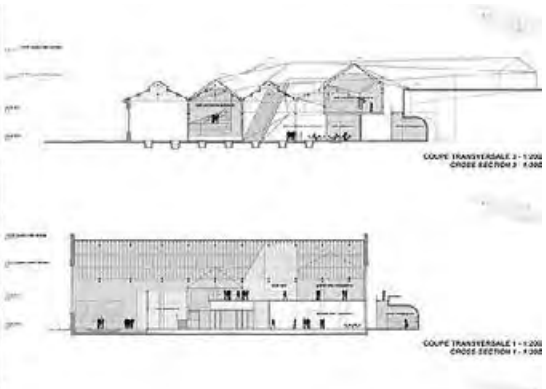

PERSPECTIVE INTERIEURE DEPUIS LE HALL D'ACCUEIL

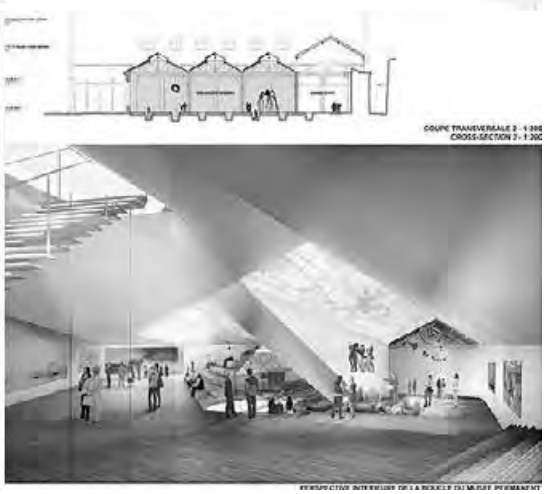

PERSPECTIVE INTERIEURE DE LA BOUCLE DU MUSEE PERMANENT

EN_VOIE

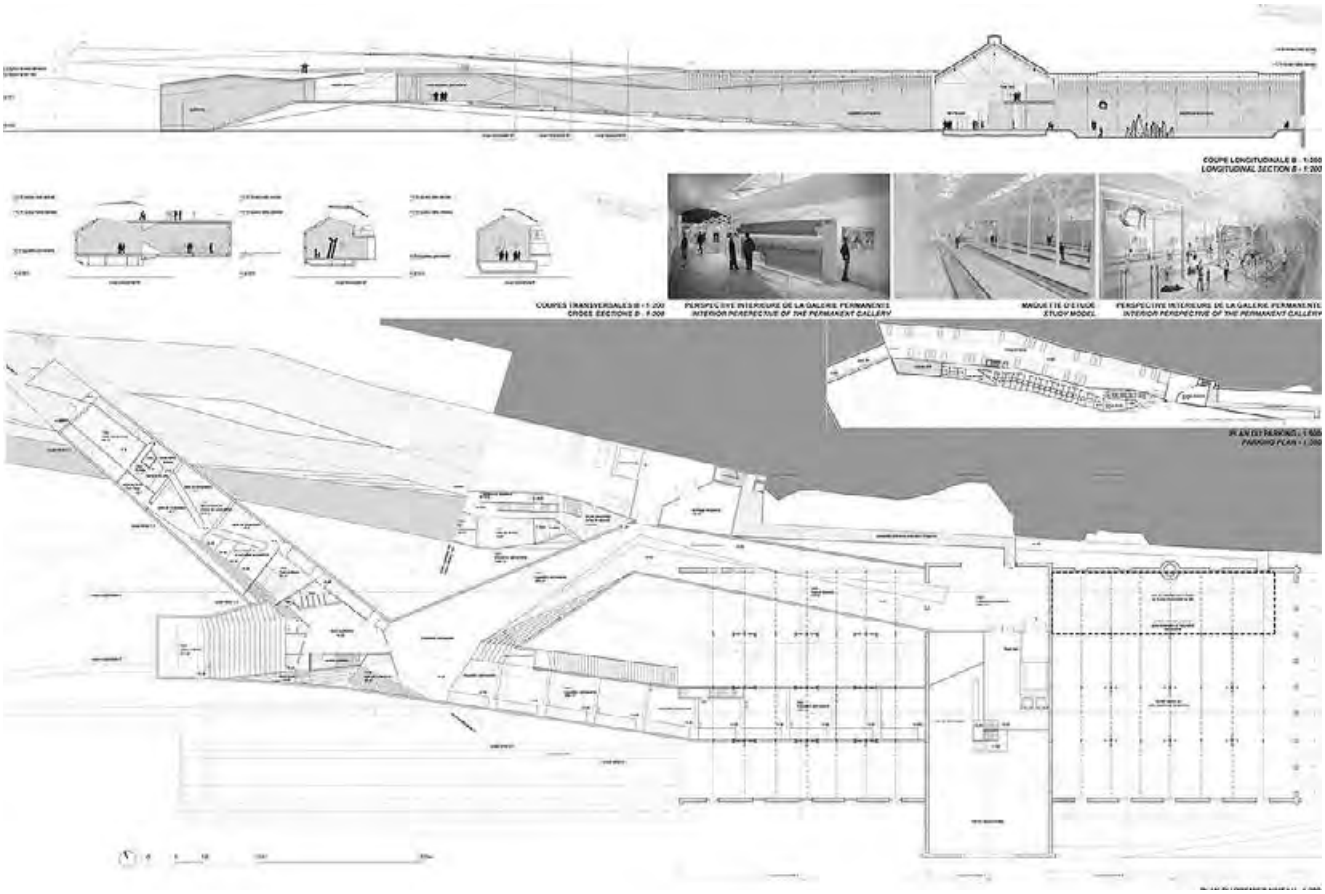
COUPE LONGITUDINALE B - 1:200
LONGITUDINAL SECTION B - 1:200
COUPES TRANSVERSALES B - 1:200
CROSS SECTIONS B - 1:200
PERSPECTIVE INTERIEURE DE LA GALERIE PERMANENTE
INTERIOR PERSPECTIVE OF THE PERMANENT GALLERY
MAQUETTE D'ETUDE
STUDY MODEL
PERSPECTIVE INTERIEURE DE LA GALERIE PERMANENTE
INTERIOR PERSPECTIVE OF THE PERMANENT GALLERY
PLAN DU PARKING - 1:500
PARKING PLAN - 1:200

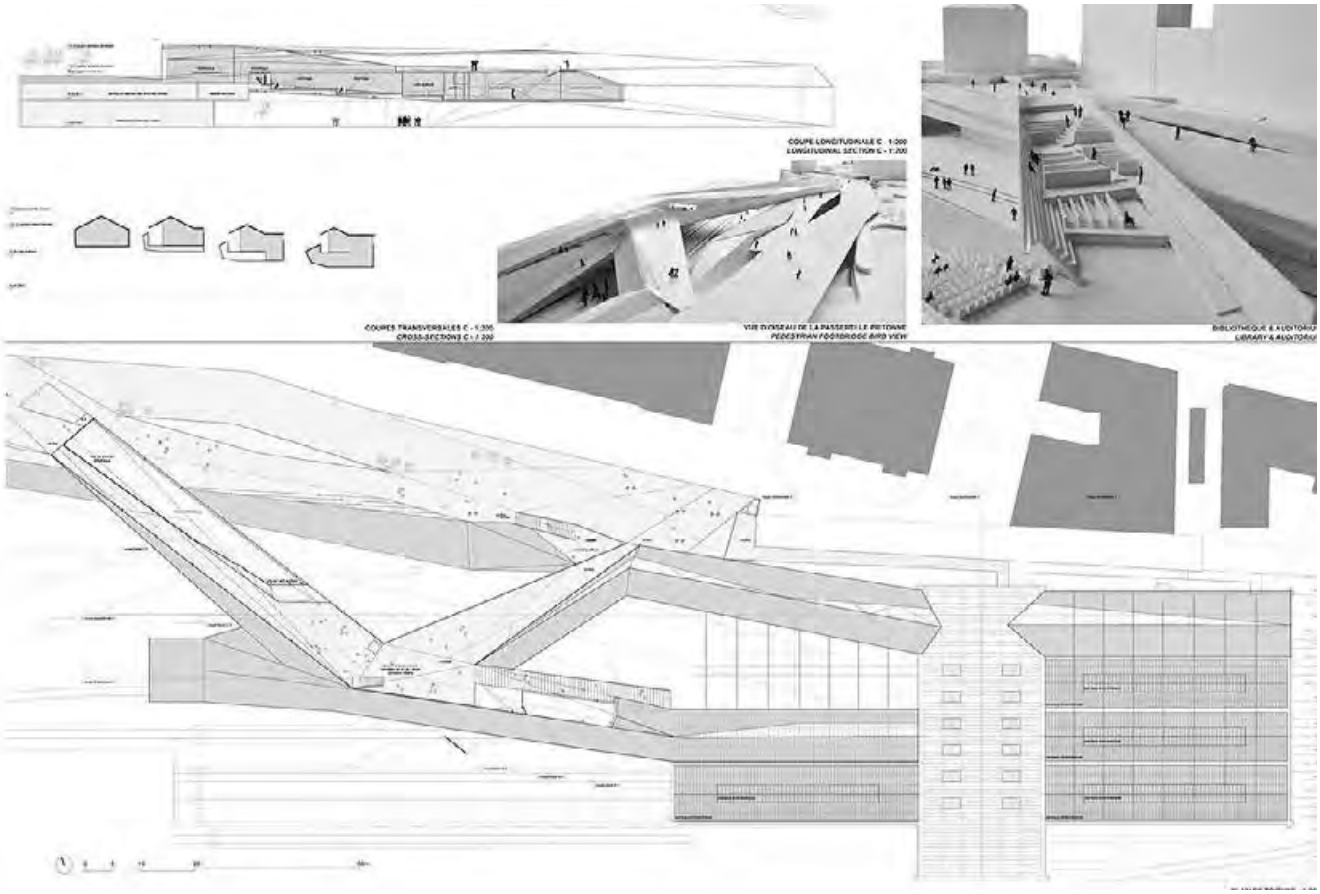
COUPE LONGITUDINALE C - 1:200
LONGITUDINAL SECTION C - 1:200
COUPES TRANSVERSALES C - 1:200
CROSS-SECTIONS C - 1:200
VUE D'OISEAU DE LA PASSERELLE PIETONNE
PEDESTRIAN FOOTBRIDGE BIRD VIEW
BIBLIOTHEQUE & AUDITORIUM
LIBRARY & AUDITORIUM

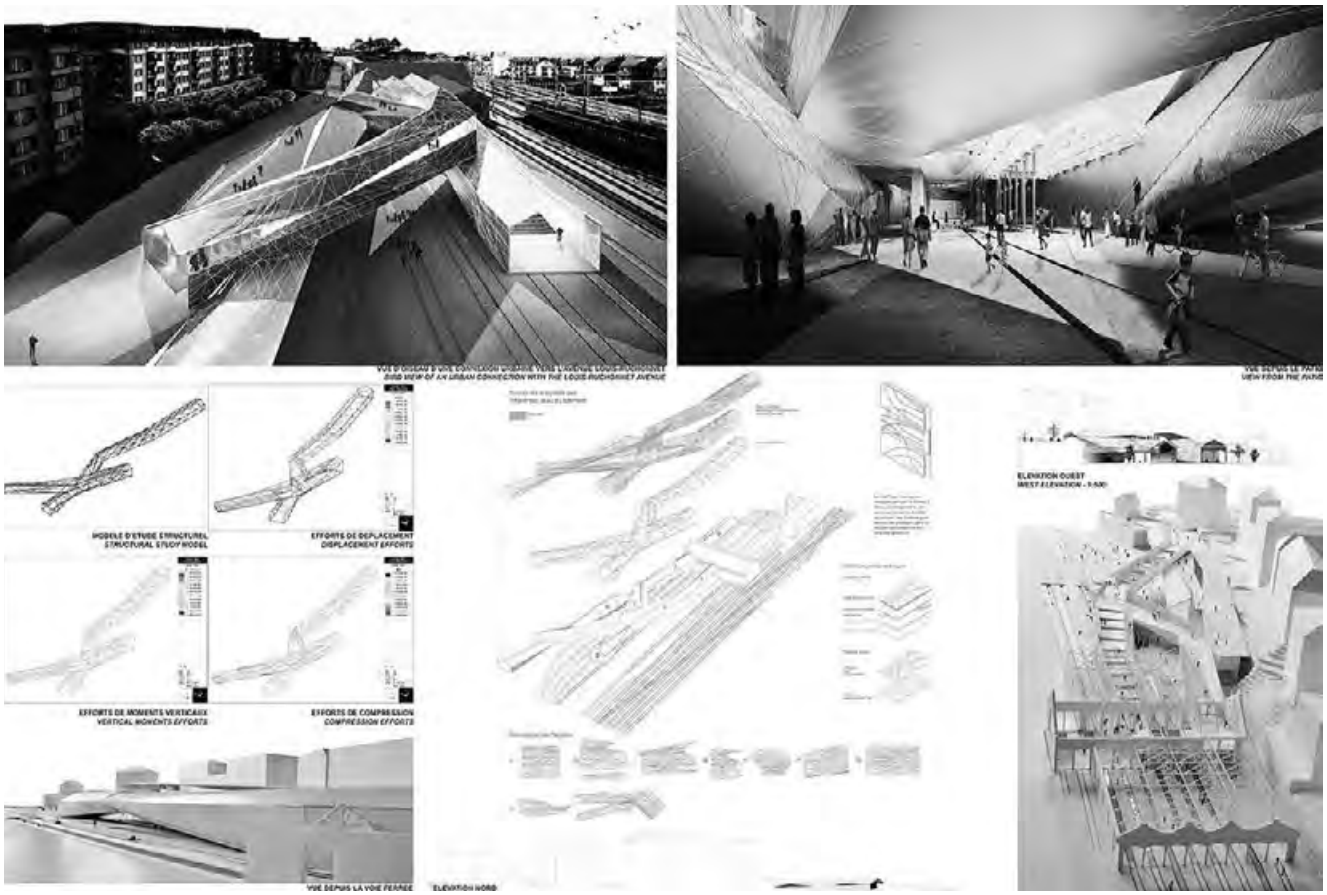
MODELE D'ETUDE STRUCTURAL
STRUCTURAL STUDY MODEL
EFFORTS DE DEPLACEMENT
DISPLACEMENT EFFORTS
EFFORTS DE MOMENTS VERTICAUX
VERTICAL MOMENTS EFFORTS
EFFORTS DE COMPRESSION
COMPRESSION EFFORTS
ELEVATION OUEST
WEST ELEVATION

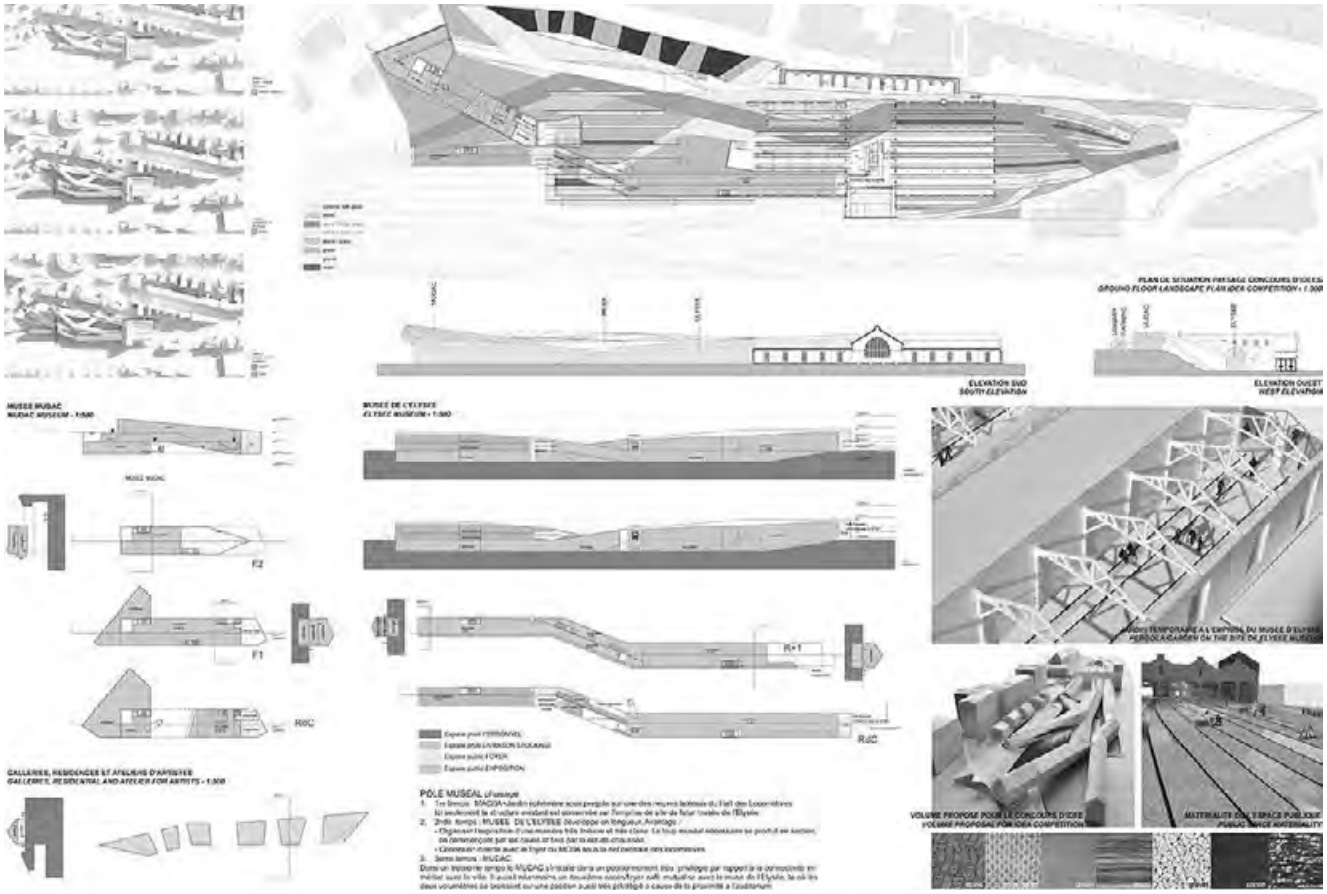
ELEVATION SUD
SOUTH ELEVATION
ELEVATION OUEST
WEST ELEVATION
MUSEE MUSIAC
MUSIAC MUSEUM - 1:500
MUSEE DE L'ELYSEE
ELYSEE MUSEUM - 1:500
GALLERIES, RESIDENCES ET ATELIERS D'ARTISTES
GALLERIES, RESIDENTIAL AND ATELIER FOR ARTISTS - 1:500
POLE MUSEAL
MATERIALITE DU L'ESPACE PUBLIQUE
PUBLIC SPACE MATERIALITY

Terrasses Culturelles

ARCHITECTES
HARRY GUGGER STUDIO

ADRESSE
LUFTGÄSSLEIN 4
4051 BASEL

INGÉNIEURS CIVILS
SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG, BS.

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
OVE ARUP & PARTNERS INTERNATIONAL LIMITED, LONDON / GB.

INGÉNIEUR CHAUFFAGE / VENTILATION
OVE ARUP & PARTNERS INTERNATIONAL LIMITED, LONDON / GB.

INGÉNIEUR SANITAIRE
OVE ARUP & PARTNERS INTERNATIONAL LIMITED, LONDON / GB.

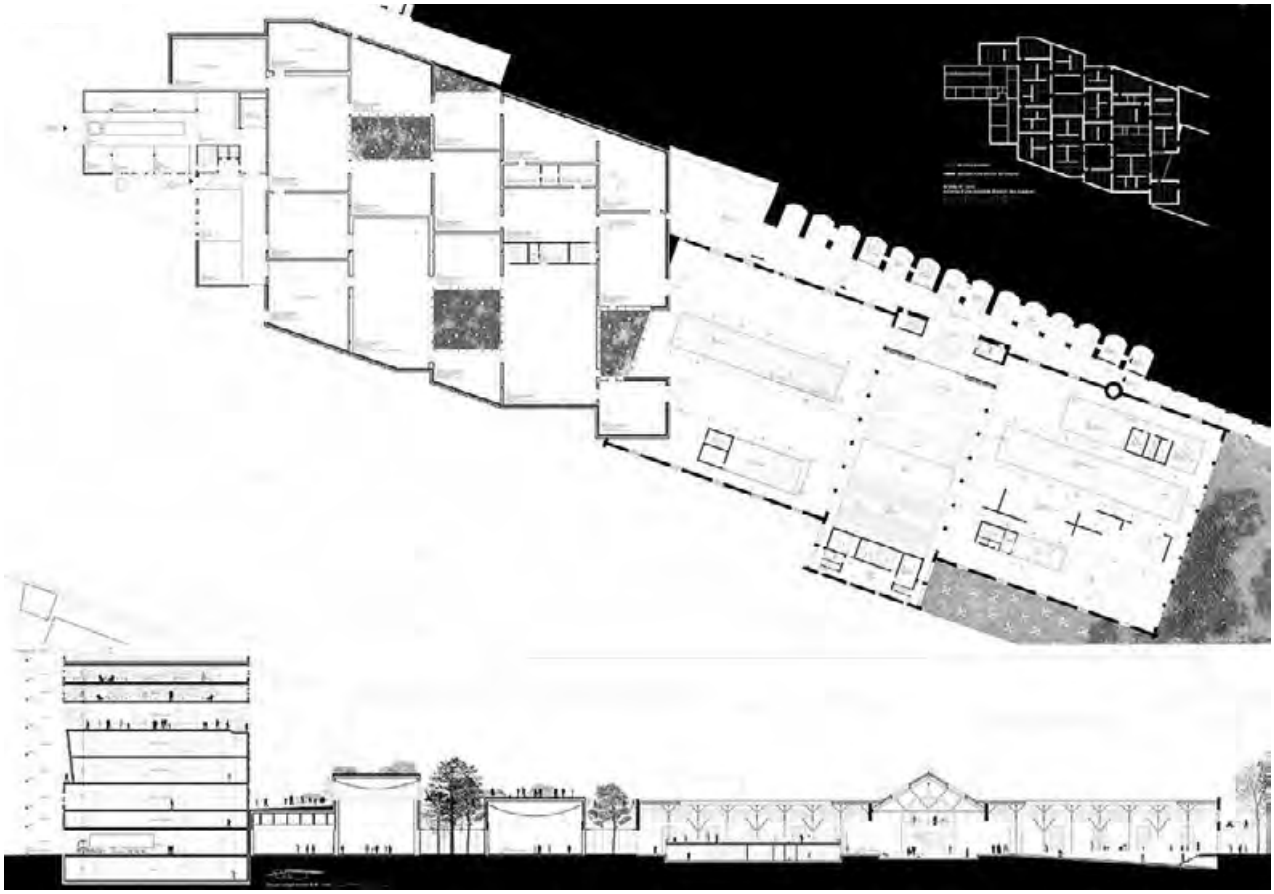

Terrasses Culturelles

SPÉCIALISTE ÉNERGIE / ÉCOLOGIE
PROF. DR. HANSJÜRG LEIBUNDGUT, ZH.

CONSEIL SECTEUR CULTUREL / MUSÉE
MR PETER WILSON, TWICKENHAM / GB.

ARTIST
CLAUDIO MOSER, GE.

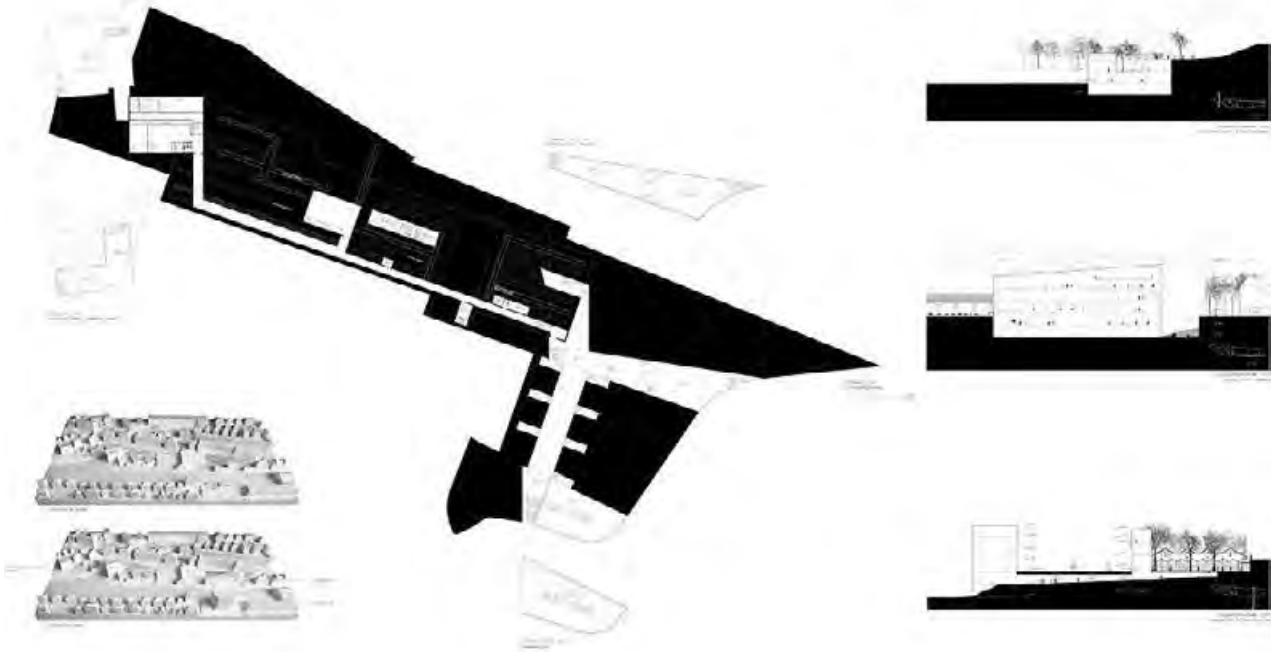

ARCHITECTE PAYSAGISTE
VOGT LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG, ZH.

COST CONSULTANT
DAVAID LANGDON LLP, LONDON / GB.

DIRECTION DES TRAVAUX
QUARTAL, VD.

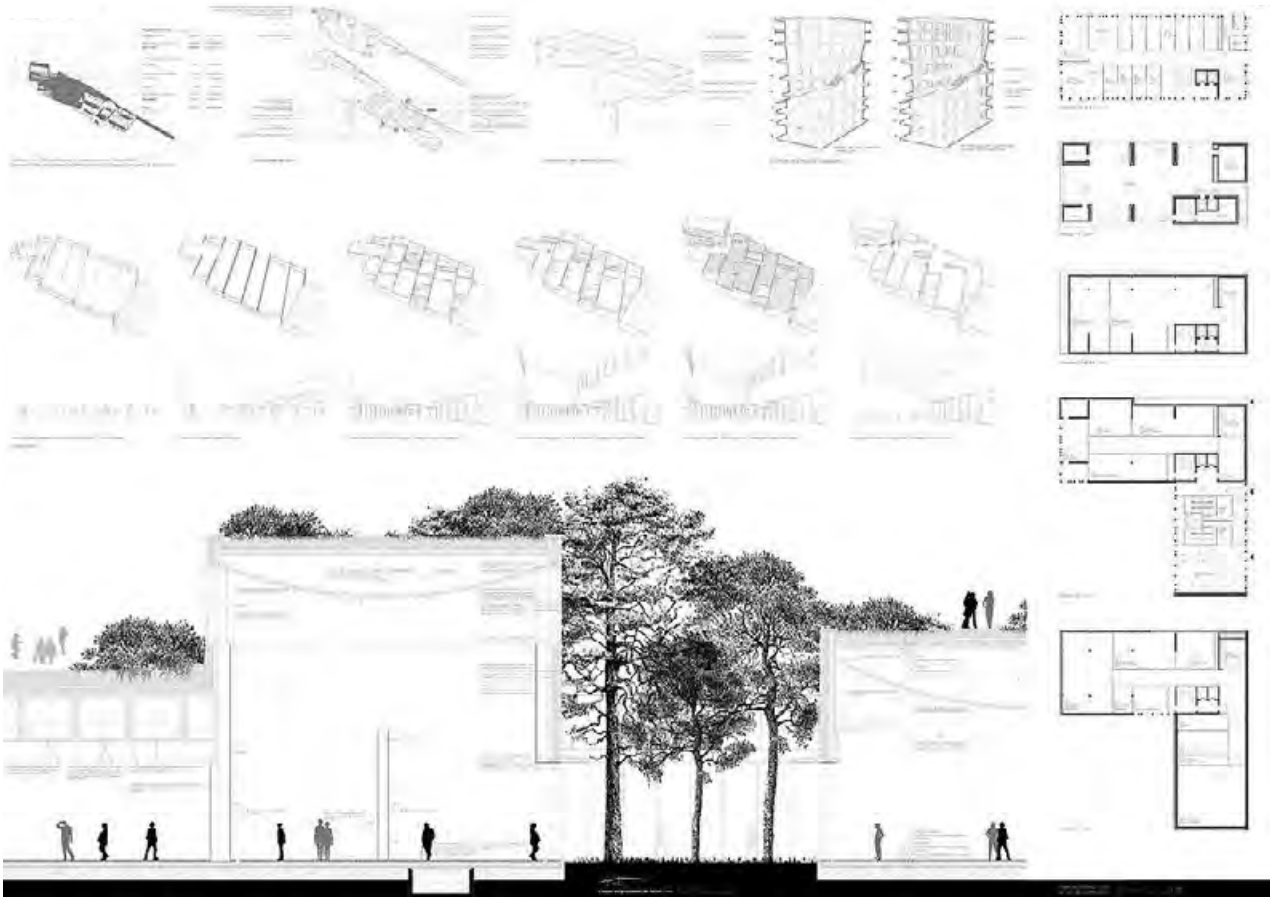

the fab four

ARCHITECTES
SOUTO MOURA ARQUITECTOS SA,
PONT12 ARCHITECTES SA

ADRESSE
P.A. PONT12 ARCHITECTES SA
RUE DU LISERON 7
1006 LAUSANNE

INGÉNIEURS CIVILS
GIACOMINI & JOLLIET INGÉNIEURS SA, VD.

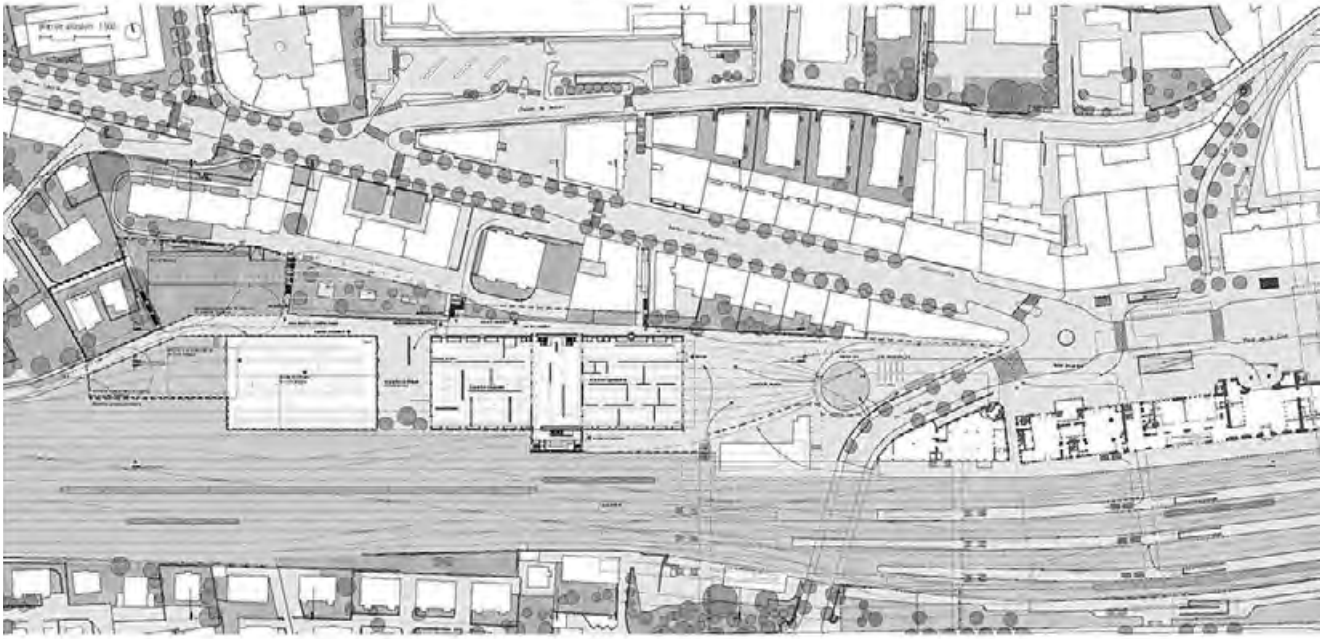

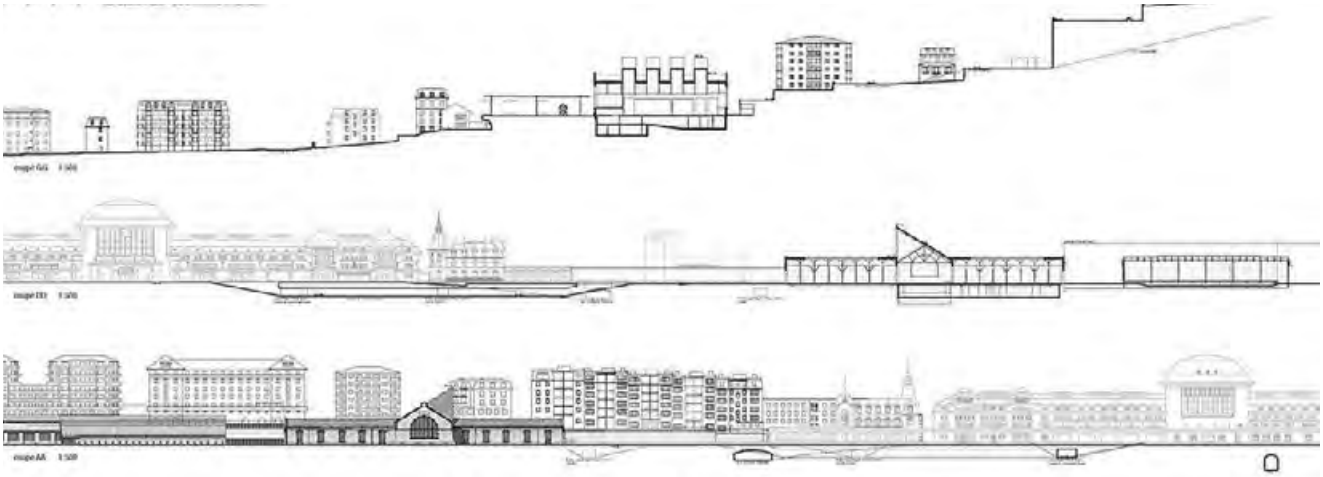

INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
THORSEN SÀRL, VD.

INGÉNIEUR CHAUFFAGE / VENTILATION
JAKOB FORRER SA, VD.

INGÉNIEUR SANITAIRE
H. SCHUMACHER INGÉNIEURS CONSEILS SA, VD.

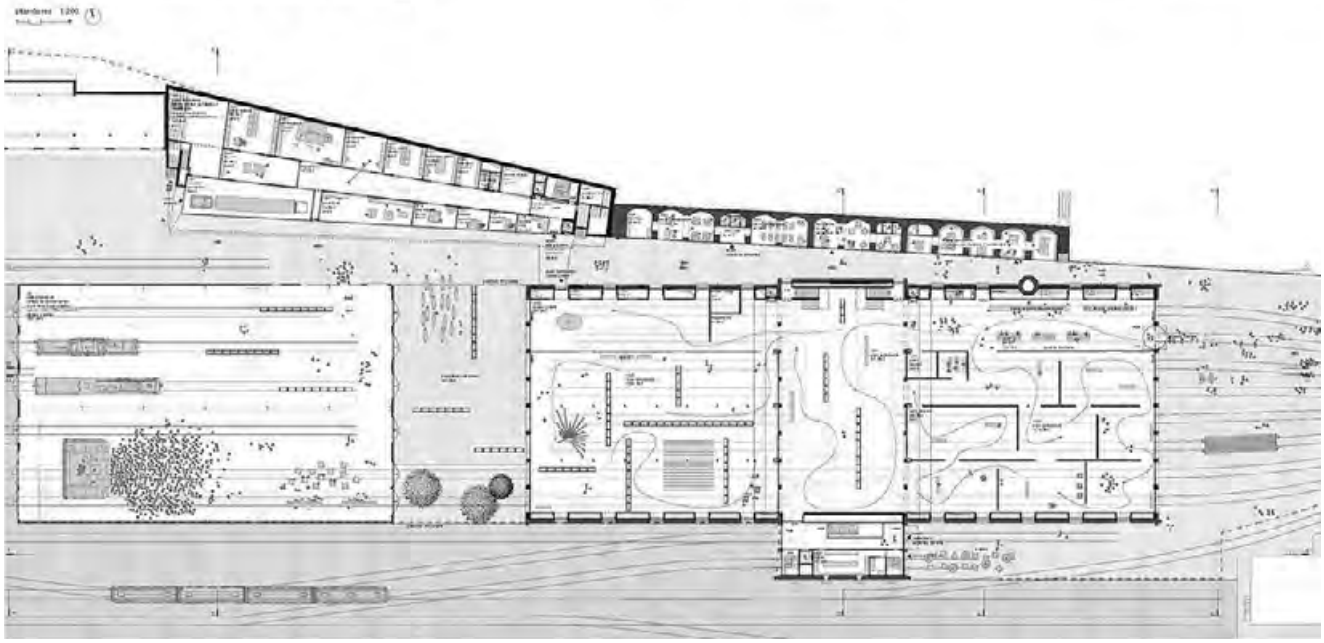

the fab four

MASTERPLANNING MUSÉE ET SCÉNOGRAPHIE
METAPHOR, LONDON / GB.

ARCHITECTE PAYSAGISTE
PAYSAGESTION SA, VD.

INGÉNIEUR ÉNERGIE ET PHYSIQUE DU BÂTIMENT
NILSSON INGLÉNIEUR-CONSEIL EPF/SIA, VD.

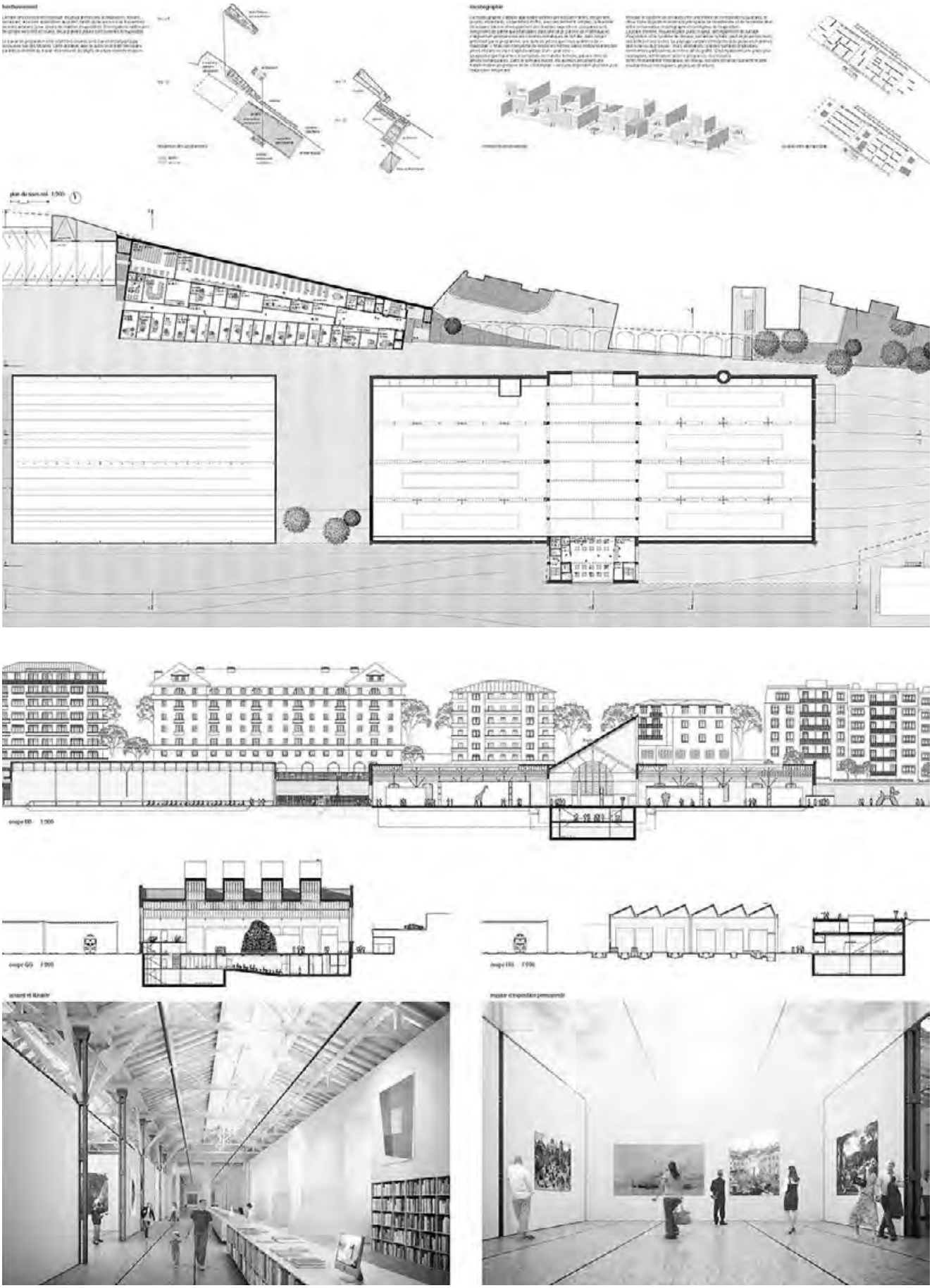

ÉCLAIRAGISTE
L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL INC.,
NEW YORK / USA.

INGÉNIEUR SÉCURITÉ MSST
ORQUAL SA, GE.

APPUI À L'ARCHITECTE
POUR GESTION PROJET
TECHDATA SA, VD.

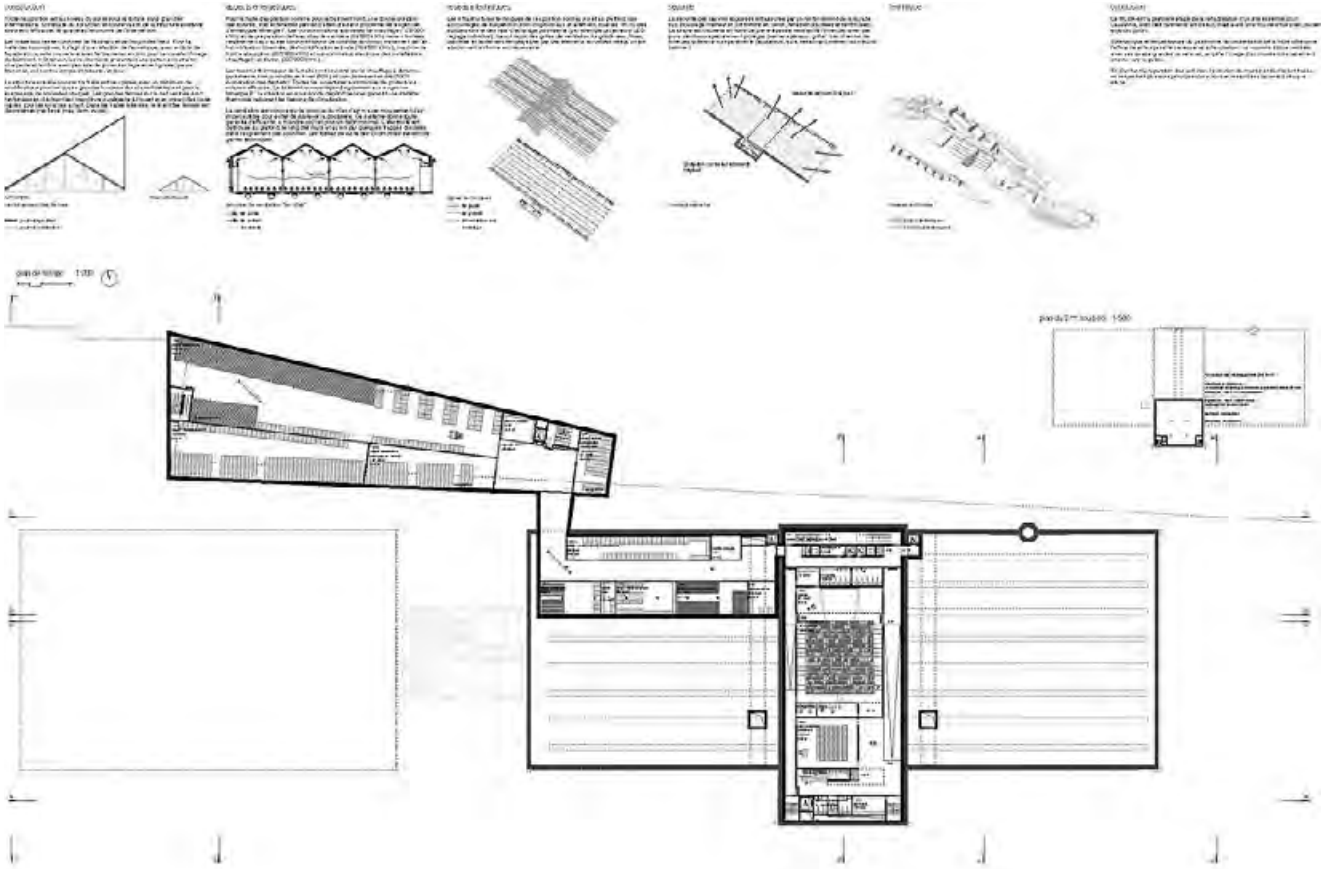

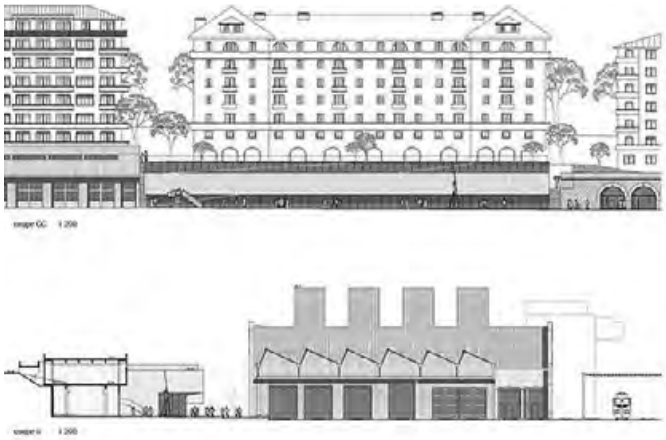

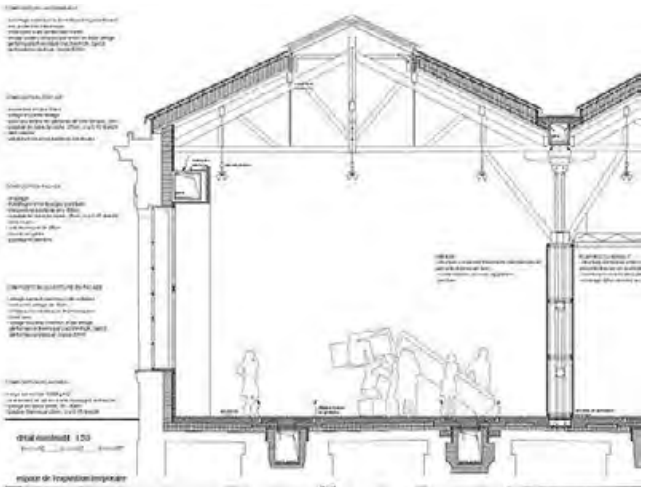

Plan de 1875

© SERVICE D'URBANISME

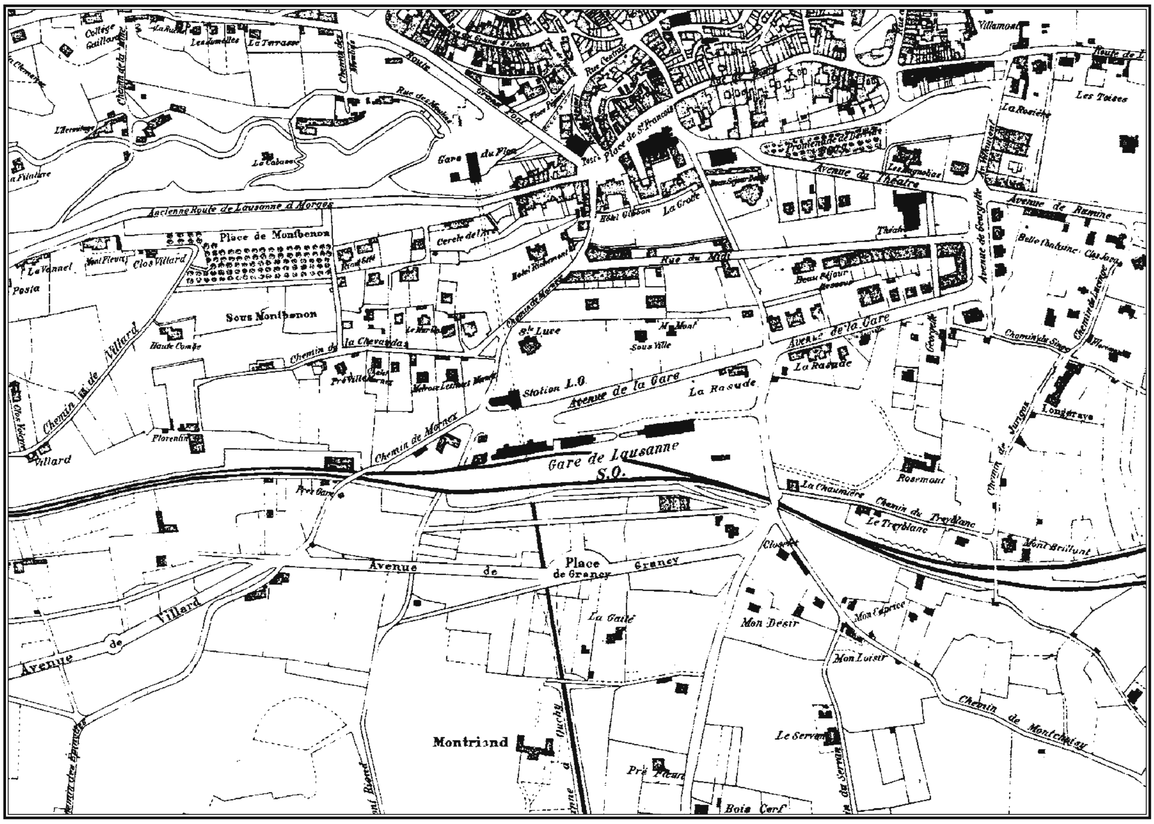

Plan de 1896

© SERVICE D'URBANISME

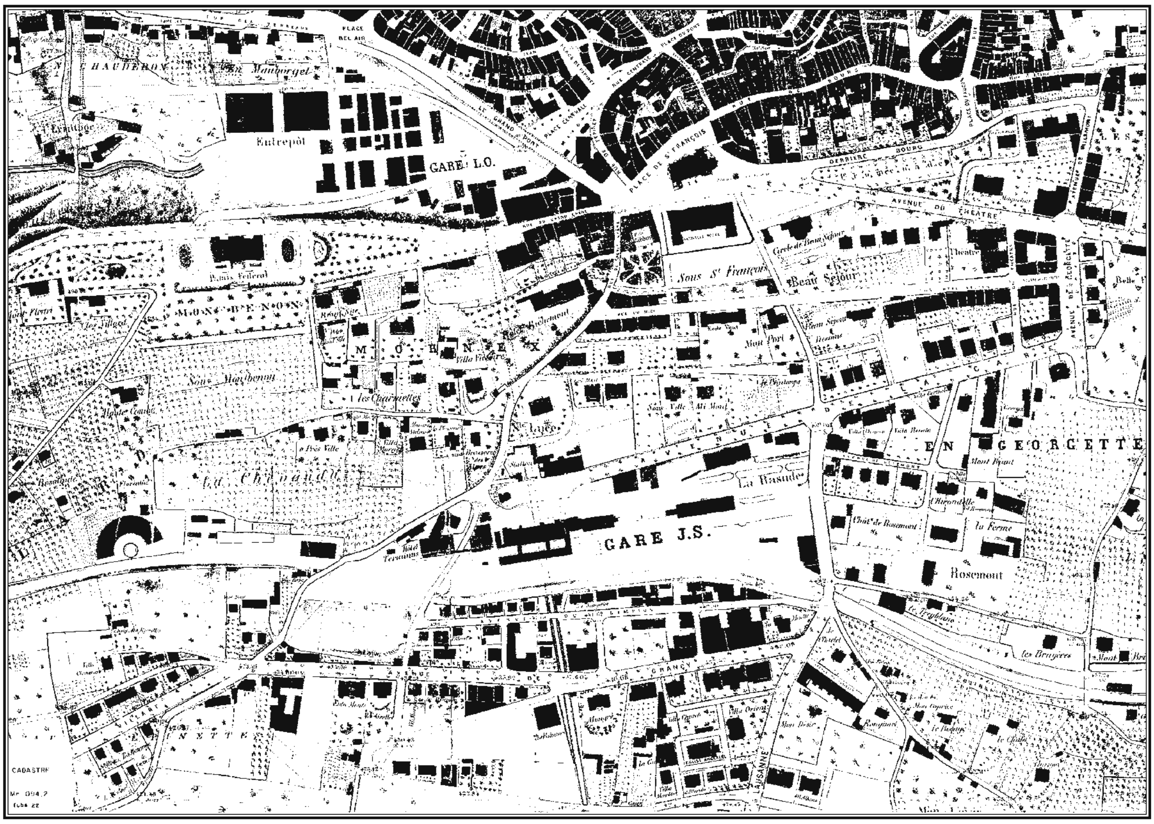

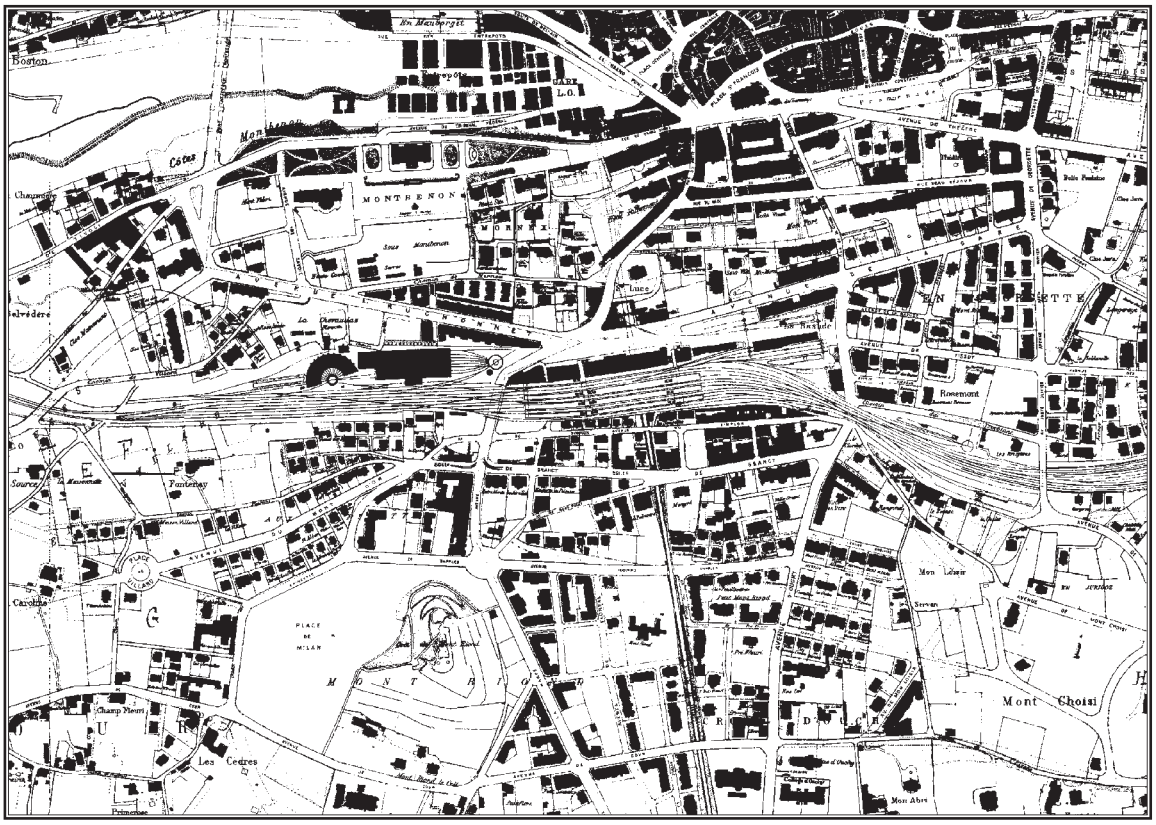

Plan de 1912

© SERVICE D'URBANISME

Plan de 1937

© SERVICE D'URBANISME

COMPOSITION DU JURY
LE JURY DÉSIGNÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE EST COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES, CITÉES SUIVANT LEUR STATUT ET DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE :

PRÉSIDENT
M. OLIVIER STEIMER
PRÉSIDENT DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE

VICE PRÉSIDENT
M. DAVID CHIPPERFIELD
ARCHITECTE DIPLÔMÉ DE LA KINGSTON SCHOOL OF ART ET DE L'ARCHITECTURAL ASSOCIATION

MEMBRES NON PROFESSIONNELS
M. DANIEL BRÉLAZ
SYNDIC DE LA VILLE DE LAUSANNE
M. PIERRE-MARCEL FAVRE
ÉDITEUR
M. BERNARD FIBICHER
DIRECTEUR DU MCBA
M. ANDRÉ HOFFMANN
ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS
M. PIERRE KELLER
DIRECTEUR DE L'ECAL
MME CHRISTINE SALVADÉ
JOURNALISTE
MME BRIGITTE WARIDEL
CHEFFE DE SERVICE DU SERAC

MEMBRES PROFESSIONNELS
MME GENEVIÈVE BONNARD
ARCHITECTE EPFL
M. PATRICE BULLIARD
URBANISTE TITULAIRE D'UN MASTER EN URBANISME À L'UNIVERSITÉ D'OXFORD BROOKES, CHEF DU SERVICE D'URBANISME DE LA VILLE DE LAUSANNE
MME STÉPHANIE CANTALOU
ARCHITECTE CANTONALE DU CANTON DE VAUD, EPFL, LAUSANNE (REMPLACÉE PAR M. PHILIPPE PONT DÈS LE 1/1/2011)
M. PATRICK DEVANTHÉRY
ARCHITECTE EPFL
M. FRANCISCO AIRES MATEUS
ARCHITECTE DIPLÔMÉ DE LA FACULTÉ D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ TÉCNICA DE LISBOA
M. AURELIO MUTTONI
INGÉNIEUR EN GÉNIE-CIVIL EPFZ, PROF. EPFL
M. CHARLES PICTET
ARCHITECTE EAUG
M. LAURENT STAFFELBACH
ARCHITECTE EPFL, CFF IMMOBILIER

SUPPLÉANTS NON PROFESSIONNELS
M. BERNARD DECRAUZAT
PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF MCBA
MME SILVIA ZAMORA
MUNICIPALE DE LA VILLE DE LAUSANNE

SUPPLÉANTS PROFESSIONNELS
MME DEBORAH SAUNT
ARCHITECTE
M. PHILIPPE PONT
ARCHITECTE, CHEF DE SERVICE DU SIPAL (REMPLACE MME STÉPHANIE CANTALOU DÈS LE 1/1/2011)

SPÉCIALISTES CONSEILS
M. ROLAND BIERI
HÜGLI AG, SÉCURITÉ
M. JEAN-FRANÇOIS BODIN
ARCHITECTE MUSÉOGRAPHE
M. LAURENT CHENU
CONSERVATEUR DES MONUMENTS ET SITES DU CANTON DE VAUD
M. MIGUEL FERNANDEZ-RUIZ
MUTTONI & FERNÁNDEZ, INGÉNIEURS CONSEILS
M. HARTWIG FISCHER
DIRECTEUR DU FOLKWANG MUSEUM
M. PIERRE FREY
HISTORIEN DE L'ART
M. THOMAS HUBER
ARTISTE
M. CHRISTIAN JELK
PRÉSIDENT VISARTE VD
M. ANDREAS LÜSCHER
E'XACT KOSTENPLANUNG AG
M. YVES ROULET
CHEF DE LA SECTION ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES, SIPAL
M. JEAN-LUC SPERTINI
CFF INFRASTRUCTURES

ACCOMPAGNEMENT PROCÉDURE
M. CHRISTIAN BRIDEL
CBMM SA, ARCHITECTE
M. ALAIN DAYER
CHEF DE PROJET, SIPAL

PUBLICATION DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE
10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

GRAPHISME hersperger.bolliger
IMPRESSION swissprinters IRL

CONCOURS DE PROJETS ET CONCOURS D'IDÉES EN PROCÉDURE SÉLECTIVE

NOUVEAU MUSÉE CANTONAL
DES BEAUX-ARTS
PÔLE MUSÉAL ET CULTUREL
SUR LE SITE DES HALLES CFF
AUX LOCOMOTIVES À LAUSANNE

RÉSULTAT DU CONCOURS

LAURÉAT – « BLEU »

ESTUDIO BAROZZI VEIGA BARCELONA
PONDIO INGENIEROS, S.L. MADRID

2E PRIX / RANG – « DÉJEUNER SUR L'HERBE »

CARUSO ST JOHN ARCHITECTS LONDON
CONZETT BRONZINI GARTMANN AG CHUR

3E PRIX / RANG – « 15612011 »

MADE IN SÀRL, GENÈVE & TEKHNE SA LAUSANNE
BABEL, INGÉNIEURS CIVILS SA GENÈVE

4E PRIX / RANG – « DIONYSOS »

EM2N / MATHIAS MÜLLER / DANIEL NIGGLI ARCHITEKTEN AG ZÜRICH
AERNI + AERNI INGENIEURE AG ZÜRICH

5E PRIX / RANG – « UN TRAIN PEUT EN CACHER UN AUTRE »

ANNETTE GIGON / MIKE GUYER AG ZÜRICH
DSP INGENIEURE & PLANER AG ZÜRICH

6E PRIX / RANG – « FELIX »

JESSEN + VOLLENWEIDER GMHH BASEL
KUEHN MALVEZZI GMBH BERLIN
DIGGELMANN + PARTNER AG BERN

7E PRIX / RANG – « PASSAGES »

DURISCH + NOLLI ARCHITETTI SAGL LUGANO MASSAGNO
FÜRST LAFFRANCHI BAUINGENIEURE GMBH WOLFWIL

PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS

SUR LES 136 DOSSIERS PARVENUS À L'ORGANISATEUR, LE JURY A SÉLECTIONNÉ LES 18 ÉQUIPES SUIVANTES, CITÉES DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE :

51N4E ARCHITECTEN BVBA BRUXELLES
NEY + PARTNERS BRUXELLES

ALLIED WORKS ARCHITECTURE NEW YORK
NICOLET / CHARTRAND / KNOLL LTÉE MONTRÉAL

ANNETTE GIGON / MIKE GUYER ZÜRICH
DSP INGENIEURE & PLANER ZÜRICH

ARGE – MORGER + DETTLI / BEARTH & DEPLAZES BASEL / CHUR
RAPP INFRA BASEL

B+W ARCHITECTURE / UELI BRAUEN + DORIS WÄLCHLI LAUSANNE
DIC INGÉNIEURS AIGLE

BERNARD TSCHUMI ARCHITECTS NEW YORK
OVE ARUP & PARTNERS P.C. NEW YORK

CARUSO ST JOHN ARCHITECTS LONDON
CONZETT BRONZINI GARTMANN CHUR

DURISCH + NOLLI ARCHITETTI LUGANO MASSAGNO
FÜRST LAFFRANCHI BAUINGENIEURE WOLFWIL

DURRER LINGGI ZÜRICH
DR SCHWARTZ CONSULTING ZUG

EM2N / MATHIAS MÜLLER / DANIEL NIGGLI ARCHITEKTEN ZÜRICH
AERNI + AERNI INGENIEURE ZÜRICH

ESTUDIO BAROZZI VEIGA BARCELONA
PONDIO INGENIEROS MADRID

HARRY GUGGER STUDIO BASEL
SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE BASEL

SERGISON BATES / JEAN-PAUL JACCAUD LONDON / GENÈVE
TECHNIKER LTD CONSULTING STRUCTURAL ENGINEERS LONDON

JESSEN + VOLLENWEIDER / KUEHN MALVEZZI BASEL / BERLIN
DIGGELMANN + PARTNER BERN

KENGO KUMA & ASSOCIATES TOKYO
EIJIRI STRUCTURAL ENGINEERS TOKYO

MADE IN / TEKHNE GENÈVE / LAUSANNE
BABEL INGÉNIEURS CIVILS GENÈVE

NIETO SOBEJANO ARQUITECTOS MADRID
GSE INGENIEUR-GESELLSCHAFT BERLIN

SOUTO MOURA ARQUITECTOS / PONT12 PORTO / LAUSANNE
GIACOMINI & JOLLIET INGÉNIEURS SA LUTRY

pôle muséal

Lausanne

SBB CFF FFS